1957 2017

60 ANS DE CROISSANCE ET DE RAYONNEMENT

cogeco

RAPPORT ANNUEL 2017

PROFIL

Cogeco inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Communications inc., Cogeco fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Communications inc. exerce ses activités sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario; aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de Cogeco Peer 1, Cogeco Communications inc. fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement, informatique en nuage et services gérés) grâce à ses 16 centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network® et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Média, Cogeco détient et exploite, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles à la radio, Cogeco Nouvelles.

Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

POUR NOS CLIENTS,
LA PUISSANCE DE NOS CONNEXIONS

AVEC NOS CLIENTS,
LA FORCE DE NOS RELATIONS

TABLE DES MATIÈRES

Historique	2
Performance financière des trois derniers exercices	4
Faits saillants	5
Message aux actionnaires	6
Rapport de gestion	9
États financiers consolidés	54
Renseignements à l'intention des investisseurs	106
Statistiques sur les clients du secteur des communications	108
Conseil d'administration et direction	109
Renseignements sur les filiales	111
Renseignements sur l'entreprise	112

DEPUIS SA CRÉATION, EN 1957, COGECO A CONNU UNE HISTOIRE FASCINANTE ET UNE CROISSANCE IMPORTANTE. DÉCOUVREZ LES JALONS LES PLUS MARQUANTS DU PARCOURS UNIQUE DE COGECO !

1957
LES DÉBUTS DE COGECO
Le Conseil de la télévision et des télécommunications (CRTC) octroie une licence à Henri Audet pour la station de télévision CKTM-TV (Radio-Canada – Trois-Rivières).

1972
ACQUISITION DE LA BELLE VISION
Cogeco Câble fait son entrée dans le domaine de la câblodistribution en acquérant La Belle Vision, une compagnie desservant Trois-Rivières et Shawinigan.

1985
ENTRÉE EN BOURSE DE COGECO
Cogeco devient une compagnie publique.

1986
ACQUISITION DE CFGL-FM
L'entreprise acquiert CFGL-FM, sa première station de radio diffusant dans la région de Montréal, maintenant connue sous le nom de Rythme FM.

1987
ACQUISITION DE CÂBLESTRIE ET DE TÉLÉ-CÂBLE BSL
Cogeco Câble acquiert plusieurs entreprises de câblodistribution régionales, dont Câblestrie et Télé-Câble BSL, au Québec, et triple sa base de clients.

1989
PREMIÈRE EXPANSION À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
Cogeco Câble acquiert les systèmes de Burlington et d'Oakville, en Ontario, devenant ainsi une entreprise d'envergure nationale, et double sa base de clients.

1993
ENTRÉE EN BOURSE DE COGECO CÂBLE
Cogeco Câble devient une compagnie publique.

1994
INTERNET HAUTE VITESSE
Cogeco Câble devient le premier câblodistributeur canadien à offrir Internet haute vitesse sur son réseau de câble.

1996
SECONDE EXPANSION EN ONTARIO
Acquisition de 25 réseaux de câblodistribution (300 000 abonnés) en Ontario.

1998-2001
CROISSANCE DES ACTIVITÉS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO
Cogeco Câble fait l'acquisition de plus de 19 systèmes de câblodistribution.

2008
ENTRÉE DANS LE SECTEUR DES SERVICES DE TIC AUX ENTREPRISES
Cogeco Câble fait son entrée dans le secteur des services de TIC aux entreprises grâce à l'acquisition du réseau de fibre de Toronto Hydro Telecom.



Henri Audet (deuxième à partir de la gauche) reçoit des félicitations, alors qu'il se tient devant l'église de Mont-Carmel, qui abritait au sous-sol, la chaîne CKTM-TV.

60 ANS DE CROISSANCE ET DE RAYONNEMENT

2011

UN DES PLUS GRANDS RADIODIFFUSEURS AU QUÉBEC

Cogeco acquiert les stations de radio québécoises de Corus, portant ainsi le nombre de ses stations à 13, et crée le réseau d'information Cogeco Nouvelles.

2012

ENTRÉE DANS LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Cogeco Câble fait une entrée dans le marché américain en acquérant le câblodistributeur Atlantic Broadband, présent dans l'ouest de la Pennsylvanie, à Miami Beach (Floride), au Maryland, Delaware et à Aiken en Caroline du Sud.

2013

ACQUISITION DE PEER 1 HOSTING

Cogeco Câble acquiert Peer 1 Hosting, un des plus importants fournisseurs d'hébergement TI au monde, spécialisé dans l'hébergement géré, les serveurs spécialisés, la colocation et les services d'information en nuage.

2014

UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS DE DEUX MILLIARDS $

Cogeco dépasse le cap de 2 milliards $ de chiffre d'affaires.

LANCEMENT DU SERVICE TIVO AU CANADA

TiVo, chef de file en services télévisuels de pointe, est maintenant offert au Canada par Cogeco Câble.

2015

CRÉATION DE COGECO PEER 1

Cogeco Câble renforce sa position de chef de file dans le secteur des services de TIC aux entreprises en regroupant ses filiales Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting.

ACQUISITION DE METROCAST CONNECTICUT

Cogeco Câble annonce que sa filiale américaine, Atlantic Broadband, a finalisé l'acquisition du système de câblodistribution du Connecticut appartenant à MetroCast Communications, élargissant ainsi sa présence aux États-Unis.

2016

COGECO DÉVOILE DE NOUVEAUX NOMS ET DE NOUVEAUX LOGOS

Cogeco et ses filiales amorcent l'année 2016 en tant qu'entité unie et solide représentée par une image de marque attrayante et distinctive.

COGECO FÊTE SES 30 ANS À LA BOURSE DE TORONTO (TSX)

Le 29 novembre, Louis Audet et des membres de l'équipe de Cogeco étaient présents pour l'ouverture du marché et célébrer les 30 ans de Cogeco à la Bourse de Toronto (TSX).

2017

ACQUISITION DE METROCAST

Cogeco Câble annonce que sa filiale américaine, Atlantic Broadband, a conclu une entente pour l'acquisition de tous les systèmes de câblodistribution appartenant à MetroCast.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

DES TROIS DERNIERS EXERCICES

PRODUITS

(en milliers de dollars)



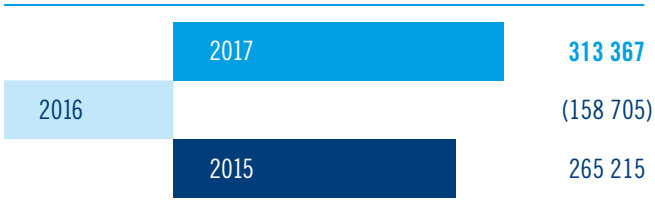
BAIIA AJUSTÉ*

(en milliers de dollars)



BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE

(en milliers de dollars)



FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES*

(en milliers de dollars)



* Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

FAITS SAILLANTS

EXERCICES CLOS LES 31 AOÛT (en milliers de dollars, sauf les pourcentages, les données par action et le nombre d'actions)	2017 $	2016 $	VARIATION %
OPÉRATIONS			
Produits	2 347 678	2 307 403	1,7
BAIIA ajusté	1 035 545	1 018 762	1,6
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	3 191	8 802	(63,7)
Réclamations et litiges	—	10 791	—
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	450 000	—
Profit à la cession d'une filiale	—	(13 107)	—
Bénéfice (perte) de l'exercice	313 367	(158 705)	—
Bénéfice (perte) de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	108 985	(29 351)	—
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	977 081	759 030	28,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	431 307	470 357	(8,3)
Flux de trésorerie disponibles	390 274	298 072	30,9
SITUATION FINANCIÈRE[1]			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212 283	68 344	—
Placements à court terme	54 000	—	—
Total de l'actif	5 499 376	5 495 520	0,1
Endettement[2]	2 633 159	2 974 119	(11,5)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	578 556	503 344	14,9
DONNÉES PAR ACTION[3]			
Bénéfice (perte) par action			
De base	6,56	(1,75)	—
Dilué(e)	6,52	(1,75)	—
Dividendes	1,36	1,18	15,3
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS À DROITS DE VOTE MULTIPLES ET D'ACTIONS SUBALTERNES À DROIT DE VOTE EN CIRCULATION	16 618 229	16 728 185	(0,7)

(1) Au 31 août 2016, le total de l'actif et les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société ont été retraités, comme il est présenté à la note 3 des états financiers consolidés.

(2) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, du capital de la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés.

(3) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au cours de l'exercice 2017, Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») a une fois de plus enregistré une croissance soutenue en raison d'une augmentation des ventes et des efforts de commercialisation, conjugués à une discipline de contrôle des coûts rigoureuse à l'égard de nos dépenses. La Société demeure ainsi sur la bonne voie pour créer de la valeur au cours des années à venir. En outre, nous avons pris des mesures positives visant à consolider notre position en tant que leader dans le secteur des communications en Amérique du Nord.

Les produits consolidés ont augmenté de 1,7 % au cours de l'exercice 2017, pour s'élever à 2,35 milliards $, tandis que le BAIIA ajusté s'est chiffré à 1,04 milliard $, ce qui représente une hausse de 1,6 %. Le bénéfice de l'exercice a atteint 313,4 millions $ et la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 390,3 millions $. Les dividendes versés à nos actionnaires se sont accrus de 14,5 % pour atteindre 22,6 millions $.



JAN PEETERS
Président du conseil d'administration

« L'exercice 2017 a été caractérisé par la poursuite de la consolidation pour Cogeco Communications, alors que nous avons continué de prendre appui sur une base solide dans l'ensemble de nos marchés. Forts d'une ambition et d'une unité renouvelées au sein de nos entreprises, nous veillons plus que jamais à assurer une gestion solide du capital qui va permettre de soutenir la croissance future et de créer une valeur sûre pour nos actionnaires. »

COGECO POURSUIT SA CROISSANCE ET SON EXPANSION DEPUIS 60 ANS

En 2017, Cogeco et ses employés ont célébré le 60e anniversaire de l'entreprise. C'est en 1957 qu'Henri Audet fonda une station de télévision à Trois-Rivières, une ville du Québec en plein essor. D'une décennie à l'autre, Cogeco a continué de croître en tant que fournisseur de services Internet, de vidéo et de téléphonie et en tant que fournisseur mondial de produits et de services interentreprises essentiels. Cogeco est aujourd'hui une société ambitieuse et diversifiée de communications et de médias qui compte plus de 4 700 employés en Amérique du Nord et en Europe.

COGECO COMMUNICATIONS

Notre rendement pour l'exercice 2017 a été marqué par une croissance stable et par l'importance accordée à l'efficience opérationnelle dans nos trois secteurs opérationnels, soit les Services à large bande canadiens, les Services à large bande américains et les Services de technologies de l'information et des communications aux entreprises (les « Services de TIC aux entreprises »). De plus, cette année charnière pour Cogeco Communications s'est distinguée par une annonce importante en juillet 2017 dans le secteur des Services à large bande américains, soit celle de l'acquisition des systèmes de câblodistribution de MetroCast par Atlantic Broadband, d'une valeur de 1,4 milliard $ US.

Outre cet engagement clair à l'égard de notre zone de couverture des services à large bande aux États-Unis, nos secteurs des Services à large bande canadiens et américains ont continué de démontrer leur capacité de croître de façon rentable et d'élargir et d'améliorer les services existants à des prix intéressants. Nous avons amélioré nos réseaux à l'aide de technologies à la fine pointe et par le fait même rehaussé l'expérience client, ce qui renforce la fidélisation et la rétention de nos clients.

Dans le secteur des Services de TIC aux entreprises, nous avons continué de mettre l'accent sur les améliorations ainsi que sur la production de flux de trésorerie positifs. L'équipe de direction s'est engagée à établir et à consolider les relations de l'entreprise avec ses clients et ses partenaires, afin de la positionner auprès des moyennes et grandes entreprises en tant que conseillère de confiance qui offre des solutions plus pertinentes sur le marché et des possibilités de vente croisée de ses services. De plus, nos efforts soutenus quant au contrôle et à l'optimisation des dépenses d'investissement ont permis de générer de solides flux de trésorerie disponibles.

INITIATIVES

Secteur des Services à large bande canadiens

Cogeco Connexion a entamé l'exercice avec un nouveau président, M. Ken Smithard, à la suite du départ à la retraite de Mme Louise St Pierre, l'ancienne présidente et chef de la direction de l'unité d'affaires. Possédant plus de 15 années d'expérience dans des postes de plus en plus importants au sein de Cogeco, Ken a mis à contribution sa vaste expérience, son style de leadership axé sur la collaboration et sa passion pour les technologies, lesquels ont renforcé la position de Cogeco Connexion en tant qu'entreprise de communications et de technologies de premier plan qui se distingue par de fortes relations avec ses clients fondées sur la confiance, la fiabilité et une expérience épatante pour nos clients.

Au cœur de l'amélioration des produits et des services de Cogeco Connexion pour l'exercice 2017 figure le lancement du service UltraFibre de 1 Gigabit, qui fournit une vitesse pouvant aller jusqu'à 1 gigabit par seconde aux clients d'Oakville et de Burlington, en Ontario, et de Trois-Rivières, au Québec. Cette optimisation du réseau est le résultat d'une série d'investissements affectés à la modernisation de l'infrastructure réalisée sur plusieurs mois et qui se poursuivra alors que Cogeco Connexion cherchera à offrir ce service de même que des vitesses encore plus rapides dans l'ensemble de son réseau.

Des améliorations aux produits et services existants ont également été apportées tout au long de l'exercice. Cogeco Connexion a notamment lancé le service TiVo 4K ainsi que de nouvelles chaînes haute définition (« HD ») et elle a élargi ses services de fibre optique et de téléphonie au Québec tout en augmentant sa zone de couverture au Québec par l'entremise de petites acquisitions régionales.

Cogeco Connexion a respecté son engagement visant à offrir une expérience employé exceptionnelle. Au cours de l'exercice 2017, Cogeco Connexion a été reconnue comme « Employeur de choix » pour ses bureaux de Trois-Rivières et de Montréal et s'est vu remettre par Emploi et Développement social Canada, un Prix de réalisation pour l'équité en emploi (« PRÉE ») dans la catégorie Engagement exceptionnel. En outre, M^me^ Liette Vigneault, vice-présidente, ressources humaines et communications, figure au prestigieux palmarès des 25 meilleurs professionnels des ressources humaines au Canada pour l'année 2016.

Cogeco Connexion s'est distinguée dans quatre catégories du programme *Voice of the Customer Excellence du Service Quality Measurement Group* dans le cadre de l'édition 2016 des *North American Contact Center Industry Awards* (prix de l'industrie nord-américaine des centres d'appels) dont les lauréats obtiennent la meilleure évaluation lors de sondages de satisfaction effectués auprès de leur clientèle. Il s'agit de la huitième fois en dix ans que Cogeco Connexion s'inscrit au tableau d'honneur de ce programme de reconnaissances.

Secteur des Services à large bande américains

Au début de juillet, Cogeco Communications a annoncé l'acquisition de l'ensemble des systèmes de câblodistribution de MetroCast, qui desservent près de 236 000 maisons et entreprises dans le New Hampshire, le Maine, la Pennsylvanie, le Maryland et la Virginie.

Grâce à cette acquisition, Atlantic Broadband et son équipe de direction de premier ordre occupent une position privilégiée pour élargir leur bassin de clientèle dans des marchés attrayants connexes à ceux qu'ils desservent déjà, avec l'objectif de faire croître les produits et le bénéfice.

Atlantic Broadband a entamé l'exercice 2017 avec le lancement du service de 1 Gigabit sur son réseau au Connecticut. Une annonce similaire a été faite à la fin de l'exercice alors qu'Atlantic Broadband a offert à grande échelle ses services Internet Gigabit à sa clientèle résidentielle et commerciale de Miami Beach et des alentours. Cette annonce marque l'aboutissement de son initiative « FastForward Miami », qui visait à améliorer l'infrastructure de réseau et les services pour les résidents et les entreprises de ce secteur. Cette initiative comprenait également l'ajout de 58 chaînes à définition standard (« DS ») et HD ainsi qu'un nombre encore plus important de chaînes internationales pour répondre aux besoins de la population de Miami, qui est diversifiée sur le plan culturel.

Le secteur des services à l'intention des fournisseurs d'Atlantic Broadband a terminé son premier exercice complet au cours de l'exercice 2017 et a contribué considérablement à la solide croissance des services commerciaux. Ce secteur, qui fournit des services fiables aux fournisseurs des marchés de la côte Est, a conclu plus de 25 partenariats avec des fournisseurs d'envergure.

Secteur des Services de TIC aux entreprises

Au cours de l'exercice 2017, Cogeco Peer 1 a élargi son portefeuille de produits au Canada en commercialisant Azure ExpressRoute^MC^ de Microsoft, qui permet un accès conforme, sécuritaire et hautement performant aux services d'informatique en nuage de Microsoft destinés aux entreprises. Avec ExpressRoute^MC^, les clients peuvent éviter les risques en matière de sécurité, de fiabilité et de performance qui sont inhérents à Internet en utilisant une connexion sécuritaire, dédiée et à faible latence au nuage de Microsoft. Ce service cumule tous les avantages d'un nuage public sans comporter les risques liés aux connexions Internet habituelles. En outre, Cogeco Peer 1 est devenue un fournisseur officiel des services d'informatique en nuage de Microsoft pour la France et elle offre également ce produit au Mexique.

Au cours de l'exercice 2017, les équipes de Cogeco Peer 1 ont travaillé d'arrache-pied pour tisser des partenariats importants dans l'ensemble de sa zone de couverture. Par exemple, l'équipe a conclu deux partenariats de premier plan au Royaume-Uni, avec Jisc et DTP, pour s'assurer que les universités et les institutions d'enseignement supérieur du Royaume-Uni demeurent à l'avant-garde en matière d'enseignement à l'échelle mondiale. Encore au Royaume-Uni, Cogeco Peer 1 s'est associée à Brytlyt, une société qui fournit aux organisations une plateforme d'analytique et une base de données



LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

« L'exercice 2017 a été stimulant pour l'équipe de Cogeco Communications. Alors que nous avons célébré le 60^e^ anniversaire de la création de Cogeco, nous continuons d'accroître notre gamme de produits et de services, d'étendre notre couverture et d'intensifier nos efforts quant au développement de nos marchés. Du même coup, nous nous assurons de toujours pouvoir répondre aux besoins sans cesse changeants de nos clients, d'une manière efficace et avec le souci constant de préserver une saine gestion des coûts. »

avec unités de traitement graphique (« UTG »), afin de s'engager conjointement à promouvoir l'innovation pour les sociétés qui désirent stimuler la croissance de leurs affaires à l'aide d'une base de données avec UTG et d'un logiciel d'analytique et qui ont aussi besoin d'un accès et d'un soutien que les grands fournisseurs de services d'informatique en nuage ne peuvent leur offrir.

Pour renforcer encore davantage les liens avec ses partenaires, Cogeco Peer 1 a lancé le Portail des partenaires ainsi que trois programmes pour partenaires sur mesure qui permettront d'améliorer les services aux clients et d'augmenter les ventes. Offert en anglais, en français, en espagnol et en allemand, le Portail des partenaires est un endroit centralisé et sécurisé pour la gestion des partenariats, l'enregistrement des ventes, l'aide à la vente et au marketing, les ressources techniques et sur les produits et bien plus encore.

En juin 2017, Cogeco Peer 1 a annoncé l'expansion de ses services de connectivité par commutation multiprotocole par étiquette (« commutation IP MPLS ») à ses clients des États-Unis et de l'Europe, offrant ainsi à un plus grand nombre d'entreprises partout dans le monde une solution globale qui aide à réduire la complexité des TI et permet une transformation numérique.

RADIODIFFUSION

La performance de Cogeco Média a dépassé les attentes grâce à ses solides cotes d'écoute soutenues par un engagement à offrir aux auditeurs un contenu intéressant et pertinent tout en maintenant une gestion rigoureuse des coûts. Tout au long de l'exercice 2017, les sondages Numeris réalisés dans la région de Montréal ont indiqué que la station parlée *98,5 FM* de Cogeco Média conservait la première place dans la région métropolitaine de Montréal et que *Rythme FM* maintenait sa position de chef de file parmi les stations de radio musicales francophones de Montréal. *The Beat,* notre station de radio anglophone, a maintenu sa position de chef de file au sommet des stations de radio musicales anglophones montréalaises. Dans les autres marchés radiophoniques du Québec, nos stations à contenu musical ou à contenu parlé ont continué d'enregistrer un bon rendement dans un contexte hautement concurrentiel.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE PROGRÈS ET RECONNAISSANCE

Au sein de Cogeco, notre programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») vise à nous assurer que nous exerçons nos activités d'une manière responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons mis en œuvre les principales initiatives du programme de RSE dans l'ensemble de nos filiales et elles ont toutes réalisé d'importants progrès par rapport à leur plan d'action triennal sur l'intégration des principes de RSE à leurs activités et opérations. Parmi nos nombreuses initiatives en cours, nous avons continué de mesurer et de surveiller nos réductions des émissions de gaz à effet de serre (« GES »), qui comprennent maintenant celles de l'ensemble des filiales de Cogeco, ainsi que les émissions provenant des gaz réfrigérants. Nous avons mis en place un code de conduite des fournisseurs pour répondre aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement sous l'angle de la RSE. Durant l'exercice 2017, Cogeco a versé plus de 3 millions $ en dons et commandites et a offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds. Cogeco a également participé à la finalisation du Canadian Energy Efficiency Voluntary Agreement (« CEEVA »), qui est entré en vigueur en janvier 2017. Les entreprises de télécommunications canadiennes ont rédigé cette entente en collaboration avec Ressources naturelles Canada dans le but de réduire la consommation énergétique des décodeurs fournis aux clients.

Pour une quatrième année consécutive, Cogeco Communications a fait partie de l'indice Jantzi Social, composé de 60 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Selon Jantzi, Cogeco Communications se classe régulièrement parmi les sociétés les plus performantes à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le secteur de la consommation discrétionnaire.

Nous publierons en janvier 2018 notre quatrième rapport de RSE, qui portera sur notre programme pour 2016 et 2017.

PERSPECTIVES POUR 2018

Tirant parti de nos résultats de l'exercice 2017, nous sommes bien positionnés pour jouir d'une croissance et d'un succès continus. Pour l'exercice 2018, nous prévoyons que la croissance des produits et du BAIIA ajusté s'établira entre 3,3 % et 4,6 % et entre 1,8 % et 4,2 %, respectivement, et que les flux de trésorerie disponibles demeureront stables en raison de la hausse des dépenses d'investissement qui s'explique par la poursuite de l'expansion dans les secteurs qui affichent une forte croissance en Floride.

CONCLUSION

Nous tenons à remercier tous les membres de notre conseil d'administration de leurs conseils avisés et de leur soutien continu. Nous souhaitons également saluer l'apport de plus de 4 700 employés, répartis sur deux continents, qui contribuent quotidiennement et sans relâche au succès de Cogeco en incarnant nos valeurs fondamentales, soit le dévouement envers les clients, le travail d'équipe, l'innovation, le respect et la confiance.



JAN PEETERS Président du conseil d'administration



LOUIS AUDET Président et chef de la direction

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective	10	Résultats d'exploitation trimestriels	30
Aperçu de l'entreprise	11	Projections financières pour l'exercice 2018	34
Résultats d'exploitation et financiers	16	Incertitudes et principaux facteurs de risque	36
Transactions entre parties liées	18	Programme de responsabilité sociale d'entreprise	46
Analyse des flux de trésorerie	18	Contrôles et procédures	47
Secteur des communications	22	Méthodes comptables	47
Situation financière	24	Mesures financières non définies par les IFRS	52
Ressource en capital et liquidités	25	Renseignements supplémentaires	53

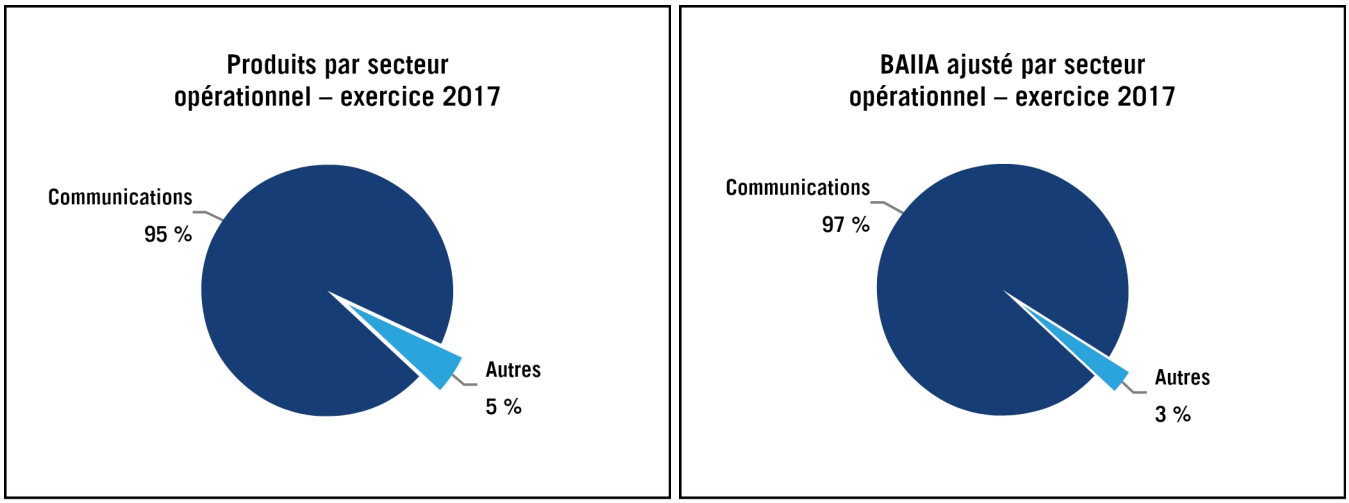
1. ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Stratégies et objectifs de l'entreprise » et « Projections financières pour l'exercice 2018 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés à la concurrence, au commerce, à la réglementation, à la technologie, aux finances, à la conjoncture économique, à la propriété, aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur notre réseau, sur nos infrastructures et sur nos systèmes, et aux litiges, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion de la Société. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion, renseignements qui représentent les attentes de Cogeco à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2017.

2. APERÇU DE L'ENTREPRISE

Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Au cours de l'exercice 2017, la Société a présenté ses résultats d'exploitation en deux secteurs opérationnels, soit le secteur des communications et le secteur autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance. Pour l'exercice clos le 31 août 2017, la proportion de chaque secteur exprimée en pourcentage des produits consolidés et du BAIIA ajusté[1] de la Société se présentait comme suit :



2.1 SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications »), Cogeco fournit une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande au Canada et aux États-Unis, principalement à une clientèle résidentielle, mais aussi aux petites et moyennes entreprises à l'intérieur de ses zones de couverture. Au Canada, Cogeco Communications exerce ses activités sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario; aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Communications fournit des services de colocation, de connectivité réseau, d'hébergement et d'informatique en nuage et un vaste portefeuille de services gérés aux petites, moyennes et grandes entreprises partout dans le monde grâce à ses 16 centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network® et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

2.2 AUTRES

Par l'entremise de sa filiale Cogeco Média inc., Cogeco détient et exploite, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, soit *Rythme FM*, *CKOI FM*, *98,5 FM, 92,5 The Beat* et *Radio Circulation 730 AM* à Montréal; *FM 93* et *102,9 FM* à Québec; *104,7 FM* à Gatineau; *CIME FM* à Saint-Jérôme; *Rythme FM* et *107,7 FM* à Sherbrooke; *Rythme FM* et *106,9 FM* à Trois-Rivières. Cogeco Média exploite également Cogeco Nouvelles, son agence de nouvelles à la radio, qui alimente plus de 40 stations affiliées indépendantes branchées sur le monde.

2.3 RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

ACTIVITÉS À LARGE BANDE

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband fournissent des services résidentiels Internet, de vidéo, de téléphonie et d'affaires au moyen de réseaux évolués de câblodistribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband fournissent ces services au moyen de systèmes à fibres optiques longue distance, de réseaux de câblodistribution à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibres point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Connexion s'étend sur plus de 39 000 kilomètres, tandis que celui d'Atlantic Broadband s'étend sur plus de 15 000 kilomètres. L'étendue du réseau de transport principal de Cogeco Connexion et d'Atlantic Broadband vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de leurs nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de téléphonie publics, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet partout dans le monde.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Connexion et Atlantic Broadband déploient des fibres optiques à des nœuds servant des noyaux comptant généralement 326 et 355 foyers câblés, respectivement, à raison de fibres multiples par nœud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau jusqu'à des noyaux plus restreints, lorsque cela est nécessaire. Ce processus « juste-à-temps », appelé « fractionnement des nœuds », permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité des services bidirectionnels, comme les services Internet, les services de vidéo sur demande (« VSD ») et les services de téléphonie. Il permet également de maximiser les investissements. L'infrastructure de câblodistribution HFCC est dotée d'une capacité de radiofréquence (« RF ») allant jusqu'à1 GHz de bande passante, selon le marché et les besoins des clients.

Sur chaque marché, les signaux sont transférés du réseau de fibre optique au réseau de câble coaxial jusqu'au nœud afin d'être transmis aux clients. Cogeco Communications estime que le fait d'utiliser activement la technologie de fibre optique en combinaison avec le câble coaxial permet d'augmenter la capacité de transmission et d'améliorer le rendement des réseaux. Les fils de fibre optique peuvent transmettre des centaines de canaux vidéo et audio et de données sur de longues distances sans qu'il soit nécessaire d'amplifier le signal. Cogeco Communications continuera à déployer des fibres optiques dans la mesure où cela sera nécessaire pour réduire davantage la nécessité de l'amplification des signaux, ce qui améliore la fiabilité du réseau et réduit les frais d'entretien. Cette combinaison hybride de fibre optique et de câble coaxial est le choix le plus efficace pour offrir des réseaux de première qualité tout en investissant le capital de façon judicieuse.

Afin d'augmenter davantage la capacité du réseau de câblodistribution, Cogeco Connexion a mis en œuvre les programmes d'amélioration du réseau qui suivent.

a) Conversion au numérique du service vidéo analogique. Le déploiement de convertisseurs numérique-analogique (« CNA ») chez les clients qui ont de l'équipement analogique désuet a été réalisé dans l'ensemble des réseaux au cours de l'exercice 2016. Cette augmentation considérable de la capacité permet de remplacer chaque chaîne analogique par un nombre de chaînes haute définition (« HD ») ou de chaînes définition standard (« DS ») pouvant aller jusqu'à 4 et 16, respectivement.

b) Conversion à la technologie de distribution vidéo numérique (« DVN »). Cette technologie permet à Cogeco Connexion de diffuser de façon sélective seulement les chaînes que les clients regardent, ce qui lui permet effectivement d'offrir un plus grand choix de chaînes numériques en utilisant la même infrastructure de réseau. La conversion de tous les réseaux de Cogeco Connexion a été réalisée au cours de l'exercice 2017.

Afin de récupérer la largeur de bande nécessaire à la croissance du service Internet et à l'ajout de nouvelles chaînes HD, Atlantic Broadband continue à mettre en œuvre une stratégie multipoints ayant pour but d'améliorer son réseau et d'en augmenter le fonctionnement global.

a) Sur les marchés où la largeur de bande est généralement inférieure à 750 MHz, Atlantic Broadband a terminé la conversion au numérique du service de vidéo analogique au moyen du déploiement de CNA auprès de ses clients qui ont de l'équipement analogique désuet.

b) Sur les marchés où la largeur de bande est égale à 750 MHz et où elle compte un grand nombre de clients, Atlantic Broadband a entrepris la conversion au numérique, qu'elle prévoit terminer en 2018.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband ont recours à la technologie DOCSIS pour fournir des services Internet et des services aux entreprises sur leurs réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions qui assurent la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale. Aujourd'hui, Cogeco Connexion et Atlantic Broadband offrent des vitesses Internet maximales de 120 Mbps dans la plupart de leurs territoires, et de 1 Gbps dans certaines régions. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband comptent poursuivre graduellement au cours des prochaines années le déploiement du service 1 Gbps au moyen de plusieurs technologies, selon l'endroit visé; la technologie DOCSIS 3.1 étant la plus économique. Atlantic Broadband a commencé à déployer la technologie DOCSIS 3.1 dans certaines régions au cours de l'exercice 2017, et Cogeco Connexion compte lancer cette technologie au cours de l'exercice 2018.

Enfin, Cogeco Connexion et Atlantic Broadband déploient actuellement une technologie de FTTH dans tous les nouveaux projets résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband utilisent une technologie de FTTH appelée « radiofréquence sur fibre optique » (« RFoG »), dont l'avantage principal est la compatibilité avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes administratifs.

Le tableau suivant présente le pourcentage de foyers câblés au Canada et aux États-Unis où les services de vidéo numérique, de VSD, Internet et de téléphonie étaient offerts au 31 août 2017.

	% de foyers câblés où le service est offert	
Service	**Canada**	**États-Unis**
Vidéo numérique	99 %	99 %
VSD	98 %	97 %
Internet (DOCSIS 3.0)	98 %	99 %
Téléphonie	97 %	99 %

ACTIVITÉS DES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS AUX ENTREPRISES (LES « SERVICES DE TIC AUX ENTREPRISES »)

Au 31 août 2017, Cogeco Peer 1 fournissait ses services par l'intermédiaire de 16 centres de données au Canada, aux États-Unis et en Europe, qui couvrent une superficie brute d'environ 475 000 pieds carrés et comptent plus de 50 points de présence, y compris en Allemagne, aux Pays-Bas et au Mexique.

Les centres de données de Cogeco Peer 1 comprennent une infrastructure de TI hautement sécurisée et redondante, y compris des systèmes de surveillance qui fonctionnent jour et nuit, 365 jours sur 365, de régulation de la climatisation, d'alimentation redondante, de soutien et d'identification biométrique. De plus, les centres de données de Cogeco Peer 1 ont été conçus et construits pour répondre aux normes du secteur des centres de données, et sont exploités en ce sens, afin de satisfaire aux exigences de ses clients commerciaux en matière de services et de conformité.

2.4 CROISSANCE DE L'ENTREPRISE ET AUTRES DÉVELOPPEMENTS

Le sondage Numeris réalisé à l'été 2017 dans la région de Montréal par *Portable People Meter* (« PPM ») révèle que, dans le marché francophone de Montréal, *98,5 FM* est la radio qui se classe au premier rang auprès de tous les auditeurs de deux ans et plus (« 2+ »), tandis que *Rythme FM* a maintenu sa position de chef de file auprès de la catégorie « femmes de 25 à 54 ans » et que *CKOI* est bien positionnée auprès de l'ensemble des auditeurs de « 25 à 54 ans ». *The Beat* est la radio musicale qui se classe au premier rang dans le marché anglophone de Montréal auprès de tous les auditeurs de deux ans et plus (« 2+ »). Enfin, dans les autres régions du Québec, la plupart de nos stations de radio ont enregistré de bonnes cotes d'écoute.

Le 10 juillet 2017, Cogeco Communications a annoncé que sa filiale, Atlantic Broadband, a conclu un accord avec Harron Communications, L.P., dans le but d'acquérir la quasi-totalité des actifs de ses systèmes de câblodistribution exerçant ses activités sous le nom de MetroCast (« MetroCast »), qui dessert environ 120 000 clients d'Internet, 76 000 clients de vidéo et 37 000 clients de téléphonie. La transaction évaluée à 1,4 milliard $ US inclut la valeur actualisée prévue des avantages fiscaux futurs de 310 millions $ US et est assujettie aux ajustements de clôture habituels. Cette acquisition devrait être financée au moyen d'un nouvel emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard $ US, dont une tranche de 585 millions $ US devrait servir à refinancer les facilités de crédit de premier rang existantes, ainsi que d'un montant de 150 millions $ US provenant d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang et d'une participation en actions à hauteur de 315 millions $ US de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans la société de portefeuille détenant Atlantic Broadband, ce qui représente une participation de 21 % dans Atlantic Broadband. La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, aux approbations réglementaires, lesquelles suivent leur cours, de même qu'à d'autres conditions habituelles, lesquelles progressent telles qu'attendues. La Société prévoit conclure la transaction au début de janvier 2018.

En octobre 2017, une filiale américaine de Cogeco Communications a conclu quatre conventions de swaps de taux d'intérêt différés sur un montant notionnel total de 500 millions $ US. Ces conventions auront pour effet de convertir le taux de base LIBOR variable en dollars américains en un taux moyen fixe de 2,07 % à compter du 31 janvier 2018 en vertu de l'emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard $ US devant être émis pour financer l'acquisition de MetroCast et pour refinancer les facilités de crédit de premier rang existantes. L'acquisition de MetroCast devrait se conclure au début de janvier 2018.

2.5 STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Notre mission consiste à créer de puissantes connexions pour nos clients et à entretenir d'étroites relations avec ces derniers. Puisque nos clients sont au cœur de tout ce que nous faisons, nous cherchons sans cesse à innover en matière de processus, d'activités, de services et de produits tout en gérant l'utilisation du capital de façon efficace pour assurer une croissance future. Nous nous engageons aussi à optimiser la rentabilité et à accroître ainsi la valeur pour les actionnaires.

Nous mesurons notre performance à l'égard de ces objectifs en surveillant les produits, le BAIIA ajusté[(1)] et les flux de trésorerie disponibles[(1)].

Les stratégies mises en œuvre à cette fin sont propres à chaque secteur, comme on le décrit ci-après.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS » du rapport de gestion.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Pour atteindre ces objectifs, Cogeco Communications a élaboré les stratégies suivantes :

Services à large bande canadiens	Services à large bande américains	Services de TIC aux entreprises
Générer une croissance interne	Tirer parti de notre supériorité en matière d'Internet et d'offres groupées	Mettre l'accent sur la croissance durable des produits
Optimiser le rendement du capital investi	Accélérer la croissance des services aux entreprises grâce à la montée en gamme	Optimiser l'utilisation des actifs courants afin d'optimiser les flux de trésorerie
Investir dans nos employés	Étendre le réseau de façon stratégique vers de nouvelles zones de service	Renforcer les processus et les systèmes internes afin d'améliorer l'efficience opérationnelle et d'optimiser les infrastructures
	Acquérir des actifs qui offrent des occasions de croissance distinctes	Faire la promotion de notre marque au moyen d'une approche centrée sur les gens

Pour plus de détails, se reporter au rapport annuel 2017 de Cogeco Communications inc., disponible à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

ACTIVITÉS DU SECTEUR DES MÉDIAS

Les activités du secteur des médias sont axées sur l'amélioration continue de la programmation et la diversification du portefeuille de produits en vue d'accroître la part de marché et, par le fait même, la rentabilité.

RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats de la réalisation des stratégies énoncées ci-dessus devraient donner lieu à une hausse des produits et du BAIIA ajusté, ce qui devrait donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon des critères décrits plus amplement dans la rubrique « Projections financières pour l'exercice 2018 ». Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2017, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés et faits saillants liés au rendement ».

2.6 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure son rendement à l'égard de ces objectifs en surveillant ses produits, son BAIIA ajusté[1] et ses flux de trésorerie disponibles[1].

	Projections au 2 novembre 2016 [1]	Données réelles [1]	Réalisation des projections
	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017
(en millions de dollars)	$	$	
Projections financières			
Produits	2 320 à 2 350	2 348	atteinte
BAIIA ajusté	1 005 à 1 030	1 036	dépassée
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	435 à 450	431	dépassée
Flux de trésorerie disponibles	355 à 385	390	dépassée

(1) Les projections pour l'exercice 2017 se fondaient sur un taux de change de 1,32 $ CA pour 1 $ US et de 1,65 $ CA pour 1 £, comparativement à 1,32 et à 1,67, respectivement, pour l'exercice 2017.

Pour l'exercice 2017, Cogeco a dépassé la plupart de ses indicateurs de rendement clés par rapport à ses projections publiées le 2 novembre 2016. Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers » et « Analyse des flux de trésorerie ».

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non définies par les IFRS ».

PRODUITS

Les produits se sont chiffrés à 2,35 milliards $ pour l'exercice 2017, un montant qui cadre avec les projections de la Société, principalement en raison de la nouvelle stratégie de tarification, conjuguée aux offres groupées, contrebalancées en partie par un nombre moins élevé que prévu d'unités de service primaire[1] en raison des offres concurrentielles dans le secteur ainsi que des pressions concurrentielles persistantes sur les tarifs des services d'hébergement et de connectivité réseau dans le secteur des communications.

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 1,04 milliard $ pour l'exercice 2017, un montant supérieur aux projections de la Société, en raison du BAIIA ajusté qui cadre avec les projections dans le secteur des communications, facteur conjugué aux initiatives de réduction des coûts en ce qui concerne les activités liées aux médias.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 390 millions $ pour l'exercice 2017, un montant supérieur aux projections de la Société, principalement en raison des dépenses d'investissement moins élevées que prévu dans le secteur des communications, facteur conjugué au BAIIA ajusté plus élevé que prévu.

2.7 FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercices clos les 31 août	2017	2016	2015
(en milliers de dollars, sauf les données par action et le nombre d'actions)	$	$	$
Opérations			
Produits	2 347 678	2 307 403	2 187 163
BAIIA ajusté	1 035 545	1 018 762	954 591
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	3 191	8 802	13 950
Réclamations et litiges	—	10 791	(27 431)
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	450 000	—
Profit à la cession d'une filiale	—	(13 107)	—
Bénéfice (perte) de l'exercice	313 367	(158 705)	265 215
Bénéfice (perte) de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	108 985	(29 351)	89 627
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	977 081	759 030	694 300
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	431 307	470 357	442 675
Flux de trésorerie disponibles	390 274	298 072	290 724
Situation financière[1]			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212 283	68 344	164 189
Placements à court terme	54 000	—	—
Total de l'actif	5 499 376	5 495 520	6 201 702
Endettement	2 633 159	2 974 119	3 361 948
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	578 556	503 344	558 813
Données par action[2]			
Bénéfice (perte) par action			
De base	6,56	(1,75)	5,35
Dilué(e)	6,52	(1,75)	5,32
Dividendes	1,36	1,18	1,02
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	16 618 229	16 728 185	16 737 173

(1) Au 31 août 2016 et au 31 août 2015, le total de l'actif et les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société ont été retraités, comme il est présenté à la note 3 des états financiers consolidés.

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

(1) Représente la somme des clients des services Internet, de vidéo et de téléphonie.

3. RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

3.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Produits	2 347 678	2 307 403	1,7
Charges d'exploitation	1 312 133	1 288 641	1,8
BAIIA ajusté	1 035 545	1 018 762	1,6

PRODUITS

Les produits se sont chiffrés à 2,35 milliards $ pour l'exercice 2017, une hausse de 40,3 millions $, ou 1,7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance de 2,3 % du secteur des communications, contrebalancée en partie par une baisse de 7,9 % dans le secteur autres, principalement imputable à la vente de Métromédia CMR Plus Inc. (« Métromédia ») le 5 janvier 2016.

Pour plus de détails sur les produits du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2017, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 1,31 milliard $, soit une hausse de 23,5 millions $, ou 1,8 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement imputable au secteur des communications, mais elle a été contrebalancée en partie par la diminution des charges d'exploitation du secteur autres, essentiellement en raison de la vente de Métromédia au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2016.

Pour plus de détails sur les charges d'exploitation du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

BAIIA AJUSTÉ

Le BAIIA ajusté pour l'exercice 2017 a augmenté de 16,8 millions $, ou 1,6 %, pour s'établir à 1,04 milliard $, en raison principalement de l'amélioration du secteur des communications, contrebalancée en partie par une diminution du BAIIA ajusté du secteur autres en raison de la vente de Métromédia au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2016.

Pour plus de détails sur le BAIIA ajusté du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

3.2 CHARGES FIXES

Exercices clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Dotation aux amortissements	478 451	502 170	(4,7)
Charges financières	136 779	142 482	(4,0)

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a diminué de 23,7 millions $, ou 4,7 %, pour atteindre 478,5 millions $, par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles, de la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien, de l'amortissement complet de certaines immobilisations et de la perte de valeur d'immobilisations incorporelles comptabilisée au troisième trimestre de l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2017, les charges financières ont diminué de 5,7 millions $, ou 4,0 %, pour atteindre 136,8 millions $, par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement du niveau d'endettement plus faible qui s'explique par les flux de trésorerie disponibles générés, facteur contrebalancé en partie par la hausse du coût moyen de l'endettement, en raison des hausses du taux LIBOR à court terme en dollars américains, et par une prime de réparation liée au remboursement anticipé des billets non garantis de premier rang de 50 millions $.

3.3 PERTE DE VALEUR DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans le cadre d'un processus amorcé au cours de l'exercice 2015, Cogeco Communications a procédé à un examen approfondi des activités, de la structure organisationnelle et du portefeuille de produits et de services de son secteur des Services de TIC aux entreprises. L'examen a donné lieu à plusieurs initiatives principalement axées sur la réalisation de ventes rentables, à la simplification de l'offre de produits, à la simplification des processus opérationnels et à l'annonce, le 5 mai 2015, du regroupement de ses deux unités d'affaires, Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting, afin de former Cogeco Peer 1 et de lui donner la structure et la capacité qui lui permettent de servir ses divers clients des services d'informatique en nuage, d'hébergement, de colocation et de connectivité réseau.

Malgré les efforts continus pour harmoniser la structure des ventes de Cogeco Peer 1 avec son offre de produits simplifiée, les ventes n'ont pas connu la croissance prévue aux États-Unis, en Europe et au Canada.

Bien que la direction était convaincue que l'équipe de gestion et la structure opérationnelle qu'elle avait mises en place donneraient de bons résultats, il était prévu que la situation persiste au-delà de l'exercice 2016. Par conséquent, la direction avait revu à la baisse ses projections financières futures, ce qui s'est traduit par une diminution de la valeur du placement de la Société dans Cogeco Peer 1. Cogeco Communications a donc effectué un test de dépréciation du goodwill et de tous les actifs à long terme de Cogeco Peer 1 au 31 mai 2016.

En se fondant sur les attentes réduites à l'égard de la croissance future des produits, de la rentabilité et des flux de trésorerie, Cogeco Communications a comptabilisé une perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles sans effet sur la trésorerie de 428,5 millions $ et de 21,5 millions $, respectivement, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2016.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'a eue la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles sur les résultats financiers de Cogeco Communications pour l'exercice clos le 31 août 2016 :

(en milliers de dollars)	$
Perte de valeur du goodwill	428 500
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	21 500
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	450 000
Impôts sur le résultat	(16 048)
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles, déduction faite des impôts sur le résultat	433 952

3.4 RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Au cours de l'exercice 2016, la filiale de Cogeco Communications, Cogeco Peer 1, a comptabilisé un montant de 10,8 millions $ relatif au règlement de réclamations et aux coûts liés à des litiges.

3.5 PROFIT À LA CESSION D'UNE FILIALE

Le 5 janvier 2016, la filiale de la Société, Cogeco Média inc., a mené à terme la vente de sa filiale Métromédia, une entreprise d'affichage publicitaire extérieur, pour une contrepartie en trésorerie de 47,7 millions $, y compris un ajustement du fonds de roulement net après la clôture, ce qui a donné lieu à un profit à la cession avant impôts de 13,1 millions $. Pour plus de détails sur le profit à la cession d'une filiale, se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».

3.6 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice 2017, les impôts sur le résultat ont augmenté de 27,4 millions $, ou 35,9 %, pour s'établir à 103,8 millions $, par rapport à l'exercice 2016. La hausse est principalement attribuable à un bénéfice avant impôts sur le résultat, par rapport à une perte avant impôts sur le résultat pour l'exercice précédent qui découle de la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles avant impôts sans effet sur la trésorerie de 450 millions $ au troisième trimestre de l'exercice 2016, dont une tranche n'était pas déductible. Cette augmentation est aussi attribuable à une hausse du taux d'imposition effectif lié aux investissements dans des établissements à l'étranger ainsi qu'à une réévaluation des actifs d'impôts différés effectuée au troisième trimestre de l'exercice 2016, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'imposition quasi adoptés.

Le 26 mars 2015, le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre de son budget pour 2015, que le taux d'imposition sur le revenu des sociétés sera réduit graduellement de 0,1 % par année, le faisant ainsi passer de 11,9 % en 2017 à 11,5 % en 2020. Ces réductions de taux, qui ont été quasi adoptées le 15 novembre 2016, ont donné lieu à une diminution d'environ 1,8 million $ des passifs d'impôts différés et des impôts différés pour l'exercice clos le 31 août 2017. De plus, le 8 juillet 2015, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé qu'il procéderait à des réductions du taux d'imposition sur le revenu des sociétés, qui passera ainsi de 20 % à 19 % le 1er avril 2017, puis à 18 % le 1er avril 2020. Ces réductions de taux, qui ont été quasi adoptées le 26 octobre 2015, ont donné lieu à une diminution des actifs d'impôts différés de 1,2 million $ et à une augmentation des impôts différés du même montant au cours de l'exercice 2016.

3.7 BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE

Le bénéfice pour l'exercice 2017 s'est chiffré à 313,4 millions $, dont une tranche de 109,0 millions $, ou 6,56 $ par action, est attribuable aux propriétaires de la Société, contre une perte de 158,7 millions $ pour l'exercice précédent, dont une tranche de 29,4 millions $, ou 1,75 $ par action, était attribuable aux propriétaires de la Société. Cette hausse tient à la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles avant impôts sans effet sur la trésorerie de 450,0 millions $ comptabilisée à l'exercice précédent et aux réclamations et litiges de 10,8 millions $ comptabilisés dans le secteur des communications. La tranche restante de la variation s'explique par l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution de la dotation aux amortissements, facteurs contrebalancés en partie par une hausse des impôts sur le résultat et par le profit à la cession de Métromédia au cours de l'exercice précédent.

La participation ne donnant pas le contrôle correspond à une participation d'environ 68,3 % dans les résultats de Cogeco Communications. Le bénéfice pour l'exercice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle s'est chiffré à 204,4 millions $, comparativement à une perte de 129,4 millions $ pour l'exercice 2016.

La Société a enregistré un rendement des capitaux propres[1] positif de 20,1 % pour l'exercice clos le 31 août 2017, contre un rendement des capitaux propres négatif de 10,2 % pour l'exercice précédent. Cet écart pour l'exercice 2017 s'explique principalement par la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles comptabilisée à l'exercice précédent.

4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco détient 31,7 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 82,3 % des actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction, d'administration, de planification stratégique et financière et d'autres services en vertu d'une convention de services de gestion. En vertu de la convention, les honoraires de gestion sont payables mensuellement et correspondent à 0,85 % des produits consolidés de Cogeco Communications. De plus, Cogeco Communications rembourse à Cogeco les frais et débours engagés dans le cadre des services fournis à Cogeco Communications aux termes de la convention. La convention prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, dans l'éventualité où le montant des honoraires de gestion ne cadrerait plus avec les coûts, le temps et les ressources investis par Cogeco. Au cours de l'exercice 2017, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont établis à 18,9 millions $ et à 18,5 millions $ pour l'exercice 2016.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Toutefois, au cours de l'exercice 2017, Cogeco Communications a attribué 81 350 options sur actions (74 750 en 2016), elle n'a attribué aucune unité d'actions incitatives (aucune en 2016) et elle a attribué 12 150 unités d'actions liées au rendement (11 950 en 2016) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications. Au cours de l'exercice 2017, Cogeco Communications a facturé à Cogeco des montants de 652 000 $, de 39 000 $ et de 660 000 $ (616 000 $, 330 000 $ et 501 000 $ en 2016), respectivement, relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de la Société qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants.

Le 2 août 2016, une convention de prêt intersociétés a été conclue entre la Société et sa filiale, Cogeco Communications, en vertu de laquelle une facilité de crédit renouvelable de 40 millions $ a été constituée à l'usage de Cogeco Communications. Le prêt intersociétés a été entièrement remboursé par Cogeco Communications au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017.

Il n'y a eu aucune autre transaction significative entre parties liées au cours des périodes considérées.

5. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	977 081	759 030	28,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(476 370)	(420 126)	13,4
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(355 267)	(434 675)	(18,3)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	(1 505)	(74)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	143 939	(95 845)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	68 344	164 189	(58,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	212 283	68 344	—

5.1 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2017, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 977,1 millions $, ce qui représente une augmentation de 218,1 millions $, ou 28,7 %, par rapport à l'exercice 2016, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- la diminution de 117,1 millions $ des impôts sur le résultat payés essentiellement attribuable au calendrier des paiements relatifs au report des acomptes provisionnels au premier trimestre de l'exercice 2018 en vertu de la réorganisation de la structure d'entreprise de certaines filiales canadiennes de Cogeco Communications;
- l'augmentation de 48,5 millions $ de la variation des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement des variations du fonds de roulement;
- l'augmentation de 16,8 millions $ du BAIIA ajusté;
- la diminution de 11,7 millions $ des charges financières payées; et
- le montant de 10,8 millions $ relatif aux réclamations et litiges comptabilisé à l'exercice précédent.

(1) Le rendement des capitaux propres se définit comme le bénéfice (la perte) de l'exercice divisé(e) par la moyenne des capitaux propres (calculé en fonction du solde au début et à la fin d'un exercice donné).

5.2 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2017, les activités d'investissement ont augmenté de 56,2 millions $, ou 13,4 %, pour s'établir à 476,4 millions $, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation tient essentiellement à l'acquisition d'instruments de placement à court terme au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017 d'un montant de 54,0 millions $, facteur partiellement contrebalancé par la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs ainsi que par la cession d'une filiale au deuxième trimestre de l'exercice 2016 pour un montant de 47,4 millions $, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour l'exercice 2017, les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont chiffrées à 431,3 millions $, ce qui représente une diminution de 39,1 millions $, par rapport à l'exercice 2016, laquelle tient surtout au secteur des communications.

Pour plus de détails au sujet des dépenses d'investissement du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Le 1er septembre 2016, Cogeco Connexion, une filiale de Cogeco Communications, a conclu l'acquisition de l'ensemble des actions de Briand et Moreau Câble inc., une entreprise de câblodistribution régionale exerçant ses activités en Gaspésie, au Québec, qui desservait, au 1er septembre 2016, 808 clients de services Internet et 1 439 clients de services de vidéo.

CESSION D'UNE FILIALE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Le 5 janvier 2016, la filiale de la Société, Cogeco Média, a mené à terme la vente de sa filiale Métromédia, une entreprise d'affichage publicitaire extérieur, pour une contrepartie en trésorerie de 47,7 millions $, y compris un ajustement du fonds de roulement net après la clôture. Le prix de vente a été réduit par des frais de vente d'environ 0,5 million $. La valeur comptable des actifs nets cédés se chiffrait à 34,1 millions $, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit avant impôts de 13,1 millions $ dans les comptes consolidés de résultat.

La valeur comptable des actifs et passifs cédés se détaillait comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	**$**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**272**
Créances clients et autres débiteurs	**6 113**
Charges payées d'avance et autres	**331**
Autres actifs	**930**
Immobilisations corporelles	**4 153**
Immobilisations incorporelles	**9 735**
Goodwill	**20 540**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**(3 862)**
Passifs d'impôts sur le résultat	**(29)**
Produits différés et perçus d'avance	**(1 524)**
Autres passifs	**(100)**
Passifs d'impôts différés	**(2 416)**
	34 143

5.3 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Pour l'exercice 2017, les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 390,3 millions $, soit une hausse de 92,2 millions $, ou 30,9 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution de 39,1 millions $ des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs qui découle du calendrier de certaines initiatives, facteur conjugué à l'optimisation des dépenses d'investissement qui a davantage été mise au premier plan dans le secteur des communications;
- l'augmentation de 16,8 millions $ du BAIIA ajusté;

- le montant de 10,8 millions $ relatif aux réclamations et litiges comptabilisé à l'exercice précédent; et
- la diminution de 6,3 millions $ des impôts exigibles.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2017, un niveau d'endettement plus faible découlant de remboursements de la dette a entraîné une diminution de la trésorerie de 261,5 millions $, comparativement à 359,3 millions $ à l'exercice 2016. La variation tient principalement aux facteurs suivants :

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars)*	**2017** **$**	2016 $	Variation $	Explications
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	**(314)**	4 115	(4 429)	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Diminution nette des facilités renouvelables	**(187 286)**	(122 725)	(64 561)	Remboursement des facilités de crédit renouvelables au cours de l'exercice 2017 en raison des flux de trésorerie disponibles générés.
Remboursement sur la dette à long terme et règlement des instruments financiers dérivés	**(73 099)**	(240 657)	167 558	Remboursements sur les facilités de crédit de premier rang et les billets non garantis de premier rang de 50 millions $ au cours de l'exercice 2017. Remboursement des billets garantis de premier rang, série A, d'une valeur de 190 millions $ US, venant à échéance en octobre 2015, et règlement des instruments financiers dérivés connexes.
Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	**(837)**	—	(837)	Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017.
	(261 536)	(359 267)	97 731	

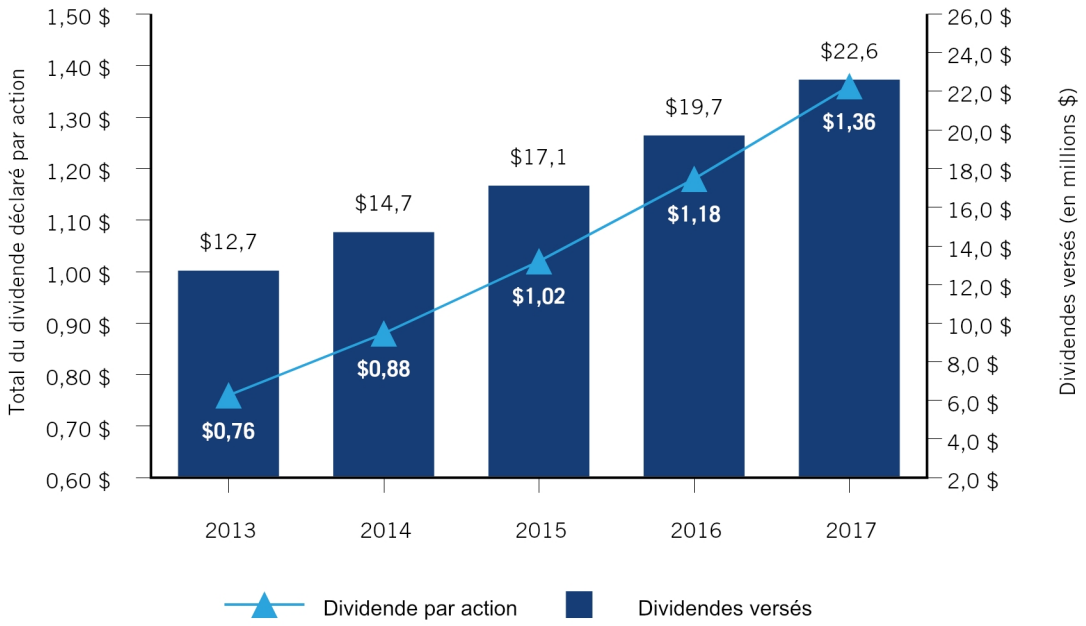
DIVIDENDES

Les dates de déclaration des dividendes et les versements de dividendes pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote s'établissent comme suit :

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par actions (en dollars)
2 novembre 2016	**16 novembre 2016**	**30 novembre 2016**	**0,34**
11 janvier 2017	**25 janvier 2017**	**8 février 2017**	**0,34**
6 avril 2017	**20 avril 2017**	**4 mai 2017**	**0,34**
13 juillet 2017	**27 juillet 2017**	**10 août 2017**	**0,34**
28 octobre 2015	11 novembre 2015	25 novembre 2015	0,295
12 janvier 2016	26 janvier 2016	9 février 2016	0,295
13 avril 2016	27 avril 2016	11 mai 2016	0,295
6 juillet 2016	20 juillet 2016	3 août 2016	0,295

Au cours de l'exercice 2017, des dividendes déterminés trimestriels de 0,34 $ par action, pour un total de 1,36 $ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 22,6 millions $. Au cours de l'exercice 2016, des dividendes déterminés trimestriels de 0,295 $ par action, pour un total de 1,18 $ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 19,7 millions $. De plus, les dividendes versés par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 57,7 millions $ pour l'exercice 2017, comparativement à 52,0 millions $ pour l'exercice précédent. Au cours des cinq derniers exercices, le total des dividendes par action versés a augmenté de 15,7 % sur une base annuelle combinée.

Le total des dividendes et des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 28 juillet 2016, dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Cogeco a annoncé son intention d'acquérir aux fins d'annulation jusqu'à 375 000 actions subalternes à droit de vote du 2 août 2016 au 1er août 2017. Le 31 juillet 2017, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin d'acquérir aux fins d'annulation jusqu'à 550 000 actions subalternes à droit de vote du 2 août 2017 au 1er août 2018.

Au cours de l'exercice 2017, Cogeco a racheté et annulé 219 327 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur attribuée moyenne de 1,8 million $, pour une contrepartie de 14,3 millions $. Au cours de l'exercice 2016, Cogeco a racheté et annulé 19 766 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur attribuée moyenne de 0,2 million $, pour une contrepartie de 1,0 million $.

Les rachats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités se présentent comme suit :

					2017
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen par action)	$	$	$	$	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	—	92 611	69 354	57 362	219 327
Prix de rachat moyen par action	—	59,45	62,78	77,63	65,26
Coûts liés au rachat	—	5 506	4 354	4 453	14 313

					2016
Trimestre clos le	30 novembre	29 février	31 mai	31 août	Total
(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen par action)	$	$	$	$	$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	—	—	—	19 766	19 766
Prix de rachat moyen par action	—	—	—	51,40	51,40
Coûts liés au rachat	—	—	—	1 016	1 016

6. SECTEUR DES COMMUNICATIONS

6.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Produits	2 226 851	2 176 149	2,3
Charges d'exploitation	1 202 942	1 174 232	2,4
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	18 939	18 468	2,6
BAIIA ajusté	1 004 970	983 449	2,2
Marge d'exploitation	45,1 %	45,2 %	—
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	428 057	467 510	(8,4)

PRODUITS

Pour l'exercice 2017, les produits se sont chiffrés à 2,23 milliards $, soit une hausse de 50,7 millions $, ou 2,3 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- les hausses tarifaires dans les activités des Services à large bande canadiens et américains;
- la croissance soutenue du nombre de clients du service Internet dans les activités des Services à large bande canadiens et américains;
- la croissance du nombre de clients qui s'abonnent à des forfaits de plus grande valeur; et
- la croissance des produits tirés de la colocation dans les activités des Services de TIC aux entreprises; contrebalancées en partie par
- les pressions concurrentielles sur les tarifs des services d'hébergement et de connectivité réseau dans les activités des Services de TIC aux entreprises; et
- la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES D'EXPLOITATION ET HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2017, les charges d'exploitation se sont chiffrées à 1,20 milliard $, soit une hausse de 28,7 millions $, ou 2,4 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- les hausses des tarifs de programmation dans les activités des Services à large bande canadiens et américains;
- les coûts engagés pour les unités de service primaire additionnelles; et
- la hausse des coûts de rémunération des employés ainsi que les coûts additionnels pour soutenir les investissements stratégiques dans les secteurs à forte croissance des Services à large bande américains; contrebalancés en partie par
- la modification de la combinaison de produits pour mettre l'accent sur les services Internet à marge plus élevée plutôt que sur les services de vidéo traditionnels;
- la baisse des honoraires versés à des tiers en raison d'une diminution des produits, conjuguée à la baisse des coûts de rémunération des employés en raison de la réduction des effectifs des activités des Services de TIC aux entreprises; et
- la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

Les honoraires de gestion versés à Cogeco inc. pour l'exercice 2017 se sont chiffrés à 18,9 millions $, comparativement à 18,5 millions $ pour l'exercice 2016. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA AJUSTÉ ET MARGE D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2017, le BAIIA ajusté a augmenté de 21,5 millions $, ou 2,2 %, pour se chiffrer à 1,0 milliard $, principalement en raison de l'amélioration des activités des Services à large bande américains et canadiens, facteur contrebalancé en partie par une baisse liée aux activités des Services de TIC aux entreprises.

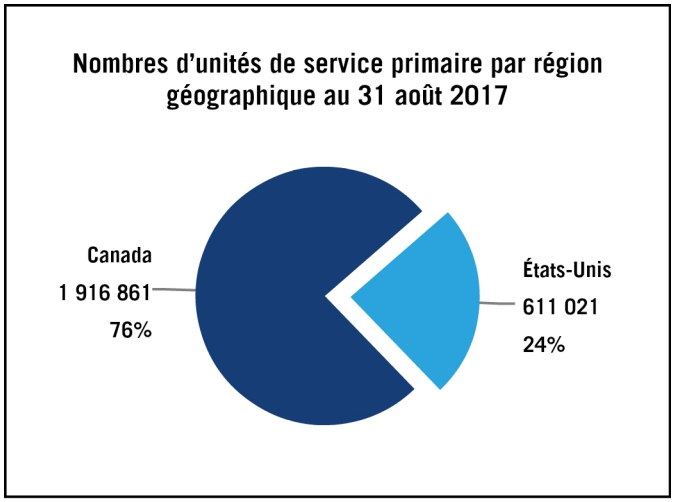
La marge d'exploitation pour l'exercice 2017 a légèrement diminué, pour s'établir à 45,1 %, comparativement à 45,2 % à l'exercice 2016, en raison de la légère baisse de la marge des activités des Services à large bande américains et de la baisse de la marge des activités des Services de TIC aux entreprises, facteurs contrebalancés en partie par une hausse de la marge des activités des Services à large bande canadiens.

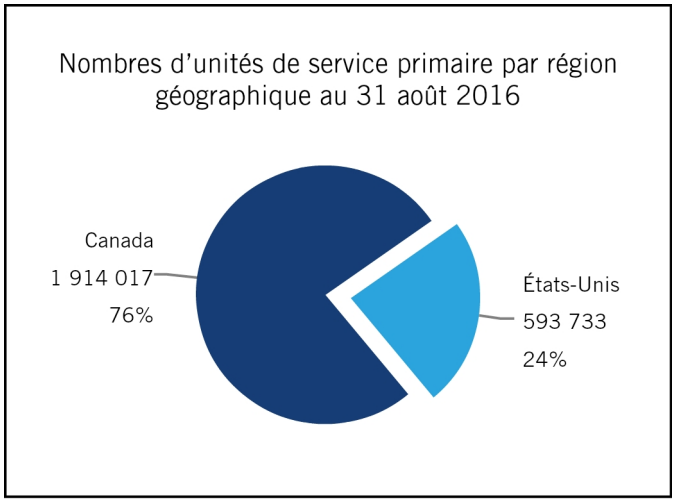
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour l'exercice 2017, les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont établies à 428,1 millions $, ce qui représente une diminution de 39,5 millions $, ou 8,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- la priorité accordée à l'optimisation des dépenses d'investissement ainsi que les investissements stratégiques effectués au centre de données de Kirkland; et
- la diminution des achats d'équipements à l'abonné au Canada en raison du calendrier de certaines initiatives; contrebalancées en partie par
- les investissements accrus dans l'infrastructure de réseaux et le matériel additionnel pour améliorer la capacité de la plateforme Internet afin d'étendre le service Gigabit à certaines des zones que nous desservons.

6.2 STATISTIQUES SUR LES CLIENTS





	31 août 2017			Ajouts nets (pertes nettes) Exercices clos les 31 août		% de pénétration[3] 31 août	
	Données consolidées	Canada	États-Unis	2017 [2]	2016	2017	2016
Unités de service primaire[1]	2 527 882	1 916 861	611 021	17 885	10 048		
Clients du service Internet	1 042 996	769 869	273 127	54 823	52 895	44,9	43,0
Clients du service de vidéo	956 775	720 636	236 139	(27 619)	(31 706)	41,2	42,8
Clients du service de téléphonie	528 111	426 356	101 755	(9 319)	(11 141)	22,7	23,4

(1) Représente la somme des clients des services Internet, de vidéo et de téléphonie.

(2) Exclut 2 247 unités de service primaire (808 clients du service Internet et 1 439 clients du service de vidéo) provenant d'un regroupement d'entreprises conclu par les Services à large bande canadiens au premier trimestre de l'exercice 2017.

(3) En pourcentage des foyers câblés.

INTERNET

Pour l'exercice 2017, les ajouts nets de clients du service Internet se sont établis à 54 823, comparativement à 52 895 pour l'exercice 2016. Les ajouts nets s'expliquent par l'intérêt soutenu des clients à l'égard des offres de services à haute vitesse et des services de vidéo numérique avancée TiVo qui requièrent un abonnement à un service Internet, ainsi que la croissance durable du nombre de clients en provenance des revendeurs Internet et du secteur commercial, et l'intérêt soutenu à l'égard des forfaits de services.

VIDÉO

Pour l'exercice 2017, les pertes nettes de clients du service de vidéo se sont chiffrées à 27 619, comparativement à 31 706 pour l'exercice 2016. La réduction des pertes pour l'exercice est essentiellement attribuable à l'intérêt que portent les clients aux offres de produits de vidéo de la Société, y compris aux services de vidéo numérique avancée TiVo tant au Canada qu'aux États-Unis, et aux forfaits de services Internet haute vitesse, facteurs contrebalancés en partie par les offres concurrentielles au sein du secteur, la maturité des catégories de services au Canada et le changement des habitudes de consommation vidéo.

TÉLÉPHONIE

Pour l'exercice 2017, les pertes nettes de clients du service de téléphonie se sont établies à 9 319, comparativement à 11 141 pour l'exercice 2016. La réduction des pertes de clients s'explique principalement par la croissance soutenue dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis, contrebalancée en partie par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile et les diverses offres illimitées lancées au Canada par les exploitants de services de téléphonie mobile qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile.

7. SITUATION FINANCIÈRE

7.1 FONDS DE ROULEMENT

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco maintient un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui en résultent pour réduire l'endettement.

Les variations s'établissent comme suit :

Aux 31 août *(en milliers de dollars)*	**2017** **$**	2016 $	Variation $	Explications
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**212 283**	68 344	143 939	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Placements à court terme	**54 000**	—	54 000	Placements à court terme de 54,0 millions $ au quatrième trimestre de l'exercice 2017.
Créances clients et autres débiteurs	**112 092**	142 542	(30 450)	Réception du montant à recevoir au titre des réclamations et litiges comptabilisé à l'exercice 2015, changement apporté au cycle de facturation pour une partie des clients canadiens du secteur des communications et dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par la croissance des produits.
Impôts sur le résultat à recevoir	**4 277**	12 707	(8 430)	Liés à la réorganisation de la structure d'entreprise de certaines filiales canadiennes du secteur des communications et à un remboursement reçu.
Charges payées d'avance et autres	**21 737**	17 125	4 612	Non significatif
Instrument financier dérivé	**98**	1 040	(942)	Non significatif
	404 487	241 758	162 729	
Passifs courants				
Endettement bancaire	**3 801**	4 115	(314)	Non significatif
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	**337 667**	312 914	24 753	Calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Provisions	**23 260**	31 078	(7 818)	Principalement liées au règlement, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017, de réclamations et de litiges comptabilisés à l'exercice 2016 dans le secteur des communications.
Passifs d'impôts sur le résultat	**103 650**	28 910	74 740	Calendrier des paiements au titre des impôts sur le résultat relatifs au report des acomptes provisionnels au premier trimestre de l'exercice 2018, en vertu de la réorganisation de la structure d'entreprise de certaines filiales canadiennes de Cogeco Communications.
Produits différés et perçus d'avance	**85 302**	61 707	23 595	Principalement liés à un paiement anticipé lié à un important contrat pour des services de colocation, ainsi qu'à un changement apporté au cycle de facturation pour une partie des clients canadiens du secteur des communications.
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	**118**	—	118	Non significatif
Instruments financiers dérivés	**192**	—	192	Non significatif
Tranche à court terme de la dette à long terme	**131 935**	22 527	109 408	Principalement liée à la débenture non garantie de premier rang d'une valeur de 100 millions $ dans le secteur des communications venant à échéance en mars 2018.
	685 925	461 251	224 674	
Fonds de roulement déficitaire	**(281 438)**	(219 493)	(61 945)	

7.2 AUTRES VARIATIONS IMPORTANTES

Aux 31 août *(en milliers de dollars)*	2017 $	2016 $	Variation $	Explications
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	1 961 743	2 004 247	(42 504)	Excédent de la dotation à l'amortissement sur les dépenses d'investissement, combiné à la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien.
Immobilisations incorporelles	2 058 220	2 139 466	(81 246)	Excédent de la dotation à l'amortissement sur les acquisitions d'immobilisations incorporelles, facteur combiné à la dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien.
Goodwill	1 042 009	1 079 365	(37 356)	Dépréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien.
Passifs non courants				
Dette à long terme	2 479 421	2 922 078	(442 657)	Remboursements des billets non garantis de premier rang d'une valeur de 50 millions $ et de la facilité à terme renouvelable et des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, reclassement dans la tranche à court terme de la débenture non garantie d'une valeur de 100 millions $ de Cogeco Communications, venant à échéance en mars 2018, et dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

8. RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

8.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections pour l'exercice 2018.

Exercices clos les 31 août	Projections 2018[1]	2017	2016
Coût de l'endettement moyen[2]	4,0 %	4,4 %	4,2 %
Endettement à taux fixe[3]	100 %	79 %	73 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	2,9	4,0	4,9
Endettement net garanti[4]/BAIIA ajusté	1,7	1,7	2,2
Endettement net[5]/BAIIA ajusté	2,1	2,3	2,9
BAIIA ajusté/charges financières	s.o.[6]	7,6	7,2

(1) Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

(2) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt. Les lignes directrices pour 2018 comprennent l'incidence de swaps de taux d'intérêt différés exécutés en octobre 2017 dans le secteur des communications.

(3) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice. Les lignes directrices pour 2018 comprennent l'incidence de swaps de taux d'intérêt différés exécutés en octobre 2017 dans le secteur des communications.

(4) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang, les billets non garantis de premier rang et les débentures non garanties.

(5) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

(6) Des projections précises relativement au ratio de couverture des intérêts ne peuvent être fournies, car les projections des charges financières ne sont pas présentées.

Au cours de l'exercice 2018, compte non tenu de l'incidence de l'acquisition annoncée de MetroCast qui devrait se conclure au début de janvier 2018, le ratio de levier financier relatif à l'endettement net et à l'endettement net par rapport au BAIIA ajusté devrait diminuer en raison de la hausse du BAIIA ajusté et d'une réduction prévue de l'endettement grâce aux flux de trésorerie disponible générés. Le levier financier relatif à l'endettement net garanti devrait demeurer inchangé.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections pour l'exercice 2018.

Exercices clos les 31 août	Projections 2018[1]	2017	2016
Coût de l'endettement moyen[2]	4,0 %	4,4 %	4,1 %
Endettement à taux fixe[3]	100 %	78 %	73 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	2,8	4,0	4,8
Endettement net garanti[4]/BAIIA ajusté	1,8	1,7	2,3
Endettement net[5]/BAIIA ajusté	2,1	2,3	2,9
BAIIA ajusté/charges financières	s.o.[6]	7,8	7,2

(1) Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

(2) Exclut l'amortissement des frais de financement et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt. Les lignes directrices pour 2018 comprennent l'incidence de swaps de taux d'intérêt différés exécutés en octobre 2017.

(3) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice. Les lignes directrices pour 2018 comprennent l'incidence de swaps de taux d'intérêt différés exécutés en octobre 2017.

(4) L'endettement net de premier rang est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, du billet intersociétés à payer, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des paiements en capital sur la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.

(5) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, du billet intersociétés à payer, des paiements en capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

(6) Des projections précises relativement au ratio de couverture des intérêts ne peuvent être fournies, car les projections des charges financières ne sont pas présentées.

8.2 DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco au 30 septembre 2017. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Montant $
Actions ordinaires		
Actions à droits de vote multiples	1 842 860	12
Actions subalternes à droit de vote	14 712 053	119 720

8.3 FINANCEMENT

Le 9 décembre 2016, la filiale de la Société, Cogeco Communications inc., a prolongé l'échéance de sa facilité à terme renouvelable d'une année additionnelle, soit jusqu'au 24 janvier 2022. En outre, le 5 décembre 2016, la Société a prolongé sa facilité à terme renouvelable d'une année additionnelle, soit jusqu'au 1er février 2022.

Au 31 août 2017, un montant de 0,4 million $ avait été utilisé sur la facilité à terme renouvelable, d'un montant de 50 millions $, et un montant de 6,1 millions $ avait été utilisé sur la facilité à terme renouvelable de Cogeco Communications, d'un montant de 800 millions $, pour une disponibilité restante de 49,6 millions $ et de 793,9 millions $, respectivement. Par ailleurs, deux filiales de Cogeco Communications bénéficient également d'une facilité renouvelable de 188,0 millions $ (150 millions $ US), dont un montant de 38,6 millions $ (30,8 millions $ US) avait été utilisé au 31 août 2017, pour une disponibilité restante de 149,4 millions $ (119,2 millions $ US).

8.4 NOTATIONS DE COGECO COMMUNICATIONS

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband.

Au 31 août 2017	S&P	DBRS	Fitch	Moody's
Cogeco Communications				
Billets et débentures garantis de premier rang	BBB	BBB (faible)	BBB-	SN
Billets non garantis de premier rang	BB-	BB	BB+	SN
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	BB	SN	SN	Ba3

SN : sans notation

Par suite de l'annonce de l'acquisition de MetroCast, l'ensemble des notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband ont été confirmées. Toutefois, la notation des facilités de crédit de premier rang d'Atlantic Broadband qui seront émises à la clôture de l'acquisition de MetroCast sera abaissée à B1 et à BB- par Moody's et S&P, respectivement, en raison de la dette additionnelle contractée par Atlantic Broadband en raison de l'acquisition.

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie BBB sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur par rapport aux obligations assorties de la catégorie BB/B. De plus, les obligations assorties d'une notation BBB ont un meilleur accès au financement que celles assorties de notations BB/B.

8.5 GESTION FINANCIÈRE

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2017, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications.

Pour réduire ce risque, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en circulation au 31 août 2017.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	75 millions $ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	0,6120 %	30 octobre 2017	Facilité d'emprunt à terme A-3
Flux de trésorerie	75 millions $ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	0,9870 %	31 juillet 2019	Facilité d'emprunt à terme A-2

La sensibilité de la charge financière annuelle de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités est d'approximativement 5,6 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2017.

Risque de change

Cogeco Communications est exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à sa dette à long terme libellée en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollar canadien ferait augmenter les charges financières d'approximativement 7,1 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2017.

Cogeco Communications est exposée au risque de change lié aux engagements d'achats d'immobilisations corporelles prévus qui sont libellés en dollars américains. Afin d'atténuer ce risque, Cogeco Communications a conclu des contrats à terme de change et les a désignés comme couvertures des flux de trésorerie à des fins comptables. Le tableau qui suit présente les contrats à terme en cours au 31 août 2017.

Type de couverture	Montant notionnel	Échéance	Taux de change	Élément couvert
Flux de trésorerie	9,9 millions $ US	octobre - novembre 2017	1,2653 - 1,2672	Engagements d'achat d'immobilisations corporelles

De plus, les investissements nets de Cogeco Communications dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Le risque lié au dollar américain est réduit, puisque la majeure partie des prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Cogeco Peer 1 ont été empruntés directement en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements nets dans des établissements à l'étranger en cours au 31 août 2017.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	790 millions $ US	905,9 millions $ US	Investissements nets dans des établissements à l'étranger en dollars américains
s.o.	— million £	27,4 millions £	s.o.

Les taux de change utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2017 étaient de 1,2536 $ (1,3116 $ en 2016) pour un dollar américain et de 1,6161 $ (1,7223 $ en 2016) pour une livre sterling. Une diminution de 10 % des taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollars canadiens ferait diminuer les autres éléments du résultat global d'approximativement 18,9 millions $.

Les taux moyens en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des communications s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2017	2016	Variation
	$	$	%
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3205	1,3273	(0,5)
Livre sterling par rapport au dollar canadien	1,6711	1,9146	(12,7)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence en dollars canadiens d'une hausse de 10 % du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien sur les résultats d'exploitation du secteur des communications pour l'exercice clos le 31 août 2017.

	Secteur des communications	
	Données comptabilisées	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars)	$	$
Produits	2 226 851	79 353
Charges d'exploitation	1 202 942	49 685
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	18 939	—
BAIIA ajusté	1 004 970	29 668
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	428 057	22 866
Flux de trésorerie disponibles	373 735	(523)

8.6 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Le tableau ci-dessous illustre les obligations contractuelles de Cogeco au 31 août 2017.

Exercices clos les 31 août	2018	2019	2020	2021	2022	Exercices suivants	Total
(en milliers de dollars)	$	$	$	$	$	$	$
Dette à long terme[1]	131 956	93 859	1 179 292	200 024	235 013	788 904	2 629 048
Solde à payer relativement à un regoupement d'entreprises	118	—	—	—	—	—	118
Instruments financiers dérivés	192	—	—	—	—	—	192
Contrats de location simple[2]	33 165	30 790	29 932	26 979	23 079	32 239	176 184
Autres contrats à long terme[3]	36 066	15 404	12 466	7 543	5 632	30 192	107 303
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles[4]	10 615	16 989	—	—	—	—	27 604
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel[5]	—	—	—	—	—	7 709	7 709
Total des obligations contractuelles[6]	212 112	157 042	1 221 690	234 546	263 724	859 044	2 948 158

(1) Comprend le capital.

(2) Comprend les importants contrats de location simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(3) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, y compris des engagements minimaux.

(4) Inclut les engagements minimaux en vertu des acquisitions d'appareils résidentiels et de licences de logiciels.

(5) En raison de la nature de ces engagements, la Société ne peut estimer la ventilation annuelle.

(6) La ventilation annuelle exclut les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel.

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il nous est impossible de déterminer leur incidence sur la liquidité, les ressources en capital et le risque de crédit futurs. Aux 31 août 2017 et 2016, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la note 17 des états financiers consolidés.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET CESSIONS D'ACTIFS

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de cessions d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente.

DETTE À LONG TERME

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

CONVENTIONS D'INDEMNISATION POUR LES EMPLOYÉS ET LES CONTRACTUELS

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

VENTE DE SERVICES

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de service.

ACHAT ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

9. RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

9.1 FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

	Exercice 2017				Exercice 2016			
Trimestre clos le	30 nov.	28 février	31 mai	31 août	30 nov.	29 février	31 mai	31 août
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages, les données par action et le nombre d'actions)	$	$	$	$	$	$	$	$
Produits	583 088	586 417	599 654	578 519	582 903	578 450	574 005	572 045
BAIIA ajusté	261 267	258 043	264 831	251 404	255 154	252 129	253 151	258 328
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	—	—	—	3 191	2 030	4 320	1 126	1 326
Réclamations et litiges	—	—	—	—	—	—	10 499	292
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	450 000	—
Profit à la cession d'une filiale	—	—	—	—	—	(12 940)	—	(167)
Bénéfice (perte) de la période	81 959	78 232	82 082	71 094	66 831	75 688	(381 886)	80 662
Bénéfice (perte) de la période attribuable aux propriétaires de la Société	30 765	25 865	30 043	22 312	25 197	33 330	(117 670)	29 792
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	122 875	253 808	243 584	356 814	90 247	211 460	186 209	271 114
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	97 344	87 036	100 742	146 185	147 230	117 220	94 905	111 002
Flux de trésorerie disponibles	109 333	119 461	109 639	51 841	40 938	77 172	91 934	88 028
Bénéfice (perte) par action [1] [2]								
De base	1,84	1,55	1,81	1,35	1,51	1,99	(7,03)	1,78
Dilué(e)	1,83	1,54	1,80	1,34	1,50	1,98	(7,03)	1,78
Dividendes par action	0,34	0,34	0,34	0,34	0,295	0,295	0,295	0,295
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	16 720 990	16 660 147	16 566 422	16 527 385	16 732 126	16 727 075	16 727 192	16 726 378

(1) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.

(2) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

9.2 SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation de Cogeco ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est du secteur des communications, le nombre de clients des services Internet et de vidéo est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances et de la fin de la saison de télévision, ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Communications offre ses services dans plusieurs villes comptant des universités ou des collèges, notamment Kingston, Windsor, St. Catharines, Hamilton, Peterborough, Trois-Rivières et Rimouski, au Canada, ainsi qu'en Pennsylvanie et, dans une moindre mesure, en Caroline du Sud, dans l'est du Connecticut et au Maryland et au Delaware, aux États-Unis. Aux États-Unis, la région de Miami est également assujettie à des variations saisonnières attribuables aux résidents qui passent l'hiver à Miami et qui retournent chez eux vers la fin du printemps, pour revenir à l'automne.

9.3 RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

DONNÉES CONSOLIDÉES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

Trimestres clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Produits	578 519	572 045	1,1
Charges d'exploitation	327 115	313 717	4,3
BAIIA ajusté	251 404	258 328	(2,7)

Les produits pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017 ont augmenté de 6,5 millions $, ou 1,1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 578,5 millions $, principalement stimulés par la croissance de 1,4 % du secteur des communications, contrebalancée en partie par une baisse de 4,3 % du secteur autres, essentiellement attribuable à la pression qu'exerce les marché sur les activités des médias.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les charges d'exploitation ont augmenté de 13,4 millions $, ou 4,3 %, par rapport à l'exercice 2016, pour s'établir à 327,1 millions $. L'augmentation des charges d'exploitation est imputable au secteur des communications et au secteur autres et découle principalement de l'incidence favorable d'éléments non récurrents de 3,3 millions $ comptabilisés à l'exercice précédent relativement aux activités des médias.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, le BAIIA ajusté a diminué de 6,9 millions $, ou 2,7 %, pour s'établir à 251,4 millions $ en raison de la stabilité du BAIIA ajusté du secteur des communications et d'une diminution des produits des activités des médias conjuguée à l'incidence d'éléments non récurrents de 3,3 millions $ comptabilisés à l'exercice précédent relativement aux activités des médias.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

Trimestres clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Produits	551 728	544 056	1,4
Charges d'exploitation	299 880	291 666	2,8
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	4 653	4 580	1,6
BAIIA ajusté	247 195	247 810	(0,2)
Marge d'exploitation	44,8 %	45,5 %	—

Produit

Les produits du quatrième trimestre de l'exercice 2017 ont augmenté de 7,7 millions $, ou 1,4 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour atteindre 551,7 millions $, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- les hausses tarifaires dans les activités des Services à large bande canadiens et américains;
- la croissance soutenue du nombre de clients du service Internet dans les activités des Services à large bande canadiens et américains; et
- la migration de clients vers des forfaits de plus grande valeur; contrebalancée en partie par
- les pressions concurrentielles sur les tarifs des services d'hébergement et de connectivité réseau dans les activités des Services de TIC aux entreprises; et
- la dépréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Charges d'exploitation et honoraires de gestion

Pour le quatrième trimestre clos le 31 août 2017, les charges d'exploitation ont augmenté de 8,2 millions $, ou 2,8 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour atteindre 299,9 millions $, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- les hausses des tarifs de programmation dans les activités des Services à large bande canadiens et américains;

- les coûts additionnels liés au développement d'un nouveau système de gestion des relations avec les clients ainsi que le profit de 1,3 million $ enregistré à l'exercice précédent relativement à la cession d'immobilisations corporelles;
- les coûts engagés pour les unités de service primaire additionnelles; et
- les coûts additionnels engagés pour soutenir les investissements stratégiques dans les secteurs à forte croissance des Services à large bande américains; contrebalancés en partie par
- la modification de la combinaison de produits pour mettre l'accent sur les services Internet à marge plus élevée plutôt que sur les services de vidéo traditionnels;
- la baisse des honoraires versés à des tiers en raison du recul des produits, conjuguée à la baisse des coûts de rémunération des employés en raison de la réduction des effectifs des Services de TIC aux entreprises; et
- la dépréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les honoraires de gestion versés à Cogeco sont demeurés essentiellement inchangés, à 4,7 millions $, comparativement à 4,6 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA ajusté et marge d'exploitation

Comme la croissance des produits a été comparable à la croissance combinée des charges d'exploitation et des honoraires de gestion au quatrième trimestre de l'exercice 2017, le BAIIA ajusté est demeuré essentiellement inchangé, à 247,2 millions $, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La marge d'exploitation a diminué, passant de 45,5 % à 44,8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2016.

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

	31 août 2017			Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les	
	Données consolidées	**Canada**	**États-Unis**	**31 août 2017**	31 août 2016
Unités de service primaire	**2 527 882**	**1 916 861**	**611 021**	**(7 043)**	(4 049)
Clients du service Internet	**1 042 996**	**769 869**	**273 127**	**8 310**	9 827
Clients du service de vidéo	**956 775**	**720 636**	**236 139**	**(10 245)**	(9 454)
Clients du service de téléphonie	**528 111**	**426 356**	**101 755**	**(5 108)**	(4 422)

INTERNET

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les ajouts nets de clients du service Internet se sont établis à 8 310, comparativement à 9 827 pour l'exercice 2016. Les ajouts nets s'expliquent par l'intérêt soutenu des clients à l'égard des offres de services à haute vitesse et des services de vidéo numérique avancée TiVo qui requièrent un abonnement à un service Internet, ainsi que la croissance durable du nombre de clients en provenance des revendeurs Internet, et l'intérêt soutenu à l'égard des forfaits de services.

VIDÉO

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les pertes nettes de clients du service de vidéo se sont chiffrées à 10 245, comparativement à 9 454 pour l'exercice 2016. Les pertes de clients pour le trimestre sont essentiellement attribuables aux offres concurrentielles au sein du secteur, à la maturité des catégories de services au Canada et au changement des habitudes de consommation vidéo, facteurs contrebalancés en partie par l'intérêt que portent les clients aux offres de produits de vidéo de Cogeco Communications, y compris aux services de vidéo numérique avancée TiVo au Canada et aux États-Unis.

TÉLÉPHONIE

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les pertes nettes de clients du service de téléphonie se sont chiffrées à 5 108, comparativement à 4 422 pour l'exercice 2016. Les pertes de clients découlent essentiellement de l'augmentation de la pénétration de la téléphonie mobile et des diverses offres illimitées lancées au Canada par les exploitants de services de téléphonie mobile qui incitent les clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie mobile, facteur contrebalancé en partie par la croissance soutenue dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trimestres clos les 31 août	2017	2016	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	$	$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	356 814	271 114	31,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(198 994)	(108 749)	83,0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(89 770)	(185 953)	(51,7)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	(2 428)	(14)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	65 622	(23 602)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	146 661	91 946	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	212 283	68 344	—

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 356,8 millions $, ce qui représente une augmentation de 85,7 millions $, ou 31,6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation de 68,4 millions $ de la variation des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement des variations du fonds de roulement; et
- la diminution de 20,7 millions $ des impôts sur le résultat payés principalement attribuable au calendrier des paiements relatifs au report des acomptes provisionnels au premier trimestre de l'exercice 2018 en vertu de la réorganisation de la structure d'entreprise de certaines filiales canadiennes de Cogeco Communications; contrebalancée en partie par
- la diminution de 6,9 millions $ du BAIIA ajusté.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les activités d'investissement ont augmenté de 90,2 millions $, ou 83,0 %, pour se chiffrer à 199,0 millions $ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'acquisition de placements à court terme de 54,0 millions $ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, ainsi que de la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs, comme il est expliqué ci-dessous.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Au quatrième trimestre de l'exercice 2017, les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs se sont chiffrées à 146,2 millions $, soit une augmentation de 35,2 millions $, ou 31,7 %, par rapport à l'exercice 2016. L'augmentation tient essentiellement aux facteurs suivants dans le secteur des communications :

- le matériel additionnel en vue d'améliorer la capacité de la plateforme Internet pour étendre le service Gigabit dans certaines des zones que nous desservons; et
- la hausse des achats d'équipements à l'abonné en raison du calendrier de certaines initiatives.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 51,8 millions $, soit une baisse de 36,2 millions $, ou 41,1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation de 35,2 millions $ des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs expliquée ci-dessus.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2017, la baisse du niveau d'endettement découlant des remboursements sur la dette a entraîné une diminution de la trésorerie de 67,2 millions $, comparativement à 167,0 millions $ à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation tient principalement aux facteurs suivants :

Trimestres clos les 31 août	2017	2016	Variation	Explications
(en milliers de dollars)	$	$	$	
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	434	(22 748)	23 182	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Diminution nette des facilités renouvelables	(13 963)	(144 214)	130 251	Remboursements sur les facilités renouvelables au cours du quatrième trimestre des exercices 2017 et 2016 en raison des flux de trésorerie disponibles générés.
Remboursement sur la dette à long terme et règlement des instruments financiers dérivés	(53 638)	(7)	(53 631)	Remboursements sur les facilités de crédit de premier rang et les billets non garantis de premier rang de 50 millions $ au cours de l'exercice 2017.
	(67 167)	(166 969)	99 802	

DIVIDENDES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, un dividende déterminé trimestriel de 0,34 $ par action a été versé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 5,6 millions $, comparativement à un dividende de 0,295 $ par action, ou 4,9 millions $, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2016.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2017, Cogeco a racheté et annulé 57 362 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 0,5 million $, pour une contrepartie de 4,5 millions $.

10. PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2018

10.1 DONNÉES CONSOLIDÉES

Cogeco maintient ses projections financières provisoires pour l'exercice 2018. Les projections financières pour l'exercice 2018 seront révisées au premier trimestre de l'exercice 2018 afin de tenir compte de la clôture de l'acquisition de MetroCast, qui devrait avoir lieu en janvier 2018.

Le tableau qui suit présente les projections financières consolidées pour l'exercice 2018.

	Projections Exercice 2018[1]	Données réelles Exercice 2017
(en millions de dollars)	$	$
Projections financières		
Produits	2 425 à 2 455	2 348
BAIIA ajusté	1 055 à 1 080	1 036
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	475 à 490	431
Flux de trésorerie disponibles	365 à 395	390

(1) Les projections financières de l'exercice 2018 sont fondées sur un taux de change estimatif de 1,33 $ CA pour 1 $ US et de 1,65 $ CA pour 1 £, comparativement à 1,32 et à 1,67, respectivement, pour l'exercice 2017. Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 23 %.

10.2 SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Cogeco Communications maintient ses projections financières provisoires pour l'exercice 2018. Les projections financières pour l'exercice 2018 seront révisées au premier trimestre de l'exercice 2018 afin de tenir compte de la clôture de l'acquisition de MetroCast, qui devrait avoir lieu en janvier 2018.

Pour l'exercice 2018, Cogeco Communications prévoit que ses produits s'établiront entre 2,30 milliards $ et 2,33 milliards $. Au sein du secteur des Services à large bande canadiens, la croissance des produits devrait provenir essentiellement des secteurs résidentiel et commercial et de l'incidence des hausses tarifaires dans la plupart des services. Les produits tirés du secteur résidentiel devraient également augmenter en raison de l'intérêt soutenu à l'égard des services Internet, facteur contrebalancé en partie par la diminution des services de vidéo et de téléphonie attribuable à la maturité des catégories de services, aux offres concurrentielles au sein du secteur et au changement des habitudes de consommation vidéo. De plus, nous prévoyons que la pénétration des services de vidéo numérique et Internet continuera de profiter de l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée TiVo. La croissance dans le secteur commercial devrait être tributaire de la demande croissante des services Internet et de téléphonie ainsi que des clients en provenance des revendeurs Internet. Au sein du secteur des Services à large bande américains, la croissance des produits devrait provenir essentiellement de la croissance des unités de service primaire dans les secteurs résidentiel et commercial, ainsi que de l'incidence des hausses tarifaires dans la plupart des services. Les produits dans le secteur résidentiel devraient continuer de profiter de l'intérêt soutenu des clients à l'égard de l'ensemble des services, y compris les services de vidéo numérique avancée TiVo, ainsi que de la poursuite de l'expansion en Floride. En outre, la croissance des produits dans le secteur commercial devrait découler des nouvelles offres dans les services Internet et de téléphonie. Dans le secteur des Services de TIC aux entreprises, la croissance des produits devrait découler essentiellement des services d'informatique en nuage, en raison de nouveaux programmes de partenariat et de l'offre de services supplémentaires, facteur contrebalancé en partie par la diminution des services de connectivité réseau en raison des pressions concurrentielles sur les tarifs.

Le BAIIA ajusté devrait augmenter pour s'établir entre 1 025 millions $ et 1 050 millions $ en raison d'une croissance des produits supérieure à la croissance des charges d'exploitation qui s'explique par les initiatives de réduction des coûts découlant de l'amélioration des systèmes et des processus, contrebalancée en partie par les initiatives de marketing, par les coûts additionnels visant à appuyer la croissance des produits et par les hausses annuelles des tarifs de programmation. La marge d'exploitation devrait demeurer essentiellement inchangée par rapport à l'exercice 2017.

Les flux de trésorerie disponibles devraient s'établir entre 345 millions $ et 375 millions $ en raison de l'augmentation du BAIIA ajusté, facteur partiellement contrebalancé par la hausse des dépenses d'investissement et des impôts exigibles. Par conséquent, les flux de trésorerie disponibles générés devraient permettre de réduire l'endettement, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et, par le fait même, d'améliorer les ratios d'endettement nets de la Société.

Le ratio d'intensité du capital devrait augmenter par rapport à l'exercice 2017, en raison principalement de la hausse importante des dépenses d'investissement dans le secteur des Services à large bande américains qui s'explique par la poursuite de l'expansion dans les secteurs qui affichent une forte croissance en Floride.

Le tableau qui suit présente les projections financières consolidées pour l'exercice 2018.

(en millions de dollars)	Projections Exercice 2018[1] $	Données réelles Exercice 2017 $
Projections financières		
Produits	2 300 à 2 330	**2 227**
BAIIA ajusté	1 025 à 1 050	**1 005**
Marge d'exploitation	44,6 % à 45,1 %	**45,1 %**
Acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	470 à 485	**428**
Flux de trésorerie disponibles	345 à 375	**374**
Intensité du capital	20,5 % à 21,0 %	**19,2 %**

(1) Les projections financières de l'exercice 2018 sont fondées sur un taux de change estimatif de 1,33 $ CA pour 1 $ US et de 1,65 $ CA pour 1 £, comparativement à 1,32 et à 1,67, respectivement, pour l'exercice 2017. Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 23 %.

Le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien a été volatile au cours des derniers mois. La volatilité du taux change pourrait persister au cours de l'exercice 2018, ce qui le rend difficile à prédire. L'incidence d'une hausse de 10 % du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien sur les produits consolidés et le BAIIA ajusté de Cogeco Communications était de 79 millions $ et de 30 millions $, respectivement, pour l'exercice 2017. Se reporter à la rubrique « Ressources en capital et liquidités ». Nous nous attendons à ce que les fluctuations des taux de change aient un effet relativement similaire sur les résultats de l'exercice 2018. Par conséquent, un taux de change de 1,28 $ CA pour 1 $ US, comparativement à 1,33 $ CA pour 1 $ US tel qu'utilisé pour les projections financières pour l'exercice 2018, réduirait les produits et le BAIIA ajusté pour l'exercice 2018 d'approximativement 30 millions $ et 12 millions $, respectivement, compte non tenu de l'acquisition de MetroCast, qui devrait être conclue en janvier 2018. Toutefois, les fluctuations des taux de change ont une incidence négligeable sur les flux de trésorerie disponibles consolidés, car les variations de la valeur de l'endettement et des charges d'intérêts connexes servent de couverture naturelle contre les variations des autres éléments compris dans les flux de trésorerie disponibles. Au 31 août 2017, 67 % de l'endettement était libellé en dollars américains.

11. INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique donne un aperçu des principaux risques et incertitudes que Cogeco et ses filiales considèrent comme importants à l'heure actuelle. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement. Si l'un des risques suivants, ou tout autre risque ou incertitude, que la Société et ses filiales n'ont pas encore repéré, ou qu'elles ne considèrent pas comme important à l'heure actuelle, se réalisait ou devenait important, les activités, les projections, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales, et par conséquent le prix des actions subalternes à droit de vote, pourraient être compromis.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice 2015, Cogeco a mis en œuvre un programme officiel de gestion des risques d'entreprise qui s'étend à toutes les unités d'affaires des sociétés du groupe Cogeco. La structure et le fonctionnement du programme sont fondés sur le cadre intégré de gestion du risque d'entreprise proposé par le *Committee of Sponsoring Organisations* de la *Treadway Commission* (« COSO ») et adopté à grande échelle. Dans le cadre de ce programme, la direction identifie une fois l'an les principaux risques commerciaux auxquels la Société est exposée dans le contexte de l'ensemble de ses activités et de ses affaires et qui sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses produits ou ses activités. La direction détermine également les mesures appropriées de réduction des risques afin de les gérer de manière proactive, de façon raisonnable et appropriée selon les circonstances. Les risques et les mesures de réduction des risques sont présentés au conseil d'administration et font l'objet d'un examen complet dans le cadre du processus annuel de planification stratégique. Le comité d'audit en fait également un suivi en supervisant la mise en place par la direction de mesures appropriées de réduction des risques.

11.1 RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très concurrentiels et nous prévoyons que la concurrence livrée par un certain nombre de sources s'accentuera. Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle. Ces concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des exigences des clients et pourraient être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des prix plus concurrentiels. Une approche audacieuse en matière de tarifs et d'offres sur le marché de la part de ces concurrents pourrait exercer des pressions sur la tarification, augmenter le coût d'acquisition et de rétention des clients et nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer dans l'avenir en raison de l'intensification de la concurrence des joueurs actuels et des nouveaux venus qui prennent des mesures agressives afin d'établir, de maintenir ou d'intensifier leur présence sur le marché. Nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient subir d'importantes conséquences défavorables, au point où nous serions incapables de retenir notre clientèle existante, d'accroître notre bassin de clientèle et de maintenir nos marges d'exploitation et l'intensité du capital souhaitée.

Dans le secteur des Services à large bande canadiens de Cogeco Communications, nous subissons une vive concurrence livrée par plusieurs grands fournisseurs de services de communications électroniques intégrés.

Au Canada, plusieurs technologies de transmission terrestre et par satellite sont offertes dans une vaste gamme de services de communications électroniques pour la maison et les établissements commerciaux, présentant divers degrés de flexibilité et d'efficacité, ce qui exerce une concurrence sur nos services Internet, de vidéo et de téléphonie. BCE Inc. (« Bell »), notre principal concurrent, offre par l'intermédiaire de ses diverses entités en exploitation une gamme complète de services concurrentiels de téléphonie, Internet et de vidéo à des clients résidentiels et commerciaux dans les provinces de Québec et de l'Ontario grâce à une combinaison de plateformes, soit une plateforme filaire, une plateforme mobile sans fil et une plateforme satellite dans l'ensemble de notre zone de couverture. La société TELUS Communications (« Telus ») offre par l'intermédiaire de ses diverses entités en exploitation une gamme complète de services concurrentiels de téléphonie, Internet et de vidéo à des clients résidentiels et commerciaux dans l'est du Québec grâce à son réseau de télécommunications mobiles s'étendant à l'ensemble de notre zone de couverture.

Bell et Telus poursuivent la construction des réseaux de fibre jusqu'au domicile (« FTTH ») afin de déployer des services de télévision IP dans leur zone de desserte. Les technologies de fibre optique qu'elles utilisent peuvent supporter la vidéo interactive, l'Internet à très large bande et des services de téléphonie, qui se comparent tous aux services de Cogeco Connexion.

Dans notre zone de couverture au Canada, nous faisons également concurrence à plusieurs autres fournisseurs de services de télécommunications. Shaw Direct, fournisseur de service de radiodiffusion directe par satellite de Shaw Communications inc. (« Shaw »), livre une concurrence afin d'augmenter le nombre de clients de ses services de vidéo à l'échelle de notre zone de couverture. Bell, Telus, Rogers, Vidéotron et Shaw effectuent une mise en marché active de leurs services de télécommunications mobiles dans notre zone de couverture. De plus, le déploiement de la technologie de réseau mobile 5G pourrait susciter une concurrence plus vive pour les services Internet et de vidéo dans les territoires où nous exerçons nos activités.

La filiale de Cogeco Communications, Cogeco Connexion, doit également composer avec la concurrence menée par plusieurs fournisseurs de service Internet (« FSI ») indépendants qui offrent le service d'accès Internet de tiers (« AIT ») de gros imposé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») en vue d'offrir des services Internet et de téléphonie et, dans une moindre mesure, des services de vidéo à leurs clients. Les fournisseurs d'accès Internet par satellite ont également amélioré la performance et la rapidité de leurs services.

Des municipalités canadiennes projettent également de construire et d'exploiter leur propre réseau à large bande au moyen d'ententes de partenariat public-privé; elles entreraient alors en concurrence avec la Société dans certaines de ses zones de desserte.

Certains des grands fournisseurs de services de communications électroniques intégrés avec qui nous rivalisons au Canada détiennent également des actifs de diffusion de contenu.

Certains des grands fournisseurs de services de communications électroniques intégrés avec qui nous rivalisons au Canada, comme Bell, détiennent également des actifs de diffusion de contenu. Cette intégration verticale pourrait faire en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu, ou que nous soyons obligés de payer des prix gonflés ou de nous conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu. Le CRTC a adopté en septembre 2015 un nouveau code sur la vente en gros pour régir les éventuelles pratiques anticoncurrentielles entre distributeurs et propriétaires de contenu de programmation. Le code sur la vente en gros est actuellement porté en appel par Bell devant la Cour d'appel fédérale. En l'absence d'un cadre de négociations, comme celui compris dans le code sur la vente de gros ou d'autres cadres pertinents, il existe un risque que les concurrents à intégration verticale abusent de leur pouvoir sur le marché et imposent des modalités anticoncurrentielles à l'égard de la distribution de leurs services de programmation, ou tentent de faire en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu. Se reporter à la rubrique « Risques liés à la réglementation » ci-après pour plus de détails.

Dans le secteur des Services à large bande américains de Cogeco Communications, la concurrence s'est intensifiée au cours du dernier exercice.

Nos principaux concurrents aux États-Unis pour les services de vidéo sont les fournisseurs de satellite de radiodiffusion directe DirecTV, Inc. (détenu par AT&T) et Dish Network. Nos services de vidéo se heurtent également à la concurrence grandissante des sociétés de téléphonie sur réseau de fibre optique comme AT&T U-verse, Verizon FiOs et Frontier Communications Corporation ainsi que d'autres sociétés de câblodistribution telles que Comcast. À titre de condition à l'approbation de l'acquisition d'AT&T / DirecTV, la Federal Communications Commission (la « FCC ») exige qu'AT&T déploie la technologie de FTTH auprès de 12,5 millions de consommateurs d'ici le milieu de 2019. AT&T cherche également à obtenir l'approbation réglementaire nécessaire à l'acquisition de Time Warner, Inc. Cette approbation donnerait à AT&T l'accès à des actifs de programmation et à des studios qui amélioreraient son offre de services de vidéo. Il n'est pas certain qu'une telle approbation réglementaire comporterait des conditions pour empêcher AT&T de restreindre l'accès à cette programmation.

Une multitude d'autres services de vidéo sur demande par abonnement comme Netflix, Amazon Prime et Hulu Plus ont fait leur apparition et ont su s'imposer auprès des consommateurs. En outre, certains fournisseurs comme Google et YouTube offrent du contenu vidéo gratuit financé par la publicité, alors que nous devons dans certains cas engager des coûts pour acquérir ce même contenu. L'augmentation du nombre de possibilités en matière de solutions vidéos pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance de nos activités de vidéo.

Nos concurrents pour les services Internet offrent principalement la ligne d'abonné directe (« DSL ») et, dans une moindre mesure, la FTTH. Nous subissons également la concurrence des fournisseurs de service Internet sans fil qui offrent des réseaux WiFi et des services sans fil à large bande 3G, 4G, et ultimement 5G. En outre, les fournisseurs de services sans fil tels que T-Mobile ont commencé à annoncer des forfaits Internet à données illimitées qui pourraient attirer ceux qui utilisent peu Internet. AT&T fait aussi la promotion intensive de son service DirecTV avec ses produits sans fil.

Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») et d'autres fournisseurs, tels que les fournisseurs de services cellulaires et les fournisseurs de services de voix sur IP. Nous subissons également la concurrence d'autres moyens de communication comme la messagerie texte et les médias sociaux. Nos services aux entreprises subissent la concurrence de divers fournisseurs de services en plus de l'informatique en nuage, d'applications d'hébergement et autres.

Dans les secteurs des Services à large bande canadiens et américains de Cogeco Communications, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des fournisseurs de contenu offert par les services par contournement.

Le marché des services de vidéo au Canada et aux États-Unis a évolué de manière importante au cours des dernières années. Même si la télévision demeure la plateforme la plus utilisée pour le visionnement de vidéos, de plus en plus de clients délaissent les services de câblodistribution au profit des plateformes de services par contournement permettant d'accéder au contenu par Internet. La tendance à l'adoption des services par contournement devrait se maintenir et pourrait nous nuire de façon importante s'il en résulte que nos clients des services de vidéo coupent ou réduisent ces services; nous pourrions ne pas être en mesure de compenser la perte de produits liée à cette migration.

Certains de nos principaux concurrents dans le domaine de la vidéo, comme Bell au Canada ou AT&T / DirecTV et Dish Network aux États-Unis, offrent maintenant leurs propres services par contournement. En outre, plusieurs réseaux dont la programmation est distribuée par la Société offrent leurs produits directement aux consommateurs, notamment Sportsnet au Canada ou HBO Now, CBS All Access et Showtime Anytime aux États-Unis. La Société permet la transmission de certains services par contournement au moyen de ses décodeurs, mais ne détient aucune plateforme de service par contournement.

Un nombre grandissant de clients délaissent les services de téléphonie filaire pour passer aux services de téléphonie sans fil et de téléphonie IP.

Un nombre grandissant de clients des services de téléphonie filaire délaissent ce système pour passer aux services de téléphonie sans fil et de téléphonie IP. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie mobile. Pour le moment, nous n'offrons pas de services mobiles; par conséquent, une intensification de la perte de clients des services de téléphonie filaire au profit de la téléphonie mobile pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

Nous n'offrons pas de « quatuors » comprenant les communications mobiles, car nous n'offrons pas de services mobiles.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada et aux États-Unis comprenant plusieurs combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » comprenant les communications mobiles, car nous n'offrons pas le service de téléphonie et le service Internet mobiles.

Au fur et à mesure que les marchés évolueront et que les services de télécommunications mobiles deviendront une solution de rechange plus économique que les services filaires traditionnels, nous pourrions devoir ajouter des composantes de mobilité à nos offres groupées, au moyen d'ententes appropriées relatives à des réseaux mobiles virtuels conclues avec des entreprises de télécommunications mobiles existantes ou futures ou au moyen d'autres installations. Nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées en temps opportun qui pourraient être requises pour demeurer concurrentiels à l'avenir. De plus, les dépenses d'investissement et les charges d'exploitation qui pourraient s'avérer nécessaires pour offrir des « quatuors » de services et des services mobiles pourraient ne pas être contrebalancées par les produits supplémentaires que ces nouvelles offres groupées ou ces services mobiles pourraient générer, ce qui pourrait se traduire par une pression à la baisse sur les marges d'exploitation.

Les marchés dans lesquels le secteur des Services de TIC aux entreprises de Cogeco Communications exerce ses activités sont hautement concurrentiels, en plus d'être fragmentés et en évolution constante.

La concurrence dans le secteur des Services de TIC aux entreprises de Cogeco Communications provient de fournisseurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Nous subissons une concurrence à l'égard de la colocation, de la connectivité réseau, de l'hébergement, de l'informatique en nuage et des services gérés offerts par des fournisseurs canadiens de services de réseau, comme Bell, Telus et Rogers, des fournisseurs de services gérés internationaux, comme Rackspace et Softlayer, et d'importants fournisseurs de services d'informatique en nuage, comme Amazon et Microsoft, ainsi qu'une concurrence provenant de petites sociétés régionales et locales spécialisées, comme Beanfield et Cogent, et, dans certains cas, de grandes entreprises offrant des services d'intégration des systèmes, comme IBM et CGI.

La concurrence dans le secteur des Services de TIC aux entreprises de Cogeco Communications est intense, en particulier parmi les fournisseurs de services d'informatique en nuage, et nous pourrions ne pas réussir à répondre à la demande, ou à nous démarquer des concurrents dans ce secteur du marché. Les fournisseurs de services d'informatique en nuage sur une grande échelle tirent avantage d'activités hautement efficaces et bénéficient d'un pouvoir d'achat accru, ce qui leur permet d'offrir de bas prix. L'intensification de l'offre par rapport à la demande en ce qui a trait à ces services pourrait exercer une pression à la baisse sur les prix, ce qui pourrait nuire à nos marges d'exploitation.

11.2 RISQUES D'ENTREPRISE

PLAN STRATÉGIQUE ET STRATÉGIES D'AFFAIRES

De nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement nos stratégies d'affaires décrites précédemment à la rubrique « Stratégies et objectifs de l'entreprise » du présent rapport, en temps opportun ou de façon coordonnée, et à en tirer les avantages escomptés, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique. L'incapacité à mettre en œuvre et à exécuter avec succès notre plan stratégique et nos stratégies d'affaires en temps opportun et de façon coordonnée pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation, ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

COÛTS LIÉS À LA PROGRAMMATION

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à maintenir les marges d'exploitation en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation que nous versons aux fournisseurs de services de programmation télévisuelle sont le principal facteur de telles charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation de certains services de programmation télévisuelle ont augmenté de façon importante au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années, en particulier les frais de licence liés à la programmation sportive. De nouvelles hausses des frais de licence de programmation pourraient nuire grandement à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

Le marché canadien des services de contenu vidéo se caractérise par un degré élevé de concentration et d'intégration verticale des fournisseurs. Notre principal fournisseur de services de programmation est Bell, qui compte pour 37 % de l'ensemble de nos coûts de programmation. Bell est verticalement intégrée et est notre principal concurrent. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes favorables sur le plan économique, et que les frais liés aux licences de programmation n'augmenteront pas davantage au cours des prochaines années.

Certaines ententes d'affiliation conclues avec certains de nos principaux fournisseurs de services de programmation ont expiré, et leurs modalités de renouvellement n'ont pas encore été fixées. Nous pourrions faire l'objet de poursuites réglementaires dans le cadre de futurs renouvellements d'ententes de services de programmation canadiens, ce qui pourrait soit nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, soit nous contraindre à payer des frais de licence de programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables.

Le secteur de la câblodistribution aux États-Unis a également connu une croissance rapide du coût lié à la programmation au cours des dernières années, en particulier pour la programmation sportive et la retransmission de la programmation de radiodiffusion locale. La plupart de nos ententes de programmation nous obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite notre capacité à offrir de plus petits forfaits. De plus, afin d'obtenir les services de programmation les plus populaires, les fournisseurs de programmation nous demandent de distribuer certains de leurs services les moins populaires, ce qui contribue à la hausse de nos coûts.

Nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs, afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion locale à nos clients. Nous obtenons la plus grande partie de notre programmation de télédiffusion locale grâce à des ententes de retransmission. La plupart des ententes exigent le paiement d'un prix fixe par client pour la retransmission du signal primaire du télédiffuseur. Dans la plupart des cas, ces ententes prévoient également l'échange d'autres types de contreparties, comme des espaces publicitaires limités et la distribution de signaux de multidiffusion.

L'incapacité d'acquérir et de fournir à nos clients du contenu en vue de répondre à leurs exigences en matière de qualité, de format, de variété des choix de programmation, de forfaits et de plateformes à des prix concurrentiels et abordables pourrait nuire de façon importante à nos activités et à nos marges d'exploitation, dans l'éventualité où nous ne réussirions pas à transférer la hausse des coûts de programmation à nos clients.

FIDÉLISATION ET RÉTENTION DES CLIENTS

La fidélisation et la rétention de nos clients dépend de notre capacité à fournir un service qui répond à leurs attentes ou qui les dépasse. Nous nous efforçons de fournir une expérience client sans égale dans le secteur et nous sommes fiers d'avoir été à nouveau reconnus au Canada en 2016 en remportant quatre prix du « Meilleur service à la clientèle », remis par le groupe Service Quality Measurement (« SQM ») dans l'industrie des télécommunications/télévision, pour les services fournis par les techniciens, dans les magasins et les centres d'appels ainsi que pour la résolution de problème lors du premier appel. L'incapacité à maintenir et à développer nos relations-clients grâce à un service à la clientèle de qualité pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

RÉPONSE À LA DEMANDE DES CLIENTS

L'incapacité de prévoir les demandes émergentes des clients, l'évolution du comportement des clients, les tendances en matière de technologie et les nouvelles conditions du marché, et d'y réagir en temps opportun, pourrait entraîner une désuétude de notre portefeuille de produits et de services, ce qui nuirait à notre capacité de retenir les clients et d'en attirer de nouveaux. L'incapacité à adapter nos offres de services et à les faire évoluer pour répondre aux attentes changeantes des clients dans un monde où le numérique occupe de plus en plus de place, aux conditions du marché et aux technologies perturbatrices pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

MARKETING ET VENTES

L'incapacité à atteindre les cibles de croissance des ventes dans nos secteurs des Services à large bande ou des Services de TIC aux entreprises en raison de stratégies de marketing et de ventes inappropriées ou d'une mise en œuvre ratée de ces stratégies pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

DÉPENDANCE ENVERS DES TIERS

Nous dépendons de certains fournisseurs tiers en ce qui concerne l'offre de nos services à large bande.

Au Canada et aux États-Unis, nous sommes assujettis à des ententes à long terme conclues avec Telus et IDT, respectivement, en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et d'affaires.

Nous offrons des services de vidéo dans notre zone de couverture au Canada et aux États-Unis grâce à des appareils provenant de TiVo, Arris, Cisco et d'autres fournisseurs. D'autres produits de pointe existent sur le marché.

Tous ces fournisseurs pourraient rencontrer des difficultés sur le plan des affaires, restructurer leurs activités, se regrouper avec d'autres fournisseurs, cesser d'offrir certains produits ou vendre leurs activités à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur le futur développement de nos produits et services. L'incapacité d'atteindre les objectifs en matière d'offre de produits ou de prestation de services, ou le fait d'avoir à engager des coûts plus élevés en raison de l'interruption de l'approvisionnement par un fournisseur tiers ou d'un changement de fournisseur, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics et d'accès Internet en ce qui a trait à certains de nos Services de TIC aux entreprises.

Nous dépendons de fournisseurs tiers de services publics d'électricité dans les zones géographiques où sont situés nos centres de données. Des pannes de courant prolongées pourraient nous empêcher d'offrir certains de nos services, jusqu'à ce que nos fournisseurs de services publics d'électricité aient résolu le problème, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients, une perte de produits et d'éventuels procès.

Cogeco Peer 1 dépend de fournisseurs Internet tiers en ce qui concerne l'achat de bande passante dans l'ensemble de son réseau. Rien ne garantit que ces fournisseurs de services continueront de fournir un service à Cogeco Peer 1, ou qu'ils continueront de le faire selon des modalités concurrentielles, ni que Cogeco Peer 1 sera en mesure d'acquérir de la capacité réseau supplémentaire pour répondre de façon appropriée à la demande future de la part des clients. L'incapacité des fournisseurs Internet à fournir le service, ou l'incapacité de Cogeco Peer 1 d'acquérir de la capacité réseau supplémentaire et de maintenir des connexions directes avec de multiples réseaux fédérateurs IP en vue de répondre à la demande future de la part des clients, pourrait nuire fortement à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nous louons des installations auprès de tiers.

Une majorité de nos centres de données exploités par Cogeco Peer 1 sont situés dans des locaux loués. L'incapacité de nous conformer aux modalités prévues aux contrats de location entraînant la résiliation de ces contrats, ou l'incapacité de renouveler lesdits contrats selon des conditions raisonnables sur le plan commercial, pourrait nuire grandement à notre capacité de mener nos activités et à nos résultats d'exploitation.

FUSIONS, ACQUISITIONS, DÉSINVESTISSEMENTS ET RÉORGANISATIONS

Cogeco Communications a évolué au fil des acquisitions et continuera de chercher à saisir des occasions d'acquisitions intéressantes dans l'avenir. La réalisation des avantages attendus des acquisitions dépend d'une part de la réussite de la consolidation des fonctions, de l'intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de façon efficiente, et d'autre part, de la réalisation des produits, des synergies et des autres occasions de croissance émergeant du regroupement des entreprises acquises avec celles de Cogeco Communications. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions sera réussie ni que les résultats et avantages escomptés se concrétiseront. Le processus d'intégration suivant une acquisition pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés que prévu, provoquer la perte de clients, perturber les activités de nos autres entreprises ou accaparer le temps et les ressources de la direction. Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. De plus, une entreprise acquise pourrait avoir des passifs que nous n'aurions pas su découvrir ou quantifier, et que la Société pourrait devoir assumer. Dans certaines circonstances, pour mener à bien une acquisition, nous pourrions avoir à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de titres d'emprunt ou de capitaux propres et à établir des relations avec de nouveaux partenaires de financement, ou avoir à utiliser de la trésorerie que nous aurions autrement affectée au soutien de nos activités existantes. Toute incapacité de Cogeco Communications à intégrer avec succès les acquisitions, à gérer les risques qui s'y rapportent ou à tirer profit d'occasions stratégiques futures pourrait nuire largement à notre situation financière, à notre performance financière, à nos flux de trésorerie, à nos activités et à notre réputation.

DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La dépendance économique de notre secteur des Services de TIC aux entreprises envers quelques clients importants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de ce secteur si nous ne parvenions pas à remplacer les produits perdus à la suite du départ d'un de ces clients.

ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les activités des Services à large bande américains sont exercées par Atlantic Broadband dans l'ouest de la Pennsylvanie, dans le sud de la Floride, au Maryland/Delaware, en Caroline du Sud et dans l'est du Connecticut, tandis qu'une partie des activités des Services de TIC aux entreprises sont exercées par Cogeco Peer 1 aux États-Unis (en Californie, au Texas, en Virginie, en Floride et en Géorgie) et en Europe (au Royaume-Uni et en France). Les produits de la Société aux États-Unis et en Europe représentent respectivement 31,1 % et 1,3 % des produits consolidés de la Société. Le fait d'exercer des activités à l'étranger comporte d'importants risques et complexités, comme ceux liés aux différences sur les plans politique, légal et réglementaire et fiscal ou aux fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Tous ces facteurs pourraient nuire grandement à nos résultats d'exploitation et financiers.

GESTION DES TALENTS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Notre succès est grandement tributaire de la rétention et du rendement continu de nos hauts dirigeants. Plusieurs de ces hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. La perte des services de l'un ou l'autre des hauts dirigeants ou employés occupant des rôles clés ou le fait d'avoir des processus inadéquats pour attirer, former, motiver et retenir les employés productifs et engagés sont autant de facteurs qui pourraient nuire à notre capacité à réaliser les objectifs organisationnels et avoir une incidence défavorable importante sur notre croissance, nos activités et notre rentabilité.

RELATIONS DE TRAVAIL

Au 31 août 2017, environ 23 % de nos employés étaient représentés par divers syndicats aux termes de conventions collectives. À ce jour, la Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, nous ne pouvons prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et notre réputation. Même si nous ne subissons pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, nos opérations et nos résultats d'exploitation. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

11.3 RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION – SECTEUR DES SERVICES À LARGE BANDE CANADIENS ET AMÉRICAINS DE COGECO COMMUNICATIONS

Nos activités à large bande canadiennes et américaines sont assujetties à des lois, à des règlements et à des politiques d'importance qui sont en constante évolution. Toute modification à ces lois, règlements et politiques pourrait avoir des conséquences défavorables sur les plans financier, de l'exploitation et de la concurrence. De récentes instances réglementaires et décisions au Canada et aux États-Unis décrites ci-après pourraient également avoir une incidence sur nous et nuire à nos activités.

Au Canada et aux États-Unis, nos activités à large bande sont soumises à des politiques et règlements importants.

Des lois et règlements canadiens régissent l'émission, la modification, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de distribution de télédiffusion. En ce qui concerne la distribution de télédiffusion, les règlements régissent notamment la distribution de services de programmation canadiens et étrangers, la composition du service de câble de base, l'accès à la distribution, la résolution de conflits relatifs aux modalités de la distribution de services de programmation canadiens et l'apport financier requis pour le financement de la programmation canadienne. D'importantes restrictions limitent la capacité des entreprises non canadiennes à détenir ou à contrôler des licences de télédiffusion et des entreprises de télécommunications au Canada.

Cogeco Connexion, notre entreprise de distribution de radiodiffusion et de télécommunications au Canada, est essentiellement réglementée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, respectivement, et de leurs règlements afférents. Le CRTC, qui supervise l'application de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'octroyer, de modifier, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certaines modifications à l'égard de la propriété et du contrôle des sociétés et d'établir des règlements et des politiques conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du Cabinet fédéral. De plus, nous sommes assujettis à d'autres lois canadiennes régissant les communications, la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique, qui s'imposent de plus en plus depuis les dernières années.

Les réseaux de câblodistribution de Cogeco Connexion exploités au Canada sont assujettis par le CRTC à des renouvellements périodiques de licences. La durée maximale d'une licence est de sept ans. Bien que les licences octroyées par le CRTC soient habituellement renouvelées dans le cours normal des activités au moment de la demande par le titulaire de la licence, à l'exception des cas d'infractions graves et répétées aux conditions et règlements par le titulaire de la licence, rien ne garantit que la durée maximale de renouvellement sera octroyée, ni que les modalités de renouvellement de la licence ne seront pas assorties de conditions ou d'attentes nouvelles ou modifiées. Les zones de desserte de câblodistribution au Canada ne sont pas exclusives. La concurrence livrée par d'autres entreprises de distribution de programmation par câble ou à partir de plateformes de distribution dans les régions canadiennes où nous exerçons nos activités pourrait nuire grandement à notre croissance, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Dans son plan budgétaire daté du 23 mars 2017, le gouvernement fédéral a proposé d'examiner et de moderniser la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*. Dans le cadre de cet examen, le gouvernement a indiqué qu'il examinera des questions comme les télécommunications et la création de contenu à l'ère numérique, la neutralité et la diversité culturelle d'Internet, et la façon d'assurer un avenir plus solide aux médias canadiens et à la création de contenu canadien. Le calendrier de l'examen et d'autres détails seront annoncés ultérieurement. Des modifications au cadre réglementaire canadien, en particulier les lois, les règlements et les politiques qui régissent nos secteurs d'activité, nos restrictions en matière de propriété étrangère, les modalités de nos licences, l'octroi de nouvelles licences, la distribution et le regroupement de services de programmation, les modalités des services de gros ou de détail, les modalités des licences sur les services de programmation aux fins de la distribution sur diverses plateformes au Canada, les processus de résolution des plaintes et des différends, les codes de déontologie du secteur, ou la situation ou le traitement fiscal des fournisseurs concurrentiels ou de leurs services respectifs, pourraient nuire de façon significative à nos activités (y compris les concurrents avec qui nous rivalisons et la façon dont nous offrons nos produits et services), à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous pourrions devoir engager des coûts plus élevés pour nous conformer aux lois et règlements nouveaux ou existants et pour payer les pénalités en cas de défaillance. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les lois, règles et règlements canadiens adoptés dans l'avenir, le moment de leur promulgation, la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Aux États-Unis, les gouvernements fédéral, d'États et locaux régissent de manière importante nos services de vidéo, d'Internet haute vitesse et de voix. Certaines de ces lois obligent Atlantic Broadband à posséder les licences et les autorisations nécessaires pour exercer nos activités et elles imposent des restrictions ou des conditions quant à la façon dont nous les exerçons. Ces restrictions et conditions peuvent nuire à notre capacité d'élargir nos activités et de lancer de nouveaux produits et services.

Au cours des dernières années, la FCC et certains États ont cherché plus activement à proposer de nouvelles lois et règles dans notre secteur. Le Congrès a également proposé des lois, et en proposera probablement d'autres dans l'avenir, qui pourraient influer sur nos activités, comme la révision de la *Communications Act of 1934* (la « Communications Act »), qui vise à tenir compte des changements dans les technologies et sur le marché et à financer une nouvelle infrastructure large bande. Les changements apportés aux lois et aux règlements existants et l'adoption de nouvelles lois et règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités s'ils font augmenter les coûts, s'ils limitent nos produits ou s'ils imposent de nouvelles restrictions à l'égard de nos activités.

De plus, nous pourrions être désavantagés de façon significative si nous demeurions assujettis à des contraintes juridiques et réglementaires qui ne s'appliquent pas de façon égale à nos concurrents. La FCC a adopté des règles visant à s'assurer que les règlements des gouvernements d'États et locaux ne nuisent pas de façon déraisonnable à l'entrée sur le marché, et plusieurs États ont promulgué des lois pour diminuer le fardeau réglementaire pour les nouveaux venus. De plus, les fournisseurs de services par satellite de radiodiffusion directe ne sont pas tenus de respecter plusieurs des exigences réglementaires qui s'appliquent aux câblodistributeurs. Atlantic Broadband pourrait être désavantagée de façon significative si les règlements continuent de prévoir des exigences différentes et moins coûteuses pour certains de ses concurrents que celles auxquelles la Société est assujettie.

De récentes instances réglementaires et décisions rendues au Canada et aux États-Unis pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs récentes procédures et décisions du CRTC au Canada et de la FCC aux États-Unis pourraient nuire grandement à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

À la suite d'une instance amorcée en avril 2014 liée aux politiques réglementaires en matière de services de télédiffusion et de distribution au Canada (l'« instance *Parlons télé* »), le CRTC a publié une série d'énoncés de politique réglementaire qui prévoient un certain nombre de changements importants au cadre réglementaire en matière de services de télédiffusion et de distribution au Canada. Le 1er mars 2016, Cogeco Connexion a commencé à offrir un petit forfait de base comprenant des stations de télévision en direct locales et régionales canadiennes, des chaînes de distribution obligatoires ainsi que des chaînes communautaires et éducatives, à un prix de détail réglementé de 25 $, sans mécanisme d'inflation, à l'exclusion du matériel. Cogeco Connexion a également commencé à offrir des forfaits facultatifs plus petits de 10, 20, 30 ou 40 chaînes supplémentaires en Ontario et de 10, 15, 20 ou 30 chaînes supplémentaires au Québec. Près de 110 services discrétionnaires en Ontario et 60 au Québec sont offerts à la carte. Tous les services discrétionnaires sont offerts à la carte depuis décembre 2016. Le fait que les clients puissent réduire leurs dépenses télévisuelles au petit forfait de base, ou s'abonner à un plus petit forfait de télévision ou à moins de chaînes, exerce une pression à la baisse sur les produits qu'enregistrent les entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR »).

Dans le cadre de ces changements de politiques, le CRTC a publié le 24 septembre 2015 le Code sur la vente en gros pour régir les accords commerciaux entre les EDR et les services de programmation. Le Code sur la vente en gros impose un certain nombre de paramètres de négociation en ce qui a trait aux ententes d'affiliation entre les entreprises de services de programmation et les entreprises de distribution par câble et par satellite au Canada, y compris les règlements de différends. Dans le cadre d'instances réglementaires antérieures auprès du CRTC, Cogeco Communications et d'autres distributeurs indépendants ont prôné l'adoption d'un code sur la vente en gros afin de s'assurer que les entités verticalement intégrées, comme Bell, ne peuvent abuser de leur position de force sur le marché et imposer des modalités anticoncurrentielles pour la distribution de leurs services de programmation. Le 23 octobre 2015, Bell a présenté une requête auprès de la Cour d'appel fédérale visant à porter en appel le Code sur la vente en gros, en invoquant qu'il contrevient à la *Loi sur le droit d'auteur* et qu'il n'est pas autorisé en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Bell soutient que le Code sur la vente en gros porte atteinte à ses droits de propriété intellectuelle sur ses émissions en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* et que le CRTC n'a pas la compétence voulue pour établir le Code sur la vente en gros en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le 22 décembre 2015, la Cour d'appel fédérale a donné à Bell l'autorisation d'interjeter appel du Code sur la vente en gros. Cogeco Communications conteste l'appel de Bell. Le Code sur la vente en gros est entré en vigueur le 22 janvier 2016 et est applicable à toutes les entreprises de programmation et de distribution détenant une licence.

Le 9 avril 2015, le CRTC a lancé une consultation publique visant à examiner les services de télécommunications de base qui devraient être offerts à tous les Canadiens à un prix abordable. Dans le cadre de cette instance, le CRTC a tenté de déterminer si le service d'accès Internet à large bande devrait faire partie de la définition actuelle des services de télécommunication de base et si le régime de subvention actuel pour le service téléphonique local devrait être modifié afin de permettre le financement de l'expansion du service d'accès Internet dans les régions rurales et éloignées. Le 21 décembre 2016, le CRTC a rendu sa décision et déterminé que l'accès à un service Internet à large bande est maintenant un service de télécommunication de base pour tous les Canadiens. Le CRTC a créé un nouveau fonds pour soutenir des projets qui visent à bâtir ou à mettre à jour l'infrastructure pour l'accès aux services Internet à large bande sur réseaux fixes et mobiles afin d'atteindre des cibles précises. Le fonds versera jusqu'à 750 millions $ au cours des cinq premières années. Le régime de subvention actuel pour le service téléphonique local du CRTC sera retiré progressivement et passera ensuite en grande partie au nouveau mécanisme de financement. De plus, l'actuel financement sera étendu pour inclure les revenus provenant des services d'accès Internet et de messagerie texte. Cette modification du calcul des frais en pourcentage des revenus entrera en vigueur dès la première année de la mise en œuvre du nouveau fonds, et le CRTC prévoit que les frais en pourcentage des revenus seront à peu près les mêmes que ceux actuellement en vigueur, c'est-à-dire 0,63 %. Deux instances de suivi ont été lancées en avril 2017 pour examiner toutes les questions liées au nouveau mécanisme de financement et la façon dont le régime de subvention des services locaux actuel sera retiré progressivement.

Le 22 juillet 2015, le CRTC a décidé que le service obligatoire d'AIT de gros devrait désormais être offert au moyen de la mise en place de points d'interconnexion régionaux, à commencer par les provinces de l'Ontario et du Québec, et a ordonné à cette fin aux principaux FSI qui exercent leurs activités dans ces provinces, y compris Cogeco Connexion, de déposer des propositions de configurations d'interconnexion des réseaux, et a par la suite proposé des capacités et des tarifs d'accès. Les points d'interconnexion régionaux visent à remplacer les actuels points d'interconnexion groupés sur une période de trois ans. Selon la configuration de réseau régional, les clients du service d'AIT qui désirent offrir des vitesses de téléchargement supérieures à 100 Mbps devront le faire par l'entremise de points d'interconnexion régionaux. Le 29 août 2017, le CRTC a provisoirement approuvé la capacité et les tarifs d'accès des services d'AIT régionaux. Le CRTC devrait publier au début de 2018 les tarifs définitifs des services d'AIT de gros groupés et régionaux. Ces tarifs définitifs pourraient nuire à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») revoit actuellement les règles d'attribution du spectre de la bande de 600 MHz et du spectre des ondes millimétriques pour soutenir les services 5G. Le ISDE a lancé une consultation sur son approche globale et ses activités de planification liées à l'attribution des spectres au cours des cinq prochaines années.

Les politiques gouvernementales sur l'attribution des spectres au Canada et aux États-Unis pourraient changer dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre position concurrentielle.

En 2017, les nouveaux dirigeants de la FCC ont adopté une approche non interventionniste en matière d'exigences réglementaires. Cependant, une telle approche pourrait nuire à la Société dans certains domaines, comme les droits de distribution pour les stations de radiodiffusion et les réseaux de programmation. En outre, la récente hausse des regroupements en matière de propriété de stations de radiodiffusion ainsi que le regroupement de fournisseurs de services de communications électroniques intégrés verticalement avec des participations en matière de distribution et de programmation pourraient freiner notre capacité à obtenir des droits de distribution selon des conditions raisonnables et non discriminatoires.

Par suite de l'ordonnance rendue par la FCC sur l'impartialité des réseaux, laquelle a été maintenue par le tribunal d'appel des États-Unis le 14 juin 2016, les services Internet sont maintenant assujettis à une réglementation fédérale, et certains États et gouvernements locaux tentent de les réglementer. La FCC réexamine actuellement le classement des services à large bande dans la catégorie des services de télécommunications, qui sont assujettis à la réglementation en vertu du chapitre II de la Communications Act. L'issue de ce reclassement éventuel pourrait avoir des répercussions sur nos pratiques de gestion des réseaux, de même que sur les tarifs et les modalités de nos services à large bande. La non-conformité aux règlements pourrait entraîner d'importantes sanctions pécuniaires.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer nos activités à large bande.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement électriques provinciales et municipales ainsi qu'aux structures de soutènement des compagnies de téléphonie et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer notre réseau à large bande. Lorsque le droit de déployer notre réseau dans les municipalités comprises dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pouvons déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. L'accès aux structures de soutènement des compagnies de téléphonie est accordé selon une tarification approuvée par le CRTC. Dans le cas des services publics d'électricité municipaux et provinciaux, l'accès à ces structures de soutènement est assujetti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Nous avons conclu des accords détaillés d'accès aux structures de soutènement avec toutes les principales sociétés électriques et toutes les principales sociétés de télécommunications dans notre zone de couverture.

Aux États-Unis, la Communications Act exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent aux réseaux de câblodistribution un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peuvent facturer les services publics ainsi que certaines modalités liés à cet accès sont réglementés par la FCC ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC que ces derniers réglementent l'utilisation des poteaux. Trois États dans lesquels Atlantic Broadband a des réseaux de câblodistribution ont attesté qu'ils réglementent l'utilisation des poteaux. Il existe toujours une possibilité que la FCC ou l'autorité compétente d'un État permette l'augmentation des tarifs payés par les câblodistributeurs pour l'utilisation des poteaux.

Dans l'éventualité où nous aurions à engager des coûts de plus en plus grands pour obtenir un accès aux structures de soutènement nécessaires à notre réseau à large bande, ou ne serions pas en mesure de signer de telles ententes, rien ne garantit que nous pourrions réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES – SECTEUR DES SERVICES DE TIC AUX ENTREPRISES DE COGECO COMMUNICATIONS

Les activités de nos Services de TIC aux entreprises sont moins réglementées que celles de nos secteurs des Services à large bande canadiens et américains. Cogeco Peer 1 est néanmoins assujettie à plusieurs lois et règlements dans le cours de ses activités commerciales dans les territoires où elle exerce des activités, y compris les lois et règlements liés au commerce mondial et à la politique étrangère, qui limitent les échanges commerciaux privés avec certains pays ou certaines personnes, et liés à la conformité environnementale, aux télécommunications, à la protection des renseignements personnels et à la sécurité des données.

Un fardeau croissant en matière de conformité (soit à l'égard de la norme ISO 27001, des exigences de cybersécurité du BSIF, de la Health Insurance Portability and Accountability Act of 1996 (la loi « HIPAA ») pèse sur les entreprises de centres de données qui désirent attirer des clients des secteurs financiers, gouvernementaux, des soins de santé et des cartes de paiement.

11.4 RISQUES LIÉS À LA TECHNOLOGIE

PANNE DE RÉSEAU

Au Canada, Cogeco Connexion distribue des services Internet, de vidéo numérique et de téléphonie par l'intermédiaire de quatre principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance dans son réseau à large bande. Même si nous disposons d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut, le transfert vers une autre tête de ligne pourrait prendre du temps, ce qui pourrait nuire grandement à notre prestation de services, à notre marque, à notre réputation, à nos relations avec les clients et à nos résultats d'exploitation.

Aux États-Unis, Atlantic Broadband distribue des services Internet, de vidéo numérique et de téléphonie par l'intermédiaire de sept principales têtes de ligne et de plusieurs têtes de ligne de moindre importance. Malgré les sites de rechange ou d'appoint d'urgence, y compris plusieurs interconnexions avec des câblodistributeurs voisins qui nous permettent d'utiliser leur signal en cas d'urgence, une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance.

Une défaillance de notre réseau à large bande pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès, selon la gravité de la panne.

ENTRETIEN DE NOTRE RÉSEAU, DE NOS INFRASTRUCTURES ET DE NOS SYSTÈMES DE TI

Nous entretenons, modernisons ou remplaçons constamment notre réseau, notre infrastructure et nos systèmes de TI en vue d'optimiser nos réseaux et nos systèmes, d'accroître la vitesse de notre service Internet et d'améliorer nos services et d'en offrir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients. Le fait que nous ne soyons pas en mesure d'y arriver en raison de contraintes financières ou autres pourrait nuire de façon importante à notre capacité de livrer concurrence et avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rendement financier.

DÉPENDANCE ENVERS LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes de technologies de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de transactions, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologies de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait également avoir une incidence défavorable marquée sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire grandement à nos résultats financiers et à notre situation financière. Au cours du prochain exercice, Cogeco Connexion procédera au remplacement de ses anciennes plateformes logicielles de commande et de facturation en Ontario et au Québec pour ses clients tant résidentiels que commerciaux. Des problèmes liés à la mise en service des systèmes ou à la transition, des retards et des dépassements de coûts pourraient nuire fortement à nos activités, à notre conformité envers les exigences réglementaires, à notre performance financière et à nos perspectives d'affaires futures. Rien ne garantit que ce remplacement sera effectué avec succès et selon le calendrier prévu.

CYBERMENACES

Les atteintes à la cybersécurité sont de plus en plus fréquentes et complexes depuis quelques années tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Des mesures de sécurité sont en place pour parer aux atteintes à la cybersécurité, comme des pare-feu et des logiciels de surveillance et de détection des intrusions. Nous avons déployé, au cours de la dernière année, de grands efforts en vue d'améliorer l'ensemble de la gouvernance en matière de sécurité de l'information, la sensibilisation de nos employés à la sécurité par l'entremise de formations continues, la sécurité de nos systèmes de TI, les contrôles de nos systèmes de TI et nos processus d'affaires. Ces efforts et ces initiatives pourraient toutefois ne pas suffire à prévenir de façon efficace les cyberattaques contre notre infrastructure de réseau et nos systèmes d'information de soutien, et ces attaques pourraient engendrer des interruptions de service, une perte de clients, des litiges, des coûts de restauration et des atteintes à notre réputation.

Même si nous protégeons nos données sensibles et infrastructures essentielles contre les cyberattaques, le vol, l'utilisation et la diffusion non autorisées, les virus, le sabotage et les autres cybermenaces, rien ne garantit que nous ne serons pas la cible de ces types d'attaques, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur notre marque et sur notre réputation et entraîner une exposition à des risques juridiques et financiers.

PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cadre de nos activités, nous recueillons, utilisons et gérons diverses données concernant nos clients, y compris des renseignements personnels de nature sensible. Des politiques, des procédures, des lignes directrices, des règles d'entreprise et des mesures de protection ont été mises en place pour nous assurer que les renseignements personnels de nos clients sont protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée. Les lois et règlements en matière de protection de la vie privée, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens, américains et étrangers, pourraient restreindre notre collecte et notre utilisation de certains types de renseignements.

Plusieurs pays partout dans le monde resserrent leur réglementation en matière de protection des données, comme les dispositions législatives approuvées par l'Union européenne en 2016 (le règlement général sur la protection des données, ou RGPD) qui entreront en vigueur au début de 2018. La protection des données est également un enjeu important pour la clientèle des Services de TIC aux entreprises, qui cherche à obtenir les meilleures conventions d'indemnisations possibles dans leurs contrats pour ce qui est des violations potentielles de la sécurité des données. Nous disposons d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant de ce genre de violations.

Tout défaut de fonctionnement de nos systèmes ou de notre matériel ou toute atteinte à la sécurité entraînant un accès non autorisé aux renseignements personnels de clients ou d'employés ou aux renseignements personnels que nos clients traitent par l'entremise des Services de TIC aux entreprises de Cogeco Communications, ou la perte ou l'utilisation de ces renseignements, pourrait entraîner la perte de clients, entacher notre réputation sur le marché ou occasionner des litiges, des enquêtes réglementaires et des pénalités.

11.5 RISQUES FINANCIERS

ENGAGEMENTS EN CAPITAL, LIQUIDITÉ ET DETTE

Cogeco Communications utilise ses flux de trésorerie disponibles liés aux opérations pour financer son programme de dépenses d'investissement et dépend des marchés financiers pour refinancer sa dette et stimuler sa croissance au moyen d'acquisitions. Les marchés financiers étant volatils, Cogeco Communications pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités de la Société, en plus de resserrer les limites relativement à ses activités.

Nous pourrions être dans l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants et de maintenir une position de liquidité adéquate pour garantir et préserver la stabilité et la solvabilité financières de la Société et pour financer les impératifs stratégiques et les obligations opérationnelles ou financières de l'entreprise.

DEVISES ET TAUX D'INTÉRÊT

Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de nos produits, de nos charges d'exploitation et de nos dépenses d'investissement est libellée en devises autres que le dollar canadien, en particulier en dollars américains et en livres sterling. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière. Même si une part importante de notre dette, qui est libellée en dollars américains, sert de couverture de flux de trésorerie à l'égard des établissements à l'étranger, nos produits, notre BAIIA ajusté et notre dette pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change.

La volatilité des taux d'intérêt peut également influer sur la dette à taux d'intérêt variable et avoir une incidence défavorable importante sur notre performance financière.

NOTATIONS

Les notations attribuées par des agences de notation peuvent avoir une incidence sur la disponibilité du financement de la Société, et sur les modalités d'obtention de ce dernier. Une réduction des notations de la Société, en particulier une révision à la baisse qui ferait en sorte que ses titres garantis ne soient plus assortis d'une note de la catégorie investissement, pourrait compromettre notre coût du capital et notre accès à des capitaux.

QUESTIONS FISCALES

Nos activités sont assujetties à diverses lois et règles fiscales qui sont soumises à des changements fréquents et à une interprétation évolutive. Même si nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions adéquates aux fins de l'impôt en fonction de renseignements mis à notre disposition, le calcul de l'impôt exige une importante part de jugement dans l'interprétation des lois et des règles. L'incapacité d'évaluer et de comptabiliser avec exactitude les montants relatifs à l'impôt pourrait entraîner d'importantes variations des montants comptabilisés au titre de l'impôt et de l'évaluation des intérêts et des pénalités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur les résultats financiers.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où nous exerçons nos activités pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre structure financière actuelle et sur nos coûts et passifs d'impôts futurs.

11.6 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Nous subissons l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs et de la demande à l'égard de nos produits et services. Une conjoncture économique défavorable, comme un ralentissement économique ou une récession entraînant un ralentissement du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence négative sur la demande à l'égard de nos produits et services. Plus particulièrement, une telle situation pourrait pousser les clients à reporter, voire réduire, leurs achats de nos produits et services ou à cesser de les utiliser, et une dégradation de la solvabilité de nos clients pourrait faire augmenter nos charges pour créances douteuses.

11.7 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur nous au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de Cogeco. Cogeco Communications et Cogeco sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre Cogeco Communications et Cogeco, toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Communications. Cogeco est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de Cogeco ou des actionnaires et autres parties prenantes de Cogeco Communications diffèrent, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable.

11.8 MENACES DE SOURCES HUMAINES OU NATURELLES ENVERS NOTRE RÉSEAU, NOS INFRASTRUCTURES ET NOS SYSTÈMES

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'actes terroristes ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre réseau, notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient accroître la gravité et la fréquence des menaces naturelles qui pèsent sur nos activités, comme des événements météorologiques. Même si nous avons mis en place des plans et des stratégies de continuité des affaires et de reprise après-sinistre, nous pourrions ne pas réussir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste ou d'un autre type de catastrophe, ce qui pourrait nuire grandement à nos activités, à nos occasions, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous disposons d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher nos réseaux.

11.9 RISQUES LIÉS AUX LITIGES

Nous sommes partie à divers litiges survenant dans le cours de nos activités. L'issue de ces réclamations et litiges est incertaine et pourrait nuire à notre réputation, à nos résultats d'exploitation, à notre liquidité ou à notre situation financière. Selon les renseignements connus à ce jour, nous ne prévoyons pas que des réclamations et procédures, prises individuellement ou collectivement, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par les assurances, auront une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

12. PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

12.1 APERÇU

Les sociétés du groupe Cogeco ont conçu un programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société. La politique de responsabilité sociale d'entreprise de la Société, le code d'éthique et le code de conduite des fournisseurs forment le cadre du programme de RSE, lequel est sous la responsabilité de la vice-présidente, Audit interne et gestion des risques.

Le programme de RSE intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels se présentent en six piliers :



Grâce à notre structure de gestion d'entreprise, qui est encadrée par un comité directeur de la RSE composé de dirigeants issus de toutes les unités d'affaires, et à notre cadre de gouvernance rigoureux, nous cherchons à améliorer notre performance en la faisant correspondre aux attentes des parties prenantes, à nos valeurs d'entreprise et à nos objectifs d'affaires. Pour atteindre les visées de la Société en matière de RSE relativement à la réduction de son empreinte environnementale et à son influence positive dans les collectivités, nous avons créé des indicateurs de rendement clés associés aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Ces objectifs font l'objet d'un suivi et sont présentés deux fois par année au comité de gouvernance.

12.2 ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS POUR L'EXERCICE 2017

Au cours de l'exercice 2017, nous avons mis en œuvre les principales initiatives du programme de RSE auprès de nos unités d'affaires au sein des secteurs des communications et des médias, soit Atlantic Broadband, Cogeco Connexion, Cogeco Peer 1 et Cogeco Média.

Voici quelques exemples des initiatives liées à la RSE mises de l'avant au cours de l'exercice 2017 :

- Nous avons célébré notre 60e anniversaire en tant que société qui s'engage à fournir un service à la clientèle hors pair en organisant un concours interne auquel ont participé plus de 1 500 de nos employés provenant de toutes nos unités d'affaires sur deux continents.
- Chaque unité d'affaires a réalisé des progrès importants par rapport à son plan d'action triennal sur l'intégration des principes de RSE à ses activités et opérations.
- Nous avons continué de mesurer et de surveiller nos réductions des émissions de gaz à effet de serre (« GES »), dont les calculs tiennent maintenant compte de l'ensemble des unités d'affaires de Cogeco, ainsi que les émissions provenant des gaz réfrigérants.
- Nous avons publié notre sixième rapport dans le cadre du Carbon Disclosure Project et nous avons suivi le module supplémentaire sur la technologie de l'information et des communications.
- Nous avons mis en place un code de conduite des fournisseurs pour répondre aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement relatifs à la RSE, et avons réalisé des progrès quant à notre objectif visant à ce que nos fournisseurs essentiels respectent ce code de conduite. On peut consulter le code à la rubrique portant sur la RSE du site Web de la Société.
- Nous avons publié la Déclaration de Cogeco contre l'esclavage, le travail forcé et la traite des personnes, conformément à la Modern Slavery Act du Royaume-Uni.
- Environ 20 % des installations de Cogeco ont fait l'objet d'évaluations environnementales effectuées par un tiers. Ces évaluations n'ont révélé aucune incidence défavorable importante sur l'environnement.
- Cogeco Connexion a volontairement acheté des crédits d'émission de carbone afin de couvrir les GES découlant de ses déplacements d'affaires pendant l'exercice 2017 (301 tonnes d'équivalent CO2). Les crédits achetés sont de catégorie Gold Standard et Gold Standard Transition et serviront à financer les projets de réduction des émissions au Québec et en Chine.
- Nous avons versé plus de 3 millions $ en dons et commandites et nous avons offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la santé, de la culture et de l'éducation.

- Nous avons participé à la finalisation du Canadian Energy Efficiency Voluntary Agreement (« CEEVA »), qui est entré en vigueur en janvier 2017. Les entreprises de télécommunications canadiennes ont rédigé cette entente en collaboration avec Ressources naturelles Canada dans le but de réduire la consommation énergétique des décodeurs fournis aux clients. Avec l'entrée en vigueur de cette entente, on s'attend à ce qu'il y ait une réduction de la consommation énergétique annuelle totale au Canada, grâce à la contribution des entreprises de télécommunications, dont Cogeco Connexion, et que les émissions annuelles de dioxyde de carbone diminuent de plus de 100 000 tonnes. Cela correspond aux émissions de plus de 44 000 nouvelles voitures sous-compactes qui rouleraient 15 000 kilomètres par année.
- Nous avons évalué notre situation actuelle en ce qui a trait à l'embauche et à l'emploi des personnes autochtones et à notre engagement dans les collectivités autochtones dans le but de déterminer quels aspects peuvent être améliorés.
- Nous avons évalué la diversité de nos fournisseurs afin de déterminer quels aspects peuvent être améliorés.

Pour obtenir plus d'informations sur nos initiatives et sur notre performance, se reporter au plus récent rapport de RSE publié en janvier 2016. Nous publierons notre rapport de RSE pour 2016 et 2017 en janvier 2018.

RECONNAISSANCES

Le programme de RSE de Cogeco et ses initiatives connexes ont reçu certaines distinctions au cours de l'exercice 2017.

- Pour une quatrième année consécutive, Cogeco Communications a fait partie de l'indice Jantzi Social, composé de 60 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

12.3 PRIORITÉS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, nous continuerons de procéder à la réalisation de nos principales initiatives relatives à la RSE, comme la réduction de nos émissions de GES, la mise en place d'un code de conduite des fournisseurs et le suivi de nos indicateurs de rendement clés. À mesure que nous progressons vers l'atteinte de nos engagements en matière de RSE, nous travaillerons de façon intensive sur la deuxième génération des plans d'action afin d'améliorer encore plus notre performance. Un des principaux aspects sera la création d'un programme de surveillance des fournisseurs, établi selon une approche fondée sur le risque.

13. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS. Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé Internal Control Integrated Framework du Committee of *Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* publiée en mai 2013.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2017 et ont conclu que ces derniers étaient efficaces. De plus, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

14. MÉTHODES COMPTABLES

14.1 MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice financier. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;
- les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la direction ne conserve aucun lien avec les biens dans la mesure habituellement associée à la propriété ou au contrôle effectif des biens;
- le recouvrement de la contrepartie est probable;

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- les produits provenant des abonnements mensuels aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau, de l'hébergement, de l'informatique en nuage et des services gérés sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel;
- les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations de l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs et une portion des frais généraux directs directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle pouvant être utilisée est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils sont engagés.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont inscrits à l'actif jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement. Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle sont inscrits à l'actif.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées.

PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et le montant des sorties de trésorerie; il est utilisé également pour déterminer les taux d'actualisation.

ÉVENTUALITÉS

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La direction exerce un jugement important pour déterminer si les instruments financiers de la Société sont admissibles à la comptabilité de couverture, y compris en ce qui a trait aux hypothèses au sujet de l'efficacité et à l'estimation de la probabilité qu'une transaction soit conclue, dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées aux transactions prévues).

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE L'OBLIGATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établie au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société relativement au taux d'actualisation, au taux d'augmentation prévu de la rémunération et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies portée en résultat, sur le montant des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que sur le montant de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté dans l'état consolidé de la situation financière.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La direction utilise le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées. Les estimations utilisées par la direction portent notamment sur le rendement en dividende attendu, la volatilité du cours de l'action de la Société, la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque et le nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Des estimations sont aussi utilisées pour déterminer le nombre d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis, ce qui influe sur leur juste valeur. La juste valeur des unités d'actions liées au rendement est également estimée en fonction de l'augmentation de la valeur économique.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations relatives à la nature et au moment des différences permanentes et temporaires futures, au moment attendu des reprises de ces différences temporaires et aux taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition qui en découle utilisé pour évaluer les impôts différés.

14.2 MODIFICATIONS DES MÉTHODES ET DES ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

En 2016, l'*IFRS Interpretations Committee* (l'« IFRIC ») a été sollicité pour fournir des éclaircissements relativement à la façon dont une entité détermine la méthode prévue de recouvrement de la valeur d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée aux fins du calcul des impôts différés. Dans le cadre de ses réflexions, l'IFRIC a précisé qu'une entité devrait utiliser le taux d'imposition se rapportant à la méthode prévue de recouvrement afin d'évaluer les impôts différés. De plus, le fait qu'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ne soit pas amortie ne permet pas nécessairement de conclure que la méthode de recouvrement sera par la vente. À la suite de ces éclaircissements, la Société a modifié de façon rétrospective sa méthode comptable au 1er septembre 2016 et elle a retraité les données de la période précédente pour tenir compte de cette modification, comme il est expliqué plus loin.

IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précise que l'évaluation des passifs et actifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont l'entité s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. La valeur comptable est recouvrée sous la forme d'avantages économiques pour l'entité au cours de périodes futures; par conséquent, la valeur des actifs est recouvrée par la vente ou l'utilisation.

Pour appliquer la nouvelle interprétation, la Société a constaté que l'avantage de ses licences de câblodistribution et de ses licences de radiodiffusion ira à la Société chaque année et que, par conséquent, leur valeur comptable sera recouvrée par l'utilisation. Cet avantage sera donc assujetti à un taux d'imposition plus élevé.

Par conséquent, la Société a modifié sa méthode comptable en ce qui concerne le taux d'imposition utilisé pour déterminer les conséquences fiscales à la date de présentation de l'information financière. La Société est d'avis que cette modification de méthode comptable reflétera mieux la façon dont la valeur de l'actif sera recouvrée par la Société. La modification de méthode comptable a été appliquée de façon rétrospective et entraîne les changements suivants dans les états financiers consolidés de la Société :

	Précédemment présenté	Incidence de la modification de méthode comptable	Actuellement présenté
	$	$	$
Solde au 31 août 2015			
Actifs d'impôts différés	25 601	(4 093)	21 508
Passifs d'impôts différés	528 211	120 002	648 213
Bénéfices non distribués	453 119	(44 785)	408 334
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 197 120	(79 310)	1 117 810
Solde au 31 août 2016			
Actifs d'impôts différés	26 497	(4 093)	22 404
Passifs d'impôts différés	500 818	120 002	620 820
Bénéfices non distribués	397 182	(44 785)	352 397
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 020 140	(79 310)	940 830

14.3 DÉVELOPPEMENTS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ AU CANADA

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2017 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 16, *Contrats de location*	1er janvier 2019	Adoption anticipée permise

IFRS 9

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer. La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique en cinq étapes de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 fournit également des directives sur le traitement des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat. De plus, IFRS 15 exige la présentation de renseignements supplémentaires au sujet des produits de la Société dans les états financiers consolidés.

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 15 aura une incidence sur les états financiers consolidés à l'égard de l'inscription à l'actif des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat. En ce qui concerne les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients) et les coûts engagés pour l'exécution d'un contrat (comme les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels), IFRS 15 exige qu'ils soient comptabilisés à titre d'actif et au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société. Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients sont actuellement inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles en ce qui concerne les contrats d'une durée de plus de un an, et sont amortis sur la durée de l'entente. Pour les contrats dont la durée est inférieure à un an, ces coûts sont actuellement comptabilisés au titre des charges d'exploitation lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont actuellement inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles jusqu'à un montant maximal correspondant aux produits générés par ces activités de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client. En vertu d'IFRS 15, ces coûts ne seront plus plafonnés en fonction des produits liés au rebranchement.

L'adoption d'IFRS 15 ne devrait pas avoir une incidence importante sur le calendrier de comptabilisation des produits et sur le total des produits comptabilisés sur la durée d'une entente à l'égard des produits. Par conséquent, toutes les obligations de prestation prévues dans le contrat demeureront essentiellement les mêmes. La Société prévoit que la présentation des charges au titre de la dotation à l'amortissement et des charges d'exploitation pourrait changer en vertu d'IFRS 15. La nouvelle norme devrait toutefois avoir peu d'incidence sur le bénéfice de la période et des flux de trésorerie disponibles de la Société.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*.

L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS, et la Société prévoit l'appliquer de façon rétrospective. La norme s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions. La Société continue d'évaluer l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16

IFRS 16 présente un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs et pour tous les contrats de location dont la durée est de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Le preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif connexe lié au contrat de location, représentant son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location. IFRS 16 remplace la norme actuelle IAS 17, *Contrats de location*. Le traitement comptable pour les bailleurs est en grande partie le même que celui prévu dans IAS 17. L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

15. MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non définies par les IFRS qu'utilise Cogeco tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de la Société et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de nos unités d'affaires. Le rapprochement entre les « flux de trésorerie disponibles » et le « BAIIA ajusté » et les mesures financières les plus comparables définies par les IFRS est également présenté. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Mesure non définie par les IFRS	Utilisation	Calcul	Mesure la plus comparable selon les IFRS
Flux de trésorerie disponibles	La direction et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie disponibles pour mesurer la capacité de Cogeco à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.	Flux de trésorerie disponibles : - flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation; Ajouter : - amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme; - variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie; - impôts sur le résultat payés; - charges financières payées; Déduire : - impôts exigibles; - charges financières; - acquisition d'immobilisations corporelles; - acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
BAIIA ajusté	Le BAIIA ajusté est une mesure clé couramment présentée et utilisée dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison entre des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. Le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. Le BAIIA ajusté des unités d'affaires de Cogeco correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 5 des états financiers consolidés.	BAIIA ajusté : - bénéfice (perte) de l'exercice; Ajouter : - impôts sur le résultat; - profit à la cession d'une filiale; - charges financières; - dotation aux amortissements; - perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles; - réclamation et litiges; - frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.	Bénéfice (perte) de l'exercice

15.1 RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2017	31 août 2016	31 août 2017	31 août 2016
(en milliers de dollars)	$	$	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**356 814**	271 114	**977 081**	759 030
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	**2 859**	2 179	**9 709**	9 283
Variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	**(121 460)**	(53 047)	**(73 038)**	(24 534)
Impôts sur le résultat payés	**(1 223)**	19 519	**11 440**	128 574
Impôts exigibles	**(21 874)**	(25 753)	**(94 346)**	(100 680)
Charges financières payées	**19 410**	20 827	**127 514**	139 238
Charges financières	**(36 500)**	(35 809)	**(136 779)**	(142 482)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(139 335)**	(104 094)	**(410 114)**	(447 158)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	**(6 850)**	(6 908)	**(21 193)**	(23 199)
Flux de trésorerie disponibles	**51 841**	88 028	**390 274**	298 072

15.2 RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2017	31 août 2016	**31 août 2017**	31 août 2016
(en milliers de dollars)	**$**	$	**$**	$
Bénéfice (perte) de la période	**71 094**	80 662	**313 367**	(158 705)
Impôts sur le résultat	**22 616**	20 303	**103 757**	76 329
Profit à la cession d'une filiale	**—**	(167)	**—**	(13 107)
Charges financières	**36 500**	35 809	**136 779**	142 482
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	**—**	—	**—**	450 000
Dotation aux amortissements	**118 003**	120 103	**478 451**	502 170
Réclamations et litiges	**—**	292	**—**	10 791
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	**3 191**	1 326	**3 191**	8 802
BAIIA ajusté	**251 404**	258 328	**1 035 545**	1 018 762

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce rapport de gestion a été préparé le 2 novembre 2017. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à corpo.cogeco.com.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction 55
Rapport de l'auditeur indépendant 56
Comptes consolidés de résultat 57
États consolidés du résultat global 58
États consolidés des variations des capitaux propres 59
États consolidés de la situation financière 60
Tableaux consolidés des flux de trésorerie 61
Notes annexes 62

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les «IFRS») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L' auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.

Louis Audet
Président et chef de la direction

Patrice Ouimet
Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 2 novembre 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Cogeco inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Cogeco inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2017 et au 31 août 2016, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

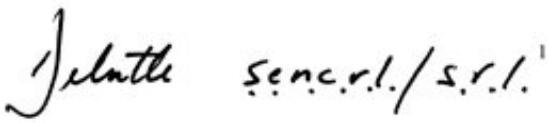
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cogeco inc. au 31 août 2017 et au 31 août 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Le 2 novembre 2017
Montréal, Québec

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A124341

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	*Notes*	**2017**	2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		**$**	$
Produits	*5*	**2 347 678**	2 307 403
Charges d'exploitation	*8*	**1 312 133**	1 288 641
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	*5*	**3 191**	8 802
Réclamations et litiges	*5*	**—**	10 791
Dotation aux amortissements	*9*	**478 451**	502 170
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	*16 C)*	**—**	450 000
Charges financières	*10*	**136 779**	142 482
Profit à la cession d'une filiale	*7*	**—**	(13 107)
Impôts sur le résultat	*11*	**103 757**	76 329
Bénéfice (perte) de l'exercice		**313 367**	(158 705)
Bénéfice (perte) de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		**108 985**	(29 351)
Participants sans contrôle		**204 382**	(129 354)
		313 367	(158 705)
Bénéfice (perte) par action			
De base	*12*	**6,56**	(1,75)
Dilué(e)	*12*	**6,52**	(1,75)

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	*Note*	**2017**	2016
(en milliers de dollars canadiens)		**$**	$
Bénéfice (perte) de l'exercice		**313 367**	(158 705)
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		**830**	(49 999)
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture reclassés à titre de charges financières		**—**	48 108
Impôts sur le résultat y afférents		**(271)**	440
		559	(1 451)
Ajustements au titre de l'écart de change			
Écarts de change nets à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		**(36 301)**	957
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger		**28 022**	2 664
Impôts sur le résultat y afférents		**(272)**	(1 363)
		(8 551)	2 258
		(7 992)	807
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	*22*	**11 011**	(11 484)
Impôts sur le résultat y afférents		**(2 918)**	3 090
		8 093	(8 394)
Autres éléments du résultat global de l'exercice		**101**	(7 587)
Résultat global de l'exercice		**313 468**	(166 292)
Résultat global de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		**111 781**	(34 473)
Participants sans contrôle		**201 687**	(131 819)
		313 468	(166 292)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société					
	Capital social	Réserve de rémunération fondée sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participants sans contrôle	Total des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(Note 19)		*(Note 20)*	*(retraité, Note 3)*	*(retraité, Note 3)*	
Solde au 31 août 2015	117 172	6 468	26 839	408 334	1 117 810	1 676 623
Perte de l'exercice	—	—	—	(29 351)	(129 354)	(158 705)
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	270	(5 392)	(2 465)	(7 587)
Résultat global de l'exercice	—	—	270	(34 743)	(131 819)	(166 292)
Rémunération fondée sur des actions	—	3 805	—	—	4 219	8 024
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	—	(401)	—	—	5 683	5 282
Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 19 C))	—	—	—	(2 175)	—	(2 175)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 19 C))	—	—	—	(17 568)	(52 020)	(69 588)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle	—	—	—	21	(21)	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(161)	—	—	(855)	—	(1 016)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(2 109)	—	—	—	—	(2 109)
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	1 587	(1 210)	—	(377)	—	—
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(4 575)	(4 575)
Distribution aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(1 313)	—	(240)	1 553	—
Total des apports (distributions) aux actionnaires	(683)	881	—	(21 194)	(45 161)	(66 157)
Solde au 31 août 2016	116 489	7 349	27 109	352 397	940 830	1 444 174
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	**108 985**	**204 382**	**313 367**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	**(2 534)**	**5 330**	**(2 695)**	**101**
Résultat global de l'exercice	—	—	**(2 534)**	**114 315**	**201 687**	**313 468**
Rémunération fondée sur des actions	—	**3 519**	—	—	**3 521**	**7 040**
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle	—	**(487)**	—	—	**7 498**	**7 011**
Dividendes sur actions à droits de vote multiples (note 19 C))	—	—	—	**(2 506)**	—	**(2 506)**
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote (note 19 C))	—	—	—	**(20 097)**	**(57 671)**	**(77 768)**
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participants sans contrôle	—	—	—	**849**	**(849)**	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	**(1 784)**	—	—	**(12 529)**	—	**(14 313)**
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**(2 247)**	—	—	—	—	**(2 247)**
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	**1 563**	**(1 513)**	—	**(50)**	—	—
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	**(3 436)**	**(3 436)**
Distributions aux employés par une filiale d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	**(1 224)**	—	**(63)**	**1 287**	—
Total des apports (distributions) aux actionnaires	**(2 468)**	**295**	—	**(34 396)**	**(49 650)**	**(86 219)**
Solde au 31 août 2017	**114 021**	**7 644**	**24 575**	**432 316**	**1 092 867**	**1 671 423**

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	*Notes*	2017 $	2016 $
			(retraité, Note 3)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*21 B)*	212 283	68 344
Placements à court terme	*13*	54 000	—
Créances clients et autres débiteurs	*23 A)*	112 092	142 542
Impôts sur le résultat à recevoir		4 277	12 707
Charges payées d'avance et autres		21 737	17 125
Instrument financier dérivé		98	1 040
		404 487	241 758
Actifs non courants			
Autres actifs	*14*	7 396	8 280
Immobilisations corporelles	*15*	1 961 743	2 004 247
Immobilisations incorporelles	*16 A)*	2 058 220	2 139 466
Goodwill	*16 B)*	1 042 009	1 079 365
Instrument financier dérivé		759	—
Actifs d'impôts différés	*11*	24 762	22 404
		5 499 376	5 495 520
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire	*18 a) d)*	3 801	4 115
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		337 667	312 914
Provisions	*17*	23 260	31 078
Passifs d'impôts sur le résultat		103 650	28 910
Produits différés et perçus d'avance		85 302	61 707
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises		118	—
Instruments financiers dérivés		192	—
Tranche à court terme de la dette à long terme	*18*	131 935	22 527
		685 925	461 251
Passifs non courants			
Dette à long terme	*18*	2 479 421	2 922 078
Instruments financiers dérivés		—	165
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs		31 462	30 120
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	*22*	7 709	16 912
Passifs d'impôts différés	*11*	623 436	620 820
		3 827 953	4 051 346
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	*19 B)*	114 021	116 489
Réserve de rémunération fondée sur des actions		7 644	7 349
Cumul des autres éléments du résultat global	*20*	24 575	27 109
Bénéfices non distribués		432 316	352 397
		578 556	503 344
Participation sans contrôle		1 092 867	940 830
		1 671 423	1 444 174
		5 499 376	5 495 520

Engagements, éventualités et garanties (Note 25)

Au nom du conseil d'administration,



Jan Peeters
Administrateur



James C. Cherry
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	*Notes*	2017 $	2016 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice (perte) de l'exercice		313 367	(158 705)
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Dotation aux amortissements	*9*	478 451	502 170
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	*16 C)*	—	450 000
Charges financières	*10*	136 779	142 482
Impôts sur le résultat	*11*	103 757	76 329
Rémunération fondée sur des actions	*19 D)*	10 250	8 589
Perte sur dispositions et radiations d'immobilisations corporelles		2 132	954
Profit à la cession d'une filiale	*7*	—	(13 107)
Contributions au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge		(1 739)	(6 404)
		1 042 997	1 002 308
Variations des activités d'exploitation sans effet de trésorerie	*21 A)*	73 038	24 534
Charges financières payées		(127 514)	(139 238)
Impôts sur le résultat payés		(11 440)	(128 574)
		977 081	759 030
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	*15*	(410 114)	(447 158)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs		(21 193)	(23 199)
Acquisition de placements à court terme	*13*	(54 000)	—
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	*6*	(804)	—
Cession d'une filiale, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disposés	*7*	—	47 431
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		9 741	2 644
Autres		—	156
		(476 370)	(420 126)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		(314)	4 115
Remboursements nets des facilités renouvelables		(187 286)	(122 725)
Remboursements de dette à long terme et règlement des instruments financiers dérivés		(73 099)	(240 657)
Coûts de transaction liés à la conversion de la dette à long terme et augmentation des coûts de transaction différés		(472)	(1 227)
Remboursement du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises		(837)	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	*19 B)*	(14 313)	(1 016)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	*19 B)*	(2 247)	(2 109)
Dividendes versés sur actions à droits de vote multiples	*19 C)*	(2 506)	(2 175)
Dividendes versés sur actions subalternes à droit de vote	*19 C)*	(20 097)	(17 568)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participants sans contrôle		7 011	5 282
Acquisition par une filiale des participants sans contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement		(3 436)	(4 575)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote payés par une filiale aux participants sans contrôle		(57 671)	(52 020)
		(355 267)	(434 675)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		(1 505)	(74)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		143 939	(95 845)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		68 344	164 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		212 283	68 344

NOTES ANNEXES
Exercices clos les 31 août 2017 et 2016

NATURE DES ACTIVITÉS

Cogeco inc. (« Cogeco », la « Société » ou la « Société mère ») est une société ouverte canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications »), Cogeco fournit à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services d'Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen des réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Cogeco Communications exerce ses activités au Canada sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Communications fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement, services d'informatique en nuage et services gérés) grâce à ses 16 centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network® et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe.

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Média, Cogeco détient et exploite, à l'échelle du Québec, des stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles.

En 2017, Cogeco Communications a annoncé que sa filiale, Atlantic Broadband, a conclu un accord avec Harron Communications, L.P., dans le but d'acquérir la quasi-totalité des actifs de ses systèmes de câblodistribution exerçant ses activités sous le nom de MetroCast (« MetroCast ») (voir Note 25 A)). La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, aux approbations réglementaires, de même qu'à d'autres conditions habituelles. La Société prévoit conclure la transaction au début de janvier 2018.

Le siège social de la Société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 0B3.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir Note 2 N)), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir Note 2 K)) et les actifs des régimes de retraite (voir Note 2 L)), qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les obligations au titre des prestations définies (voir Note 2 L)) et les provisions (voir Note 2 J)), qui ont été comptabilisées à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco lors de la réunion tenue le 2 novembre 2017.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2017 sont les suivants :

Secteur opérationnel	Filiales principales	Pourcentage de participation	Droits de vote
		%	%
Communications	Cogeco Communications	31,7	82,3
Autres	Cogeco Média	100	100

Les états financiers consolidés comprennent également les comptes de Métromédia CMR Plus inc., une filiale que la Société a détenu jusqu'à sa cession le 5 janvier 2016. Ces comptes sont présentés dans le secteur opérationnel Autres.

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont chacune établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à leurs régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Des entités ad hoc contrôlées par la Société et par Cogeco Communications ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposées à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à leurs actifs.

Les transactions et les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classée dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétroactive.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les coûts d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant des produits et des frais connexes peut être évalué de façon fiable;
- Les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés aux clients et la Société ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés; et
- Le recouvrement de la contrepartie est probable.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- Les produits provenant des abonnements mensuels aux services d'Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau et des services d'hébergement, d'informatique en nuage et des services gérés sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- Les produits générés par la vente d'appareils résidentiels et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- Les produits provenant de la vente de temps d'antenne et d'affichage publicitaire sont comptabilisés au moment où la publicité est diffusée ou affichée.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société évalue chaque prestation à fournir en vertu d'un accord afin de déterminer si celle-ci pourrait représenter une composante distincte. Les composantes sont comptabilisées séparément lorsque:

- Les éléments livrés constituent une valeur intrinsèque pour le client; et
- Il existe des indications objectives et fiables de la juste valeur de tous les éléments non livrés.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de la juste valeur relative de chacune et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée.

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas des composantes distinctes, car ils n'ont aucune valeur intrinsèque. Ainsi, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, ce qui correspond à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client pour les services de câblodistribution ou à la durée de l'accord pour la clientèle des Services de TIC aux entreprises.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les produits et services reçus avant la livraison, sont comptabilisés comme des produits différés et perçus d'avance jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

D) OPÉRATIONS DE TROC

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'engage dans des opérations de troc dans lesquelles des biens, services de publicité et autres services sont acquis en échange de service de publicité. Les produits et dépenses encourus sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens et services reçus lorsque des biens et services sont reçus et à la juste valeur estimative des biens et services de publicité fournis lorsque des biens et services de publicité sont reçus.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont constatés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés au résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est constaté à partir de la date où les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue, de manière que soit radié le coût des actifs autres que les terrains en propriété franche et des biens en cours de construction, moins la valeur résiduelle amortie sur leur durée d'utilité au moyen de la méthode linéaire. Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments et améliorations locatives [1]	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructure [2]	5 à 20 ans
Appareils résidentiels	3 à 5 ans
Équipement de centres de données informatiques [3]	3 à 7 ans
Matériel roulant et équipements [4]	3 à 10 ans

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(3) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partie des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.

(4) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart, s'il y a lieu, entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur, par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'ils sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles rencontrent les critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changements aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties comme suit:

- Les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- Les baux favorables sont amortis sur une base linéaire sur la durée non résiliable restante du contrat de location;
- Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont capitalisés jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans; et
- Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de la clientèle sont capitalisés et amortis sur la durée de l'entente pour les clients où la durée attendue de l'entente dépasse un an.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution »), les licences de radiodiffusion et le nom commercial. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités règlementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de radiodiffusion sont des licences des autorités règlementaires de radiodiffusion qui permettent d'avoir accès à des fréquences radio pour un marché spécifique. La Société a conclu que les licences de câblodistribution et les licences de radiodiffusion avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, règlementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. Le nom commercial est considéré comme ayant une durée d'utilitée indéterminée par la nature institutionnelle du nom commercial de la Société, de son habilité à maintenir la reconnaissance dans le marché, de ses opérations profitables sur une longue période de temps et de l'engagement de la Société à développer et améliorer sa valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée de ces licences de câblodistribution, licences de radiodiffusion et du nom commercial. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

G) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la réduction de valeur, s'il y a lieu.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées

par les autres actifs ou groupe d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Le calcul détaillé le plus récent effectué lors d'une période précédente de la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté peut être utilisé dans le test de dépréciation de cette unité au cours de la période considérée, à condition qu'il rencontre tous les critères suivants :

- Les actifs et les passifs constituant l'unité n'ont pas sensiblement varié depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable ;
- Le calcul le plus récent de la valeur recouvrable a abouti à un montant qui excède, de façon substantielle, la valeur comptable de l'unité ; et
- Sur la base d'une analyse des événements qui se sont produits et de l'évolution des circonstances depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable, il est très peu probable qu'une détermination actuelle de la valeur recouvrable aboutirait à un montant inférieur à la valeur comptable actuelle de l'unité.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable d'un montant correspondant à cet excédent. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net au cours de la période où la perte a été subie.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte soit moins importante ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

H) CONTRATS DE LOCATION

Preneur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés à titre d'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, telle qu'elle a été déterminée au commencement du contrat de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant à celui-ci. Le passif correspondant figure à l'état de la situation financière à titre de contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation au titre du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières et l'amortissement des actifs sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont portés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

Bailleur

La Société loue du matériel, principalement des appareils résidentiels, à sa clientèle. Ces contrats de location sont classés comme des contrats de location simple, et les produits locatifs connexes sont comptabilisés au cours de la durée du contrat de location qui s'applique.

I) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est

capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôts connexe.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôts différés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles par des passifs d'impôts exigibles, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société a l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigibles.

J) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôts qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

K) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie ou en actions, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

L) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charge lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le montant des prestations de retraite qu'un participant au régime recevra pendant la retraite est défini et dépend de facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des services passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleures estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêts du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures contributions aux régimes.

Les composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit:

- Le coût des prestations de retraite est reconnu en résultat net;
- L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu en résultat net; et
- Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est reconnu dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des prestations de retraite reconnu en résultat net comprend:

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- Le coût des services passés reconnu en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et
- Les gains ou les pertes provenant d'un règlement reconnus en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies sont reconnues immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies comprennent:

- Les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements survenus suite à des expériences passées, des changements aux hypothèses financières et des changements aux hypothèses démographiques;
- Le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs; et
- Tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

M) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés à titre de charges financières au résultat net, exception faite des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés au résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société mère. Les écarts de change découlant de la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements au titre de l'écart de change. Si l'élément de couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul des ajustements au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

N) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués conformément au classement suivant :

- Les prêts et les créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché ouvert. La trésorerie et les équivalents de trésorerie (autre que les acceptations bancaires), les placements à court terme et les créances clients et autres débiteurs sont classés en tant que prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduit toute réduction de valeur;
- Les acceptations bancaires (incluses dans les équivalents de trésorerie) sont classées comme détenues jusqu'à l'échéance et sont évaluées au coût amorti;
- Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- L'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes à long terme sont classés comme autres passifs. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des contrats de change à terme comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de change lié à ses engagements d'achats d'immobilisations corporelles prévus. De plus, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variables. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture et mesurer l'inefficacité. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global cumulé et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat net et au même poste que les éléments couverts. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu ait une incidence sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde des autres éléments du résultat global cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à l'effet que le débiteur déclarera faillite.

La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs individuels que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui n'ont pas subi de dépréciation spécifique sont ensuite évalués collectivement afin de déterminer si une réduction de valeur est survenue, mais n'a pas encore été identifiée. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une réduction de valeur liée aux débiteurs est calculée comme étant l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et présentées dans un compte de provision pour créances douteuses et sont portées en réduction des débiteurs. Si, en raison d'un événement subséquent, le montant de la réduction de valeur diminue, la diminution de la réduction de valeur est reprise par le biais du résultat net.

O) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

P) PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme comprennent des certificats de dépôt hautement liquides dont l'échéance initiale est de plus de trois mois, mais n'excède pas un an.

Q) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Le bénéfice dilué par action est ainsi obtenu en ajustant encore le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions, les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

R) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

S) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Provision pour créances douteuses**

 La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit propre aux clients de la Société en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. Ainsi, les conditions entraînant des variations dans l'ancienneté des comptes clients auront une incidence directe sur le montant comptabilisé de la charge pour créances douteuses (voir Note 23 A);

- **Regroupements d'entreprises**

 La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir Note 6);

- **Amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles**

 L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées (voir Note 9);

- **Provisions**

 Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir Note 17);

- **Éventualités**

 Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société;

- **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

 La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties;

- **Comptabilité de couverture**

 La direction exerce un jugement important pour déterminer si les instruments financiers de la Société sont admissibles à la comptabilité de couverture, y compris en ce qui a trait aux hypothèses au sujet de l'efficacité et à l'estimation de la probabilité qu'une transaction soit conclue, dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées aux transactions prévues);

- **Détermination de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies**

 L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établie au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux de croissance prévu de la rémunération et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière (voir Note 22);

- **Rémunération fondée sur des actions**

 La direction utilise le modèle d'évaluation d'options Black-Scholes pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées. Les estimations utilisées par la direction portent notamment sur le rendement en dividende attendu, la volatilité du cours de l'action de la Société, la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque et le nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Des estimations sont aussi utilisées pour déterminer le nombre d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis, ce qui influe sur leur juste valeur. La juste valeur des unités d'actions liées au rendement est également estimée en fonction de l'augmentation de la valeur économique.

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

 La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (voir Note 16); et

- **Impôts différés**

 Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences. Un jugement est également requis pour déterminer la base fiscale des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le taux d'imposition résultant utilisé pour évaluer l'impôt différé (voir Note 11).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

En 2016, l'*IFRS Interpretations Committee* (l'« IFRIC ») a été sollicité pour fournir des éclaircissements relativement à la façon dont une entité détermine la méthode prévue de recouvrement de la valeur d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée aux fins du calcul des impôts différés. Dans le cadre de ses réflexions, l'IFRIC a précisé qu'une entité devrait utiliser le taux d'imposition se rapportant à la méthode prévue de recouvrement afin d'évaluer les impôts différés. De plus, le fait qu'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ne soit pas amortie ne permet pas nécessairement de conclure que la méthode de recouvrement sera par la vente. À la suite de ces éclaircissements, la Société a modifié de façon rétrospective sa méthode comptable au 1er septembre 2016 et elle a retraité les données de la période précédente pour tenir compte de cette modification, comme il est expliqué plus loin.

IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précise que l'évaluation des passifs et actifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont l'entité s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. La valeur comptable est recouvrée sous la forme d'avantages économiques pour l'entité au cours de périodes futures; par conséquent, la valeur des actifs est recouvrée par la vente ou l'utilisation.

Pour appliquer la nouvelle interprétation, la Société a constaté que l'avantage de ses licences de câblodistribution et de ses licences de radiodiffusion ira à la Société chaque année et que, par conséquent, leur valeur comptable sera recouvrée par l'utilisation. Cet avantage sera donc assujetti à un taux d'imposition plus élevé.

Par conséquent, la Société a modifié sa méthode comptable en ce qui concerne le taux d'imposition utilisé pour déterminer les conséquences fiscales à la date de présentation de l'information financière. La Société est d'avis que cette modification de méthode comptable reflétera mieux la façon dont la valeur de l'actif sera recouvrée par la Société. La modification de méthode comptable a été appliquée de façon rétrospective et entraîne les changements suivants dans les états financiers consolidés de la Société :

	Précédemment présenté	Incidence de la modification de méthode comptable	Actuellement présenté
	$	$	$
Solde au 31 août 2015			
Actifs d'impôts différés	25 601	(4 093)	21 508
Passifs d'impôts différés	528 211	120 002	648 213
Bénéfices non distribués	453 119	(44 785)	408 334
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 197 120	(79 310)	1 117 810
Solde au 31 août 2016			
Actifs d'impôts différés	26 497	(4 093)	22 404
Passifs d'impôts différés	500 818	120 002	620 820
Bénéfices non distribués	397 182	(44 785)	352 397
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 020 140	(79 310)	940 830

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2017 et n'ont pas été appliquées dans la cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société :

	En vigueur pour les exercices ouverts à compter du	
IFRS 9, *Instruments financiers*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*	1er janvier 2018	Adoption anticipée permise
IFRS 16, *Contrats de location*	1er janvier 2019	Adoption anticipée permise

IFRS 9

IFRS 9 remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme comprend des exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. L'IASB a mené à terme son projet de remplacement par étapes d'IAS 39, et la norme a été rehaussée à chaque étape. IFRS 9 ne remplace pas l'exigence relative à la comptabilisation de couverture à la juste valeur du portefeuille en ce qui a trait au risque de taux d'intérêt, puisque cette étape a été séparée du projet IFRS 9 en raison de la nature à plus long terme du projet de macro-couverture qui en est actuellement à

l'étape du document de travail du processus établi. Par conséquent, l'exception présentée dans IAS 39 en ce qui concerne une couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers continue de s'appliquer. La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15

IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique en cinq étapes de comptabilisation des produits en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 fournit également des directives sur le traitement des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat. De plus, IFRS 15 exige la présentation de renseignements supplémentaires au sujet des produits de la Société dans les états financiers consolidés.

La Société prévoit que l'adoption d'IFRS 15 aura une incidence sur les états financiers consolidés à l'égard de l'inscription à l'actif des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat. En ce qui concerne les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients) et les coûts engagés pour l'exécution d'un contrat (comme les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels), IFRS 15 exige qu'ils soient comptabilisés à titre d'actif et au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société. Les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients sont actuellement inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles en ce qui concerne les contrats d'une durée de plus de un an, et sont amortis sur la durée de l'entente. Pour les contrats dont la durée est inférieure à un an, ces coûts sont actuellement comptabilisés au titre des charges d'exploitation lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels sont actuellement inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles jusqu'à un montant maximal correspondant aux produits générés par ces activités de rebranchement et sont amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client. En vertu d'IFRS 15, ces coûts ne seront plus plafonnés en fonction des produits liés au rebranchement.

L'adoption d'IFRS 15 ne devrait pas avoir une incidence importante sur le calendrier de comptabilisation des produits et sur le total des produits comptabilisés sur la durée d'une entente à l'égard des produits. Par conséquent, toutes les obligations de prestation prévues dans le contrat demeureront essentiellement les mêmes. La Société prévoit que la présentation des charges au titre de la dotation à l'amortissement et des charges d'exploitation pourrait changer en vertu d'IFRS 15. La nouvelle norme devrait toutefois avoir peu d'incidence sur le bénéfice de la période de la Société.

IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*.

L'application de la norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière en IFRS, et la Société prévoit l'appliquer de façon rétrospective. La norme s'applique à presque tous les contrats conclus avec des clients. Les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance constituent les principales exceptions. La Société continue d'évaluer l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16

IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les preneurs et pour tous les baux d'une durée de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent est de faible valeur. Le preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, ce qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de location correspondant, ce qui représente son obligation d'effectuer les paiements de location. IFRS 16 remplace la norme IAS 17 *Contrats de location*. Le traitement comptable des bailleurs demeurera en grande partie le même que selon la norme IAS 17. L'adoption anticipée est permise, mais seulement si l'entité applique également IFRS 15. La Société est en train d'évaluer l'étendue de l'incidence de ce changement sur ses états financiers consolidés.

5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le bénéfice (perte) de l'exercice de la Société est présenté(e) en deux secteurs opérationnels: Communications et Autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance.

Le secteur des Communications fournit, par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Communications, à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services d'Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen des réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Cogeco Communications exerce ses activités au Canada sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous le nom d'Atlantic Broadband, dans l'ouest de la Pennsylvanie, le sud de la Floride, le Maryland/Delaware, la Caroline du Sud et l'est du Connecticut. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Communications fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement, services d'informatique en nuage ainsi qu'un riche portefeuille de services gérés) grâce à ses 16 centres de données au Canada, aux États-Unis et en Europe, à son vaste réseau FastFiber Network™ et à plus de 50 points de présence, incluant en Allemagne, au Pays-Bas et au Mexique.

Le secteur Autres inclut les activités de la radiodiffusion, de la représentation spécialisée dans le domaine de l'affichage publicitaire, du siège social, ainsi que les éliminations intersectorielles. Par l'entremise de sa filiale Cogeco Média, Cogeco détient et exploite des stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires. Cogeco Média exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente des stations de radio communautaires et indépendantes. Par l'entremise de sa filiale Métromédia, Cogeco a exploité une entreprise d'affichage publicitaire extérieur spécialisée dans les transports en commun, jusqu'à sa cession le 5 janvier 2016.

La Société et son principal décideur opérationnel évaluent le rendement de chaque secteur opérationnel selon son bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation et les honoraires de gestion à Cogeco inc. Les autres charges sont présentées par secteur uniquement aux fins de la présentation de l'information financière externe. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

	Communications		Autres		Consolidé	
Exercices clos les 31 août	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	$	**$**	$	**$**	$
Produits	**2 226 851**	2 176 149	**120 827**	131 254	**2 347 678**	2 307 403
Charges d'exploitation	**1 202 942**	1 174 232	**109 191**	114 409	**1 312 133**	1 288 641
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	**18 939**	18 468	**(18 939)**	(18 468)	**—**	—
Bénéfice sectoriel	**1 004 970**	983 449	**30 575**	35 313	**1 035 545**	1 018 762
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition [1]	**3 191**	8 802	**—**	—	**3 191**	8 802
Réclamations et litiges [2]	**—**	10 791	**—**	—	**—**	10 791
Dotation aux amortissements	**475 068**	497 963	**3 383**	4 207	**478 451**	502 170
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles (*Note 16 C)*)	**—**	450 000	**—**	—	**—**	450 000
Charges financières	**129 424**	136 378	**7 355**	6 104	**136 779**	142 482
Profit à la cession d'une filiale (*Note 7)*	**—**	—	**—**	(13 107)	**—**	(13 107)
Impôts sur le résultat	**98 062**	69 143	**5 695**	7 186	**103 757**	76 329
Bénéfice (perte) de l'exercice	**299 225**	(189 628)	**14 142**	30 923	**313 367**	(158 705)
Total des actifs	**5 348 380**	5 333 249	**150 996**	162 271	**5 499 376**	5 495 520
Immobilisations corporelles	**1 947 239**	1 989 720	**14 504**	14 527	**1 961 743**	2 004 247
Immobilisations incorporelles	**1 978 302**	2 059 548	**79 918**	79 918	**2 058 220**	2 139 466
Goodwill	**1 023 424**	1 060 780	**18 585**	18 585	**1 042 009**	1 079 365
Acquisition d'immobilisations corporelles	**406 864**	444 741	**3 250**	2 417	**410 114**	447 158
Acquisition d'immobilisations incorporelles et autres actifs	**21 193**	22 769	**—**	430	**21 193**	23 199

(1) En 2017, comprennent des coûts de vérification diligente et de transaction reliés à un regroupement d'entreprises qui devrait être conclu au début de janvier 2018 (voir Note 25 A)), tandis qu'en 2016 comprennent des frais d'acquisition et d'intégration reliés à un regroupement d'entreprises pour Atlantic Broadband et des frais de restructuration pour Cogeco Connexion et Cogeco Peer 1.

(2) Comprennent des coûts liés au règlement de réclamations et coûts liés aux litiges pour Cogeco Peer 1.

Les tableaux suivants présentent certaines données géographiques :

Exercice clos le 31 août 2017	Canada	États-Unis	Europe	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Produits	1 587 775	729 201	30 702	2 347 678
Immobilisations corporelles	1 440 593	490 820	30 330	1 961 743
Immobilisations incorporelles	1 124 909	929 565	3 746	2 058 220
Goodwill	240 452	787 633	13 924	1 042 009

Exercice clos le 31 août 2016	Canada	États-Unis	Europe	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Produits	1 560 117	708 680	38 606	2 307 403
Immobilisations corporelles	1 464 877	502 357	37 013	2 004 247
Immobilisations incorporelles	1 131 110	1 002 134	6 222	2 139 466
Goodwill	240 452	824 074	14 839	1 079 365

6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 1er septembre 2016, Cogeco Connexion a conclu l'acquisition de l'ensemble des actions de Briand et Moreau Câble inc., une entreprise de câblodistribution régionale exerçant ses activités en Gaspésie, au Québec, qui desservait, au 1er septembre 2016, 808 clients de services d'Internet et 1 439 clients de services de vidéo.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et était assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture, qui ont été complétés au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2017. La répartition finale du prix d'achat s'établit comme suit :

	Préliminaire 30 novembre 2016	Finale 28 février 2017
	$	$
Prix d'achat		
Contrepartie versée	880	880
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	896	955
	1 776	1 835
Actifs nets acquis		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	76
Créances clients et autres débiteurs	70	57
Charges payées d'avance et autres	9	9
Immobilisations corporelles	204	204
Immobilisations incorporelles	2 296	2 358
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(102)	(92)
Passifs d'impôts sur le résultat	(13)	(13)
Produits différés et perçus d'avance	(10)	(10)
Passifs d'impôts différés	(549)	(549)
Dette à long terme prise en charge	(205)	(205)
	1 776	1 835

7. CESSION D'UNE FILIALE

Le 5 janvier 2016, la filiale de la Société, Cogeco Média, a mené à terme la vente de sa filiale Métromédia, une entreprise d'affichage publicitaire extérieur, pour une contrepartie en trésorerie de 47,5 millions $ qui était assujettie à un ajustement du fonds de roulement net après la clôture. L'ajustement du fonds de roulement net postérieur à la clôture a été finalisé pendant l'exercice et s'est élevé à 0,2 million $ portant la contrepartie en trésorerie à 47,7 millions $. Le prix de vente a été réduit par des frais de vente d'environ 0,5 million $. La valeur comptable de l'actif net cédé se chiffrait à 34,1 millions $, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit avant impôts de 13,1 millions $ dans les comptes consolidés de résultat.

La valeur comptable des actifs et passifs cédés se détaillait comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272
Créances clients et autres débiteurs	6 113
Charges payées d'avance et autres	331
Autres actifs	930
Immobilisations corporelles	4 153
Immobilisations incorporelles	9 735
Goodwill	20 540
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(3 862)
Passifs d'impôts sur le résultat	(29)
Produits différés et perçus d'avance	(1 524)
Autres passifs	(100)
Passifs d'impôts différés	(2 416)
	34 143

8. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Salaires, avantages du personnel et services impartis	435 573	427 107
Coûts de prestations de service [1]	668 586	665 018
Coûts liés aux clients [2]	76 923	75 052
Autres achats externes [3]	131 051	121 464
	1 312 133	1 288 641

(1) Comprennent le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les dépenses liées aux centres de données informatiques, les frais de franchise et les coûts de réseau.

(2) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.

(3) Comprennent les frais relatifs aux immeubles à bureau, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), les pertes et profits sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles et d'autres frais d'administration.

9. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Amortissement des immobilisations corporelles	416 399	432 488
Amortissement des immobilisations incorporelles	62 052	69 682
	478 451	502 170

10. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Intérêts sur la dette à long terme	131 378	137 469
Pertes nettes (gains nets) de change	835	(266)
Amortissement des coûts de transaction différés	2 578	2 507
Coûts d'emprunt capitalisés [1]	(2 930)	(1 877)
Autres	4 918	4 649
	136 779	142 482

(1) Pour les exercices clos les 31 août 2017 et 2016, le taux d'intérêt moyen utilisé pour la capitalisation des coûts d'emprunt était de 4,5%.

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Exigibles	94 346	100 680
Différés	9 411	(24 351)
	103 757	76 329

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux réglementaires du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé:

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	417 124	(82 376)
Taux d'impôts canadiens sur le résultat combiné	26,50 %	26,73 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	110 538	(22 019)
Ajustement lié aux pertes ou aux bénéfices assujettis à des taux d'impôts sur le résultat inférieurs ou supérieurs	9 394	6 989
Incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'impôts pratiquement en vigueur	(1 828)	1 226
Réévaluation des actifs d'impôts différés	587	7 651
Impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables [1]	1 405	106 605
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(17 009)	(21 346)
Autres	670	(2 777)
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	103 757	76 329

(1) Comprennent 107,2 millions $ découlant des pertes de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles non déductibles pour l'exercice clos le 31 août 2016.

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des écarts temporels entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales:

Aux 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Immobilisations corporelles	(164 901)	(174 348)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(583 523)	(585 872)
Produits différés et perçus d'avance	11 731	10 973
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	145 723	151 568
Autres	(7 704)	(737)
Passifs d'impôts différés nets	(598 674)	(598 416)
Présentation aux états financiers:		
Actifs d'impôts différés	24 762	22 404
Passifs d'impôts différés	(623 436)	(620 820)
Passifs d'impôts différés nets	(598 674)	(598 416)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2017 et 2016 s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 août 2017	**Solde au début**	**Reconnus en résultat net**	**Reconnus aux autres éléments du résultat global**	**Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises**	**Ajustements au titre de l'écart de change**	**Solde à la fin**
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(retraité, Note 3)					
Immobilisations corporelles	(174 348)	4 767	—	63	4 617	(164 901)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(585 872)	(11 083)	—	(612)	14 044	(583 523)
Produits différés et perçus d'avance	10 973	995	—	—	(237)	11 731
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	151 568	(487)	—	—	(5 358)	145 723
Autres	(737)	(3 603)	(3 461)	—	97	(7 704)
	(598 416)	(9 411)	(3 461)	(549)	13 163	(598 674)

Exercice clos le 31 août 2016	Solde au début	Reconnus en résultat net	Reconnus aux autres éléments du résultat global	Dispositions à la cession d'une filiale	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
	(retraité, Note 3)					*(retraité, Note 3)*
Immobilisations corporelles	(170 051)	(3 458)	—	(193)	(646)	(174 348)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(595 795)	5 902	—	2 616	1 405	(585 872)
Produits différés et perçus d'avance	9 683	1 311	—	—	(21)	10 973
Bénéfice de sociétés de personnes	(20 710)	20 710	—	—	—	—
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	150 557	2 211	—	—	(1 200)	151 568
Autres	(389)	(2 325)	2 167	(7)	(183)	(737)
	(626 705)	24 351	2 167	2 416	(645)	(598 416)

Au 31 août 2017, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales reportées pour lesquelles l'avantage fiscal a été constaté dans les états financiers, à moins d'indication contraire. Ces pertes viennent à échéance comme suit:

(en milliers de dollars canadiens)	2025 $	2026 $	Par la suite $	Total $
Canada	—	—	**106 996**	**106 996**
États-Unis	**39 542**	**69 180**	**196 575**	**305 297**
Royaume-Uni[1]	—	—	**14 910**	**14 910**
	39 542	**69 180**	**318 481**	**427 203**

(1) Les pertes fiscales au Royaume-Uni peuvent être reportées indéfiniment afin de compenser des profits provenant du même type d'exploitation. L'avantage de ces pertes fiscales n'a pas été constaté dans les états financiers.

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital reportées totalisant 533 millions $ qui peuvent être reportées indéfiniment contre des gains en capital et 248 millions $ d'écarts de change non-réalisés temporaires pour lesquelles l'avantage fiscal n'a pas été constaté dans les états financiers consolidés.

12. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice (perte) par action de base et dilué(e) :

Exercices clos les 31 août *(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les données par action)*	**2017** **$**	2016 $
Bénéfice (perte) de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	**108 985**	(29 351)
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 618 229**	16 728 185
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives [1]	**51 998**	—
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives [1]	**56 736**	—
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	**16 726 963**	16 728 185
Bénéfice (perte) par action		
De base	**6,56**	(1,75)
Dilué(e)	**6,52**	(1,75)

(1) Le nombre moyen pondéré potentiellement dilutif des actions subalternes à droit de vote, totalisant 102 601 pour l'exercice clos le 31 août 2016, est antidilutif en raison de la perte enregistrée dans l'exercice.

13. PLACEMENTS À COURT TERME

Au 31 août 2017, les placements à court terme détenus par Cogeco Communications comprennent des certificats de dépôt pour un montant de 54 millions $, portant intérêt entre 1,08 % et 1,22 % et ayant des échéances entre octobre 2017 et juin 2018.

14. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août *(en milliers de dollars canadiens)*	**2017** **$**	2016 $
Coûts de transactions	**3 392**	5 493
Autres	**4 004**	2 787
	7 396	8 280

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours des exercices 2017 et 2016, les variations des immobilisations corporelles s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Réseaux et infrastructure [1]	Équipement de centres de données informatiques [2]	Appareils résidentiels	Matériel roulant et équipements [3]	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 31 août 2015	250 376	2 874 338	272 520	555 844	341 598	4 294 676
Additions	17 240	212 784	57 374	89 297	70 463	447 158
Dispositions et radiations	(406)	(7 527)	(3 162)	(37 181)	(15 133)	(63 409)
Dispositions à la cession d'une filiale	—	—	—	—	(8 028)	(8 028)
Ajustements au titre de l'écart de change	(6 076)	(3 380)	(5 388)	(495)	(2 297)	(17 636)
Solde au 31 août 2016	261 134	3 076 215	321 344	607 465	386 603	4 652 761
Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises	**—**	**204**	**—**	**—**	**—**	**204**
Additions	**5 528**	**233 627**	**25 189**	**78 961**	**66 919**	**410 224**
Dispositions et radiations	**(6 931)**	**(15 485)**	**(17 896)**	**(47 647)**	**(2 902)**	**(90 861)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(3 463)**	**(31 450)**	**(11 523)**	**(6 198)**	**(5 316)**	**(57 950)**
Solde au 31 août 2017	**256 268**	**3 263 111**	**317 114**	**632 581**	**445 304**	**4 914 378**
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au 31 août 2015	64 742	1 472 548	118 416	413 600	219 909	2 289 215
Dotation aux amortissements	17 452	255 337	26 264	70 623	62 812	432 488
Dispositions et radiations	(367)	(5 133)	(3 029)	(36 170)	(15 112)	(59 811)
Dispositions à la cession d'une filiale	—	—	—	—	(3 875)	(3 875)
Ajustements au titre de l'écart de change	(1 712)	(2 020)	(3 932)	(230)	(1 609)	(9 503)
Solde au 31 août 2016	80 115	1 720 732	137 719	447 823	262 125	2 648 514
Dotation aux amortissements	**16 382**	**244 847**	**32 528**	**70 361**	**52 281**	**416 399**
Dispositions et radiations	**(653)**	**(10 844)**	**(17 845)**	**(46 845)**	**(2 801)**	**(78 988)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(1 339)**	**(16 237)**	**(9 807)**	**(2 799)**	**(3 108)**	**(33 290)**
Solde au 31 août 2017	**94 505**	**1 938 498**	**142 595**	**468 540**	**308 497**	**2 952 635**
Valeur comptable						
Au 31 août 2016	181 019	1 355 483	183 625	159 642	124 478	2 004 247
Au 31 août 2017	**161 763**	**1 324 613**	**174 519**	**164 041**	**136 807**	**1 961 743**

(1) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(2) Les équipements de centres de données informatiques comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité.

(3) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2017 et 2016, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit:

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée			
Exercices clos les 31 août 2017 et 2016	Relations-clients [1]	Autres [2]	Licences de câblodistribution	Licences de radiodiffusion	Nom commercial	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Coût						
Solde au 31 août 2015	442 720	68 353	1 811 679	79 918	25 934	2 428 604
Additions	—	22 960	—	—	—	22 960
Entièrement amortis	—	(12 249)	—	—	—	(12 249)
Dispositions suite à la cession d'une filiale	(14 747)	—	—	—	—	(14 747)
Ajustements au titre de l'écart de change	(3 328)	(445)	(2 632)	—	—	(6 405)
Solde au 31 août 2016	424 645	78 619	1 809 047	79 918	25 934	2 418 163
Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises	**2 358**	**—**	**—**	**—**	**—**	**2 358**
Additions	**—**	**21 572**	**—**	**—**	**—**	**21 572**
Entièrement amortis	**—**	**(13 533)**	**—**	**—**	**—**	**(13 533)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(14 144)**	**(1 316)**	**(37 236)**	**—**	**—**	**(52 696)**
Solde au 31 août 2017	**412 859**	**85 342**	**1 771 811**	**79 918**	**25 934**	**2 375 864**
Amortissement et perte de valeur cumulés						
Solde au 31 août 2015	172 535	34 492	—	—	—	207 027
Dotation aux amortissements	52 459	17 223	—	—	—	69 682
Perte de valeur	21 500	—	—	—	—	21 500
Entièrement amortis	—	(12 249)	—	—	—	(12 249)
Dispositions suite à la cession d'une filiale	(5 012)	—	—	—	—	(5 012)
Ajustements au titre de l'écart de change	(2 027)	(224)	—	—	—	(2 251)
Solde au 31 août 2016	239 455	39 242	—	—	—	278 697
Dotation aux amortissements	**44 095**	**17 957**	**—**	**—**	**—**	**62 052**
Entièrement amortis	**—**	**(13 533)**	**—**	**—**	**—**	**(13 533)**
Ajustements au titre de l'écart de change	**(9 002)**	**(570)**	**—**	**—**	**—**	**(9 572)**
Solde au 31 août 2017	**274 548**	**43 096**	**—**	**—**	**—**	**317 644**
Valeur comptable						
Au 31 août 2016	185 190	39 377	1 809 047	79 918	25 934	2 139 466
Au 31 août 2017	**138 311**	**42 246**	**1 771 811**	**79 918**	**25 934**	**2 058 220**

(1) Les relations-clients comprennent les ententes contractuelles à long terme avec les clients.

(2) Comprennent les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels, les coûts directs marginaux liés à l'acquisition des clients et les baux favorables.

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2017 et 2016, les variations du goodwill s'établissaient comme suit:

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016 *(en milliers de dollars canadiens)*	$
Coût	
Solde au 31 août 2015	1 536 925
Dispositions suite à la cession d'une filiale	(20 540)
Ajustements au titre de l'écart de change	(11 910)
Solde au 31 août 2016	1 504 475
Ajustements au titre de l'écart de change	**(51 806)**
Solde au 31 août 2017	**1 452 669**
Perte de valeur cumulée	
Solde au 31 août 2015	—
Perte de valeur	428 500
Ajustements au titre de l'écart de change	(3 390)
Solde au 31 août 2016	425 110
Ajustements au titre de l'écart de change	**(14 450)**
Solde au 31 août 2017	**410 660**
Valeur comptable	
Au 31 août 2016	1 079 365
Au 31 août 2017	**1 042 009**

C) TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LE GOODWILL ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation sur le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») en fonction du niveau auquel la direction surveille le goodwill. L'affectation est faite à une UGT dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupe d'actifs, sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante:

Aux 31 août	2017				2016			
Secteur opérationnel / UGT	**Goodwill**	**Licences de câblo-distribution**	**Nom commercial**	**Licences de radio-diffusion**	Goodwill	Licences de câblo-distribution	Nom commercial	Licences de radio-diffusion
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	**$**	$	$	$	$
Communications								
Services à large bande canadiens	**4 662**				4 662			
Ontario		**857 696**	**—**	**—**		857 696	—	—
Québec		**109 304**	**—**	**—**		109 304	—	—
Services à large bande américains	**749 982**				784 680			
Sud de la Floride		**234 423**	**—**	**—**		245 269	—	—
Caroline du Sud		**38 862**	**—**	**—**		40 660	—	—
Ouest de la Pennsylvanie		**389 870**	**—**	**—**		407 908	—	—
Maryland/Delaware		**51 398**	**—**	**—**		53 776	—	—
Est du Connecticut		**90 258**	**—**	**—**		94 434	—	—
Services de TIC aux entreprises	**268 780**	**—**	**25 934**	**—**	271 438	—	25 934	—
Autres								
Radiodiffusion	**18 585**	**—**	**—**	**79 918**	18 585	—	—	79 918
Total	**1 042 009**	**1 771 811**	**25 934**	**79 918**	1 079 365	1 809 047	25 934	79 918

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de chaque UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières internes pour une période de cinq à huit ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour le secteur. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance perpétuel estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risque spécifique à chaque UGT.

Au cours de l'exercice 2017 la Société a changé la date des tests annuels de dépréciation du 31 août au 30 juin. Le changement s'aligne mieux au processus de budgétisation annuel de la Société. La Société a déterminé que ce changement de date était plus approprié et estime qu'il n'a eu aucune incidence sur ses résultats financiers.

Au 30 juin 2017 et au 31 août 2016, la Société a effectué son test annuel pour l'UGT de Radiodiffusion. La valeur recouvrable de cette UGT a été jugée supérieure à sa valeur comptable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2017 et 2016. Le calcul effectué en 2015 pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT Radiodiffusion, qui représente le calcul le plus détaillé entrepris dans un exercice précédent, a été utilisé dans le test de dépréciation de cette UGT au 30 juin 2017 et au 31 août 2016.

Au 30 juin 2017 et 31 août 2016, la filiale de la Société, Cogeco Communications a effectué des tests de dépréciation pour ses UGT a l'intérieur de ses secteurs opérationnels : Services à large bande canadiens et américains. Cogeco Communications a déterminé que la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a par conséquent été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2017 et 2016. Le calcul effectué en 2014 pour déterminer la valeur recouvrable des Services à large bande canadiens, qui représente le calcul le plus détaillé entrepris dans un exercice précédent, a été utilisé pour le test de dépréciation de ces UGT au 31 août 2016.

Au 31 mai 2017 la filiale de la Société, Cogeco Communications a effectué un test de dépréciation du goodwill et des actifs à long terme de l'UGT des Services de TIC aux entreprises, suite au fait que les indicateurs de performance financière étaient inférieurs aux prévisions

initiales. Il a été déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à sa valeur comptable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 mai 2017.

Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles en 2016

Dans le cadre d'un processus amorcé au cours de l'exercice 2015, Cogeco Communications a procédé à un examen approfondi des activités, de la structure organisationnelle et du portefeuille de produits et de services de son secteur des Services de TIC aux entreprises. L'examen a donné lieu à plusieurs initiatives principalement axées sur la réalisation de ventes rentables, à la simplification de l'offre de produits, à la simplification des processus opérationnels et au regroupement de ses deux unités d'exploitation, Cogeco Services Réseaux et Peer 1 Hosting, afin de former Cogeco Peer 1.

Malgré les efforts continus pour harmoniser la structure des ventes de Cogeco Peer 1 avec son offre de produits simplifiée, les ventes n'ont pas connu la croissance prévue. Les ventes de services d'hébergement, le principal produit vendu par Cogeco Peer 1 aux États-Unis et en Europe, ont été considérablement moins élevées que prévues en raison de l'abandon progressif plus rapide des services non rentables, de l'accroissement plus lent que prévu de l'équipe des ventes et de l'intensification de la concurrence sur le marché provenant d'importantes offres de services d'informatique en nuage, qui rivalisent maintenant avec la plupart des fournisseurs de services d'hébergement géré traditionnels. De plus, la juste valeur de marché et les multiples de négociation relatifs aux activités d'hébergement ont beaucoup diminué en 2016 en raison de l'arrivée sur le marché de ces offres de services d'informatique en nuage.

Par conséquent, la direction a revu à la baisse ses projections financières futures, ce qui s'est traduit par une diminution de la valeur du placement de la Société dans Cogeco Peer 1. Cogeco Communications a donc effectué un test de dépréciation du goodwill et de tous les actifs à long terme de Cogeco Peer 1 au 31 mai 2016. Une perte de valeur du goodwill sans effet sur la trésorerie de 428,5 millions $ a été comptabilisé par Cogeco Communications. De plus, Cogeco Communications a effectué son test de dépréciation des actifs à long terme et a conclu que la valeur comptable des relations-clients excédait leur valeur recouvrable, calculée comme les flux de trésorerie futurs actualisés qui devraient être tirés de l'actif. Une perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 21,5 millions $ a donc été constatée au 31 mai 2016 à l'égard des relations-clients.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'a eue la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles sur les résultats financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2016 :

	$
Perte de valeur du goodwill [1]	428 500
Perte de valeur des immobilisations incorporelles [2]	21 500
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles	450 000
Impôts sur le résultat	(16 048)
Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles, déduction faite des impôts sur le résultat	433 952

(1) La perte de valeur du goodwill par marché géographique comprend un montant de 111,8 millions $ pour le Canada, un montant de 278,9 millions $ pour les États-Unis et un montant de 37,8 millions $ pour l'Europe.

(2) Les immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur seulement aux États-Unis.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société :

	2017		2016	
	Taux d'actualisation avant impôts	**Taux de croissance perpétuel**	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel
Secteur opérationnel	**%**	**%**	%	%
Communications	**9,2 à 11,5**	**2,0 à 3,2**	10,5 à 11,6	2,0 à 3,2
Autres	**12,3**	**1,2**	12,3	1,2

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation :

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	**Diminution du taux de croissance perpétuel**
Secteur opérationnel	**%**	**%**
Communications	**0,4 à 12,1**	**0,4 à 41,4**
Autres	**5,8**	**6,4**

17. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2017, les variations des provisions s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2017	Retenues d'impôts et droits de timbre	Coûts liés à la programmation et au contenu	Coûts de restructuration	Réclamations et litiges	Autres	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Solde au début	6 976	8 104	340	7 000	8 658	31 078
Provisions reconnues au cours de l'exercice	—	8 081	—	—	1 528	9 609
Provisions utilisées au cours de l'exercice	—	(7 122)	(340)	(6 586)	(155)	(14 203)
Provisions renversées au cours de l'exercice	—	(3 282)	—	—	(10)	(3 292)
Écart de change	123	(23)	—	—	(32)	68
Solde à la fin	7 099	5 758	—	414	9 989	23 260

Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par Cogeco Communications d'une filiale portugaise. Suite à la vente de la filiale portugaise en 2012, Cogeco Communications demeure responsable de ces passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre jusqu'à concurrence de 5 millions € selon les termes de l'entente de vente.

Les provisions pour coûts liés à la programmation et au contenu comprennent les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

18. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	$	$
Société mère [a]				
Débentures non garanties [b]	novembre 2021	6,50	**34 822**	34 784
Billets non garantis de premier rang [c]	—	—	**—**	49 164
Contrat de location-financement	février 2022	4,27	**101**	11
Filiales				
Crédit à terme renouvelable [d]				
Facilité de crédit renouvelable du Canada				
Emprunt renouvelable - 59,5 millions $ US en 2016	janvier 2022	—	**—**	78 040
Emprunt renouvelable - 23,6 millions £ en 2016	janvier 2022	—	**—**	40 646
Facilité de crédit renouvelable du Royaume-Uni – 4,4 millions £ en 2016	janvier 2022	—	**—**	7 578
Billets garantis de premier rang [e]				
Série A – 25 millions $ US	septembre 2024	4,14	**31 229**	32 665
Série B – 150 millions $ US	septembre 2026	4,29	**187 325**	195 961
Billets garantis de premier rang Série B [f]	octobre 2018	7,60	**54 922**	54 853
Billets garantis de premier rang – 215 millions $ US [g]	juin 2025	4,30	**268 432**	280 787
Débentures garanties de premier rang série 2 [h]	novembre 2020	5,15	**199 354**	199 174
Débentures garanties de premier rang série 3 [i]	février 2022	4,93	**199 061**	198 878
Débentures garanties de premier rang série 4 [j]	mai 2023	4,18	**298 078**	297 788
Débenture non garantie de premier rang [k]	mars 2018	5,94	**99 979**	99 939
Billets non garantis de premier rang – 400 millions $ US [l]	mai 2020	4,88	**498 141**	520 201
Facilités de crédit de premier rang [m]				
Facilité d'emprunt à terme A-2 - 94,4 millions $ US (98,2 millions $ US en 2016)	septembre 2019	3,11 (1) (2)	**117 397**	127 146
Facilité d'emprunt à terme A-3 - 118,4 millions $ US (124,6 millions $ US en 2016)	septembre 2019	3,11 (1) (2)	**147 073**	161 284
Facilité d'emprunt à terme B - 355,4 millions $ US (362,6 millions $ US en 2016)	décembre 2019	3,73 (1)	**439 088**	466 024
Facilité de crédit renouvelable - 29 millions $ US (76 millions $ US en 2016)	septembre 2019	3,11 (1)	**36 354**	99 682
			2 611 356	2 944 605
Moins : tranche à court terme			**131 935**	22 527
			2 479 421	2 922 078

(1) Taux d'intérêt sur la dette, incluant la marge applicable.

(2) Le 14 octobre 2015, Cogeco Communications a conclu deux conventions de swaps de taux d'intérêt visant à fixer les taux d'intérêt sur un montant notionnel de 150 millions $ US (75 millions $ US en vertu de chaque convention) au titre de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains à un taux fixe de 0,9870 % et de 0,6120 % en vertu des facilités d'emprunt à terme A-2 et A-3 jusqu'au 31 juillet 2019 et au 30 octobre 2017, respectivement.

a) La Société bénéficie d'un crédit à terme renouvelable de 50 millions $, incluant une marge de crédit d'exploitation de 7,5 millions $. Le 5 décembre 2016, l'échéance a été prolongé jusqu'au 1er février 2022 et peut être prolongée annuellement. Le crédit à terme renouvelable peut être remboursé à tout moment sans pénalité. Le crédit à terme renouvelable est garanti indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Communications, et est garanti par ses filiales, exception faite de Cogeco Communications. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, le rachat d'actions et le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au BAIIA ajusté des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, des réclamations et litiges, de la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles (« BAIIA ajusté »), aux charges financières et au total de l'endettement. Le crédit à terme renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains plus la marge applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.

b) Le 7 novembre 2011, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis à 6,50 % pour un total de 35 millions $, et viennent à échéance le 7 novembre 2021. Les intérêts sur ces billets sont payables semestriellement à terme échu le 7 novembre et le 7 mai de chaque année, à compter du 7 mai 2012.

c) Le 5 mars 2014, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis de premier rang d'un montant de 50 millions $. Ces billets non garantis portent intérêt au taux annuel de 6,00 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 5 mars 2020. La moitié des billets non garantis de premier rang sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang non garantie par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Le 25 août 2017, la Société a choisi de rembourser ces

billets non garantis de premier rang avant leur échéance prévue. Le remboursement a été financé avec les liquidités disponibles et le prix de rachat est égal à 100% du capital, majoré des intérêts courus et d'une prime de réparation de 1,5 million $.

d) La filiale de la Société, Cogeco Communications, dispose d'une facilité à terme renouvelable de 800 millions $ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 9 décembre 2016, l'échéance a été prolongé au 24 janvier 2022 et peut être prolongée annuellement. Cette facilité à terme renouvelable modifiée et mise à jour est composée de deux tranches: une première tranche canadienne d'un montant de 788 millions $ et une seconde tranche du Royaume-Uni d'un montant de 12 millions $. Cogeco Peer 1 (UK) Ltd. peut emprunter sous la tranche du Royaume-Uni. La tranche canadienne est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus la marge applicable. La tranche du Royaume-Uni est offerte en livres sterling et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux de base en livres sterling et le taux LIBOR en livres sterling. La facilité à terme renouvelable donne accès à une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions $, dont 12 millions $ sont disponibles sous une marge de crédit d'exploitation au Royaume-Uni. La facilité à terme renouvelable est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales. De plus, il prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société. De façon générale, les plus importantes restrictions visent le total de l'endettement, les charges financières, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition, des réclamations et litiges, de la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles (« BAIIA ajusté »).

e) Le 27 août 2014, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A d'un montant de 25 millions $ US et de billets garantis de premier rang, série B d'un montant de 150 millions $ US. Les billets garantis de premier rang, série A portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement, et viennent à échéance le 1er septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, séries A et B sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales.

f) Le 1er octobre 2008, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé à l'émission de 55 millions $ de billets garantis de premier rang, série B, échéant le 1er octobre 2018. Les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux nominal annuel de 7,60 %, payable semestriellement. Les billets garantis de premier rang sont des obligations garanties, de rang égal et proportionnelles à toutes les dettes actuelles et futures. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales. Ces billets sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, avant échéance à 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

g) Le 27 juin 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions $ US. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, à la totalité du capital plus une prime de réparation. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales.

h) Le 16 novembre 2010, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 2. Ces débentures viennent à échéance le 16 novembre 2020 et portent intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang fixe et générale et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales.

i) Le 14 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions $ de débentures garanties de premier rang série 3. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,925 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales.

j) Le 27 mai 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions $ de débentures garanties de premier rang série 4. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

k) Le 5 mars 2008, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a émis, par voie de placement privé, une débenture non garantie de premier rang d'une valeur de 100 millions $. La débenture porte intérêt au taux annuel fixe de 5,936 % payable semestriellement. La débenture vient à échéance le 5 mars 2018 et est rachetable au gré de Cogeco Communications en tout temps avant l'échéance, en totalité ou en partie, à hauteur de 100 % du montant du capital plus une prime de réparation.

l) Le 23 avril 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé à un placement privé de billets non garantis de premier rang d'un montant total en capital de 400 millions $ US. Ces billets viennent à échéance le 1er mai 2020 et portent intérêt au taux annuel de 4,875 % payable semestriellement. Ces billets sont solidairement garantis sous forme de dette de premier rang par ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les investissements et les distributions.

m) Dans le cadre de l'acquisition d'Atlantic Broadband le 30 novembre 2012, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a conclu, par l'intermédiaire de deux de ses filiales américaines, des facilités de crédit de premier rang totalisant 710 millions $ US, en trois tranches : la première tranche, une facilité d'emprunt à terme A, venant à échéance le 30 novembre 2017, la deuxième tranche, une facilité d'emprunt à terme B, venant à échéance le 2 décembre 2019 et la troisième tranche, une facilité de crédit renouvelable, venant à échéance le 30 novembre 2017. Les taux d'intérêt des facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus la marge applicable, et la facilité d'emprunt à terme B comporte un taux plancher LIBOR de 0,75 %. Les facilités d'emprunt à terme A et B sont assujetties à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe et depuis le premier trimestre de l'exercice 2015, les emprunts en vertu des facilités d'emprunts à terme doivent être remboursés par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur et qui pourront réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe. Le calcul du remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires est défini comme suit :

(i) 50% si le ratio consolidé des facilités de crédit de premier rang est égal ou supérieur à 4,00 sur 1,00;
(ii) 25% si le ratio consolidé des facilités de crédit est égal ou supérieur à 3,00 sur 1,00 mais moindre que 4,00 sur 1,00; et
(iii) 0% si le ratio consolidé des facilités de crédit est moindre que de 3,00 sur 1,00.

Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Communications et ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

Dans le cadre de l'acquisition de MetroCast Connecticut réalisée le 20 août 2015 par Atlantic Broadband, la filiale de Cogeco Communications, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées le 17 juillet 2015 et les modifications sont entrées en vigueur à la clôture de l'acquisition. Conformément aux modifications, une facilité d'emprunt à terme A--2 additionnelle d'un montant de 100 millions $ US a été établie. La facilité d'emprunt à terme A--2 vient à échéance le 3 septembre 2019 et est assujettie à un échéancier d'amortissement trimestriel fixe. En sus de l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe, la facilité d'emprunt à terme A-2 est assujettie à un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur qui pourrait réduire l'échéancier d'amortissement trimestriel fixe, comme c'est également le cas pour la facilité d'emprunt à terme A. Les autres modalités relatives aux clauses restrictives financières et aux taux d'intérêt sont demeurées inchangées.

Le 31 mai 2016, les facilités de crédit de premier rang ont été modifiées. Aux termes des modifications, la facilité d'emprunt à terme A a été convertie en une facilité de crédit à terme A-3 ayant comme effet la prolongation de l'échéance de novembre 2017 à septembre 2019. L'échéance de la facilité de crédit renouvelable a été également prolongée de novembre 2017 à septembre 2019. Des frais de transaction de 0,5 million $ US ont été engagés dans le cadre de la modification. Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

19. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

*Actions à droits de vote multiples, 2*0 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	$	$
1 842 860 actions à droits de vote multiples	12	12
14 750 245 actions subalternes à droit de vote (14 969 572 en 2016)	120 031	121 815
	120 043	121 827
50 178 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (63 021 en 2016)	(2 590)	(3 142)
61 386 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (38 786 en 2016)	(3 432)	(2 196)
	114 021	116 489

Au cours des exercices 2017 et 2016, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		$		$
Solde au début	14 969 572	121 815	14 989 338	121 976
Rachat et annulation d'actions subalternes à droit de vote [1]	(219 327)	(1 784)	(19 766)	(161)
Solde à la fin	14 750 245	120 031	14 969 572	121 815

(1) Le 31 juillet, 2017, Cogeco a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le renouvellement de son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, permettant à Cogeco d'acquérir, pour fins d'annulation, jusqu'à 550 000 actions subalternes à droit de vote supplémentaires, du 2 août 2017 au 1er août 2018 (initialement jusqu'à 375 000 actions subalternes à droit de vote, du 2 août 2016 au 1er août 2017) . Au cours de l'exercice 2017, Cogeco a racheté et annulé 219 327 (19 766 en 2016) actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne de 1,8 million $ (0,2 million $ en 2016), pour une contrepartie de 14,3 millions $ (1,0 million $ en 2016). L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions totalise 12,5 millions $ (0,9 million $ en 2016) et a été comptabilisé dans les bénéfices non distribués.

Au cours des exercices 2017 et 2016, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit:

Exercices clos les 31 août	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		$		$
Solde au début	63 021	3 142	78 482	3 730
Actions subalternes à droit de vote acquises	18 379	1 005	17 050	963
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(31 222)	(1 557)	(32 511)	(1 551)
Solde à la fin	50 178	2 590	63 021	3 142

Au cours des exercices 2017 et 2016, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement ont évolué comme suit:

Exercices clos les 31 août	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		$		$
Solde au début	38 786	2 196	19 152	1 086
Actions subalternes à droit de vote acquises	22 701	1 242	20 299	1 146
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(101)	(6)	(665)	(36)
Solde à la fin	61 386	3 432	38 786	2 196

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2017, des dividendes trimestriels de 0,34 $ l'action, pour un total de 1,36 $ l'action ont été versés aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 22,6 millions $, comparativement à des dividendes trimestriels de 0,295 $ l'action, pour un total de 1,18 $ l'action, ou 19,7 millions $, pour l'exercice clos le 31 août 2016.

Au cours de sa réunion du 2 novembre 2017, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,39 $ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 30 novembre 2017 aux actionnaires inscrits en date du 16 novembre 2017.

D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offrent également à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'unités d'actions incitatives et des régimes d'unités d'actions liées au rendement à leurs hauts dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration.

Régimes d'achat d'actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent au bénéfice de leurs employés et ceux de leurs filiales, des régimes d'achat d'actions, qui sont accessibles à tous les employés jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base et la Société et sa filiale contribuent 25 % de la contribution de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régimes d'options d'achat sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. En vertu des conditions de ces régimes, le prix d'achat minimal auquel les options sont attribuées ne doit pas être inférieur au cours des actions à la date d'attribution des options. Les options attribuées sont acquises également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco. Au cours des exercices 2017 et 2016, la Société n'a attribuée aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action n'était en circulation aux 31 août 2017 et 2016. Un nombre total de 3 432 500 actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications est réservé aux fins de son régime d'options sur actions.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de Cogeco Communications, les options suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017		2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	645 626	53,67	721 973	47,24
Attribuées [1]	210 650	62,43	176 225	67,40
Exercées [2]	(140 236)	50,00	(140 199)	37,67
Annulées	(63 655)	60,60	(112 373)	53,84
En circulation à la fin	652 385	56,61	645 626	53,67
Pouvant être exercées à la fin	200 526	46,87	221 529	44,70

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2017, Cogeco Communications a attribué 81 350 (74 750 en 2016) options sur actions à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications.

(2) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 73,75 $ (63,57 $ en 2016).

Au 31 août 2017, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit :

Au 31 août 2017	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
Fourchette des prix d'exercice	Nombre en circulation	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
$		(années)	$		$
31,82 à 38,08	40 091	2,02	33,31	38 945	33,17
38,16 à 45,60	71 924	4,55	38,84	54 756	38,63
48,02 à 58.12	117 850	5,76	49,72	58 710	49,31
61,22 à 66,41	296 845	8,53	62,00	27 255	61,83
67,55 à 79,27	125 675	8,19	67,95	20 860	67,69
	652 385	7,12	56,61	200 526	46,87

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 était de 8,96 $ (11,32 $ en 2016) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de la détermination de la rémunération fondée sur des actions liées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
	%	%
Taux de dividende attendu	2,52	2,09
Volatilité attendue (1)	21,28	22,33
Taux d'intérêt sans risque	0,81	0,96
Durée prévue (en années)	6,1	6,1

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Une charge de rémunération de 1 300 000 $ (1 191 000 $ en 2016) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2017 relativement à ce régime.

Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Selon ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est basée sur la valeur en dollars de l'attribution et du cours de clôture moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se terminant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Pour les attributions faites après le 7 avril 2015, le détenteur d'unités d'actions incitatives est éligible au paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, considération faite de la période d'acquisition des droits de trois ans. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation sans contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de la Société, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
En circulation au début	62 475	78 482
Attribuées	18 925	18 000
Distribuées	(31 222)	(32 511)
Annulées	—	(1 496)
En circulation à la fin	50 178	62 475

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de Cogeco Communications, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
En circulation au début	144 623	217 779
Attribuées [1]	41 075	38 325
Distribuées	(74 495)	(91 456)
Annulées	(9 665)	(20 025)
En circulation à la fin	101 538	144 623

(1) Pour les exercices clos les 31 août 2017 et 2016, Cogeco Communications n'a pas attribué d'unité d'actions incitatives à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications.

Une charge de rémunération de 2 964 000 $ (4 621 000 $ en 2016) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2017 relativement à ces régimes.

Régimes d'unités d'actions liées au rendement

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent également des régimes d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés. Ces régimes ont pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants et employés désignés, harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et permettre à la Société et sa filiale de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est établi en fonction de la valeur monétaire à l'octroi et le cours de clôture moyen des actions de la Société et de sa filiale pour la période de douze mois terminée le 31 août qui précède. Les unités d'actions liées au rendement sont acquises sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale pendant une période de trois ans se terminant le 31 août précédent, ce qui signifie qu'aucune unité d'action liée au rendement ne sera acquise s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement qui leurs sont acquises. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement est éligible au paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, considération faite de la période d'acquisition des droits de trois ans. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action et la Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits rattachés soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entité ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et de sa filiale et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation sans contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la Société, les unités d'actions liées au rendement suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
En circulation au début	38 062	19 139
Attribuées	21 925	20 850
Distribuées	(101)	(665)
Annulées	—	(2 116)
Équivalents de dividendes	1 256	854
En circulation à la fin	61 142	38 062

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications, les unités d'actions liées au rendement suivantes ont été attribuées et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
En circulation au début	81 376	49 862
Attribuées [1]	50 925	44 425
Distribuées	(1 362)	(2 677)
Annulées	(18 421)	(12 339)
Équivalents de dividendes	2 689	2 105
En circulation à la fin	115 207	81 376

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2017, Cogeco Communications a attribué 12 150 (11 950 en 2016) unités d'actions liées au rendement à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications.

Une charge de rémunération de 2 776 000 $ (2 212 000 $ en 2016) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2017 relativement à ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci au conseil d'administration de la Société de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions, lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

En vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, les unités d'actions différées suivantes ont été émises et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
En circulation au début	59 824	47 814
Émises	7 196	10 753
Rachetées	(7 890)	—
Équivalents de dividendes	1 244	1 257
En circulation à la fin	60 374	59 824

En vertu du régime d'unités d'actions différées de Cogeco Communications, les unités d'actions différées suivantes ont été émises et sont en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
En circulation au début	32 483	26 579
Émises	7 097	5 155
Équivalents de dividendes	866	749
En circulation à la fin	40 446	32 483

Une charge de rémunération de 3 653 000 $ (565 000 $ en 2016) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2017 relativement à ces régimes.

20. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2017 et 2016, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2017 et 2016	Réserve de couvertures de flux de trésorerie	Ajustements au titre de l'écart de change	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$
Solde au 31 août 2015	438	26 401	26 839
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(485)	755	270
Solde au 31 août 2016	(47)	27 156	27 109
Autres éléments du résultat global de l'exercice	177	(2 711)	(2 534)
Solde au 31 août 2017	**130**	**24 445**	**24 575**

21. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) VARIATIONS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Créances clients et autres débiteurs	29 591	3 358
Charges payées d'avance et autres	(6 736)	13 113
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	33 312	1 029
Provisions	(9 411)	7 829
Produits différés et perçus d'avance et autres passifs	26 282	(795)
	73 038	24 534

B) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Trésorerie	163 320	68 344
Équivalents de trésorerie [1]	48 963	—
	212 283	68 344

(1) Au 31 août 2017, constitués des acceptations bancaires et un certificat de dépôt, portant intérêt à des taux variant de 1,12 % à 1,30 % et venant à échéance entre le 21 septembre et le 19 octobre 2017.

22. AVANTAGES DU PERSONNEL

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIFS

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 10 311 000 $ (10 122 000 $ en 2016) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les comptes consolidés de résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2017 relativement à ces régimes.

B) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société et ses filiales offrent un régime à prestations définies pour le bénéfice de ses employés et un régime distinct à prestations définies pour le bénéfice de ses hauts dirigeants, qui prévoit le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à certains de ses hauts dirigeants désignés un régime supplémentaire de retraite. Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2016 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2017. La plus récente évaluation actuarielle des régimes pour le bénéfice des hauts dirigeants a eu lieu le 31 août 2014 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2017. La prochaine évaluation requise des régimes à prestations définies pour le bénéfice des employés et des hauts dirigeants est prévue être complétée en février 2018.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Obligations au titre des prestations définies [1]		
Obligations au titre des prestations définies au début	102 050	84 258
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 966	3 392
Intérêts débiteurs	3 156	3 482
Cotisations versées par les participants	382	394
Prestations versées	(2 482)	(2 065)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de:		
Expériences passées	(124)	93
Changements des hypothèses démographiques	31	(9)
Changements des hypothèses financières	(6 927)	12 505
Obligations au titre des prestations définies à la fin	100 052	102 050
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	90 734	77 923
Intérêts créditeurs	2 782	3 302
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	3 991	1 105
Charges administratives	(403)	(314)
Cotisations versées par les participants	382	394
Cotisations versées par l'employeur	6 252	10 389
Prestations versées	(2 482)	(2 065)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	101 256	90 734
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	101 256	90 734
Obligations au titre des prestations définies	100 052	102 050
Passif (actif) net au titre des prestations définies	(1 204)	11 316

(1) Au 31 août 2017, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 13 ans (14 ans en 2016).

Le passif (actif) net au titre des prestations définies est inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société sous la rubrique « passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel ».

Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue en résultat net

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 966	3 392
Charges administratives	403	314
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Intérêts nets	374	180
	4 743	3 886

Charge au titre des régimes à prestations définies reconnue en résultat global

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant de:		
Expériences passées	(124)	93
Changements des hypothèses démographiques	31	(9)
Changements des hypothèses financières	(6 927)	12 505
Rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	(3 991)	(1 105)
	(11 011)	11 484

Les cotisations prévues a être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2018 seront de 4 310 000 $.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	2017	2016
	%	%
Actions [1]	55	55
Obligations [1]	13	13
Dépôts en fiducie [2]	24	24
Autres	8	8
Total	100	100

(1) Les actions et obligations ont des prix cotés sur des marchés actifs.

(2) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2017	2016
	%	%
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	3,50	3,00
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	3,00	4,00
Taux de croissance de la rémunération	2,75	3,00
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014

C) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants:

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme des obligations au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissements, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui pourrait réduire le taux d'actualisation utilisé, aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur des obligations au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans les obligations.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur des obligations au titre des prestations définies.

D) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité des obligations au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'impact du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Les analyses de sensibilité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la Note 2 L). Les résultats actuels des éléments sujets à des estimations pourrait être différents.

Au 31 août 2017 *(en milliers de dollars canadiens)*	Changement d'hypothèse %	Impact du changement d'hypothèse $
Diminution du taux d'actualisation	0,10	1 327
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	234

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la notation est égale ou supérieure à sa propre notation. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2017, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est « A » selon les services de cotation de *Standard & Poor* (« S&P »).

Les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme auprès d'institutions financières de bonne réputation et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. La notation des

contreparties des équivalents de trésorerie et des placements à court terme est « A+ » selon les services de cotation de S&P et « A (élevé) » selon *Dominion Bond Rating Services* (« DBRS »), ou supérieur.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à chacun de ses clients en examinant des facteurs tels que le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client. La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada, aux États-Unis et en Europe, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

Aux 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Créances clients	108 922	122 410
Provision pour créances douteuses	(4 355)	(4 878)
	104 567	117 532
Autres débiteurs[1]	7 525	25 010
	112 092	142 542

(1) En 2016 inclut des montants à recevoir relatifs au règlement d'une réclamation auprès d'un fournisseur dont une partie a été payée en trésorerie et une partie sous la forme de notes de crédit applicables lors de futurs achats d'immobilisations corporelles.

Les créances clients échues sont définis comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. Une portion importante des clients de la Société est facturée et paie avant que le service ne soit rendu. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues de la Société, déduction faite de la provision pour créances douteuses aux 31 août 2017 et 2016 :

Aux 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Moins de 60 jours échues	32 965	33 595
60 à 90 jours échues	2 373	3 345
Plus de 90 jours échues	1 358	2 630
	36 696	39 570

Le tableau suivant détaille les mouvements de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 août 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Solde au début	4 878	6 707
Provision pour créances clients dépréciées	17 403	18 492
Utilisation nette	(17 902)	(20 307)
Ajustements au titre de l'écart de change	(24)	(14)
Solde à la fin	4 355	4 878

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2017 une somme de 0,4 million $ était utilisée en vertu de la facilité à terme renouvelable de 50 millions $ de la Société et 6,1 millions $ étaient utilisés en vertu de la facilité à terme renouvelable de 800 millions $ de Cogeco Communications, pour une balance disponible de 49,6 millions $ et 793,9 millions $, respectivement. La direction est d'avis que le crédit à terme renouvelable engagé, jusqu'à ses échéances en février 2022 et janvier 2022, fournira des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettra de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de Cogeco Communications bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 188 millions $ (150 millions $ US) dont 38,6 millions $ (30,8 millions $ US) étaient utilisés au 31 août 2017 pour une balance disponible de 149,4 millions $ (119,2 millions $ US).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2017 :

		Flux de trésorerie contractuels						
	Valeur comptable	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$	$
Endettement bancaire	**3 801**	**3 801**	—	—	—	—	—	**3 801**
Dettes fournisseurs et autres créditeurs [1]	**309 593**	**309 593**	—	—	—	—	—	**309 593**
Dette à long terme	**2 611 356**	**131 956**	**93 859**	**1 179 292**	**200 024**	**235 013**	**788 904**	**2 629 048**
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	**118**	**118**	—	—	—	—	—	**118**
Instruments financiers dérivés	**192**	**192**	—	—	—	—	—	**192**
	2 925 060	**445 660**	**93 859**	**1 179 292**	**200 024**	**235 013**	**788 904**	**2 942 752**

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette long terme.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices financiers et par la suite, en fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2017 et de leurs échéances respectives :

	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$	$
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	**116 026**	**106 843**	**84 463**	**50 754**	**39 541**	**86 838**	**484 465**
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**(1 356)**	**(1 068)**	—	—	—	—	**(2 424)**
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	**1 022**	**851**	—	—	—	—	**1 873**
	115 692	**106 626**	**84 463**	**50 754**	**39 541**	**86 838**	**483 914**

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposés au risque de taux d'intérêt relativement à des instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2017, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications.

Pour réduire ce risque, la filiale américaine de Cogeco Communications, a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2017 :

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	75 millions $ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	0,6120 %	30 octobre 2017	Facilité d'emprunt à terme A-3
Flux de trésorerie	75 millions $ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	0,9870 %	31 juillet 2019	Facilité d'emprunt à terme A-2

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1% du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 5,6 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2017.

Risque de change

Cogeco Communications est exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à sa dette à long terme libellée en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait augmenter les charges financières d'approximativement 7,1 millions $ en fonction de la dette existante au 31 août 2017.

Cogeco Communications est exposée au risque de change lié à ses engagements d'achats d'immobilisations corporelles prévus, libellés en dollars américains. Afin d'atténuer ce risque, Cogeco Communications conclut des contrats de change à terme et les désignent comme couvertures des flux de trésorerie à des fins comptables. Le tableau suivant montre les contrats à terme en cours au 31 août 2017 :

Type de couverture	Montant notionnel	Échéance	Taux de change	Élément couvert
Flux de trésorerie	9,9 millions $ US	octobre - novembre 2017	1,2653 - 1,2672	Engagements d'achats d'immobilisations corporelles

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions libellés en dollars américains, en euros ou en livres sterling. La Société est exposée au risque de change comme suit :

Aux 31 août	2017			2016		
	Dollar américain	**Euro**	**Livre sterling**	Dollar américain	Euro	Livre sterling
(en milliers de dollars canadiens)	**$**	**$**	**$**	$	$	$
Actifs (passifs) financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**18 864**	**957**	**108**	16 520	1 446	224
Créances clients et autres débiteurs	**4 889**	**122**	**—**	3 000	170	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions	**(15 828)**	**(7 100)**	**—**	(15 499)	(6 982)	—
	7 925	**(6 021)**	**108**	4 021	(5 366)	224

Compte tenu de la nature à court terme de ces éléments, le risque lié aux fluctuations des taux de change est négligeable. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change (dollar américain, euro et livre sterling) ne ferait pas varier les charges financières d'un montant important.

De plus, les investissements nets de Cogeco Communications dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, principalement en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Le risque lié au dollar américain est réduit, puisque la majeure partie des prix d'achat d'Atlantic Broadband et de Cogeco Peer 1 ont été empruntés directement en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements nets dans des établissements à l'étranger en cours au 31 août 2017 :

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	790 millions $ US	905,9 millions $ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains
s.o.	—	27,4 millions £	s.o.

Les taux de change utilisés pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état de la situation financière libellés en dollars américains et en livres sterling au 31 août 2017 étaient de 1,2536 $ le dollar américain (1,3116 $ en 2016) et de 1,6161 $ la livre sterling (1,7223 $ en 2016). Une baisse de 10 % des taux de change pour la conversion du dollar américain et de la livre sterling en dollars canadiens ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 18,9 millions $.

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire, et des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers;
- Les taux d'intérêt rattachés aux crédits à terme renouvelables et aux facilités de crédit de premier rang sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains, les prêts LIBOR en dollars américains, en Euro ou en livres sterling, plus la marge applicable. Conséquemment, la valeur comptable de ces facilités représente une estimation

raisonnable de la juste valeur étant donné qu'elles comportent des conditions similaires à celles qui sont actuellement disponibles pour la Société;

- La juste valeur des débentures garanties de premier rang séries 2, 3 et 4, des billets garantis de premier rang séries A et B, des billets garantis de premier rang, des billets non garantis de premier rang, de la débenture non garantie de premier rang et des débentures non garanties est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables;

- La juste valeur des contrats de location-financement n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$
Dette à long terme	**2 611 356**	**2 722 629**	2 944 605	3 067 189

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunts, le remboursement des emprunts existants au moyen des flux de trésorerie provenant des opérations et le niveau des distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme, l'endettement bancaire, la dette à long terme et les actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de sa filiale Cogeco Communications. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2017 et 2016, la Société et ses filiales se conformaient à toutes les clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de la Société :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
Endettement net garanti [(1)] / BAIIA ajusté	**1,7**	2,2
Endettement net [(2)] / BAIIA ajusté	**2,3**	2,9
BAIIA ajusté / charges financières	**7,6**	7,2

(1) L'endettement net garanti est défini comme le total de l'endettement bancaire, du capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme et du capital sur les débentures non garanties, la débenture non garantie de premier rang et les billets non garantis de premier rang.

(2) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, du capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Communications :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
Endettement net garanti [1] / BAIIA ajusté	1,7	2,3
Endettement net [2] / BAIIA ajusté	2,3	2,9
BAIIA ajusté / charges financières	7,8	7,2

(1) L'endettement net garanti est défini comme le total de l'endettement bancaire, du billet intersociétés à payer, du capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et du capital sur la débenture non garantie de premier rang et des billets non garantis de premier rang.

(2) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises, du billet intersociétés a payer, du capital sur la dette à long terme et des obligations en vertu des instruments financiers dérivés, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme.

D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Actifs financiers		
Prêts et créances	343 431	210 886
Détenus jusqu'à leur échéance	34 944	—
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	857	1 040
	379 232	211 926
Passifs financiers		
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	192	165
Autres passifs	2 952 942	3 261 634
	2 953 134	3 261 799

24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

A) HONORAIRES DE GESTION ET AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco est la société mère de Cogeco Communications, qui détient 31,7% des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 82,3% des actions votantes de Cogeco Communications.

Cogeco fournit des services de direction, d'administration, de planification stratégique et financière et d'autres services à Cogeco Communications en vertu d'une convention de services de gestion. En vertu de la convention, les honoraires de gestion sont payables mensuellement et correspondent à 0,85 % des produits consolidés de la Société. Cogeco Communications rembourse à Cogeco les frais et débours engagés dans le cadre des services fournis aux termes de la convention. De plus, la convention prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, dans l'éventualité où le montant des honoraires de gestion ne cadrerait plus avec les coûts, le temps et les ressources investis par Cogeco. Au cours de l'exercice 2017, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont établis à 18,9 millions $ et à 18,5 millions $ pour l'exercice 2016.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Cependant, Cogeco Communications a attribué 81 350 options sur actions (74 750 en 2016), 12 150 actions liées au rendement (11 950 in 2016) et n'a pas attribué d'unités d'actions incitatives (aucune en 2016) à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications au cours des exercices 2017. Au cours de l'exercice 2017, Cogeco Communication a facturé la Société des montants de 652 000 $ (616 000 $ en 2016), 39 000 $ (330 000 $ en 2016) et 660 000 $ (501 000 $ en 2016) relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement que Cogeco Communications a attribué à ces hauts dirigeants.

B) BILLET INTERSOCIÉTÉS

Le 2 août 2016, une convention de prêt intersociétés a été conclue entre la Société et sa filiale Cogeco Communications, en vertu de laquelle une facilité de crédit renouvelable a été constituée à l'usage de Cogeco Communications. Le montant maximal en capital de la facilité a été établi à 40 millions $, et la totalité de ce montant a été versée à Cogeco Communications à la date de signature. La facilité de crédit est payable à vue et les intérêts sont calculés sur le solde quotidien à un taux annuel équivalant à celui de la facilité renouvelable canadienne de Cogeco Communications. Le prêt intersociétés a été entièrement remboursé par Cogeco Communications au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017.

C) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit :

Exercices clos les 31 août	2017	2016
(en milliers de dollars canadiens)	$	$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 614	5 601
Avantages postérieurs à l'emploi	599	463
Rémunération fondée sur des actions	3 507	3 025
	10 720	9 089

25. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Au 31 août 2017, la Société est ses filiales s'étaient engagées à verser les montants annuels suivants en vertu de contrats de location simple et autres contrats à long terme :

	2018	2019	2020	2021	2022	Par la suite
(en milliers de dollars canadiens)	$	$	$	$	$	$
Contrats de location simple [1]	33 165	30 790	29 932	26 979	23 079	32 239
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles [2]	10 615	16 989	—	—	—	—
Autres contrats à long terme [3]	36 066	15 404	12 466	7 543	5 632	30 192
	79 846	63 183	42 398	34 522	28 711	62 431

(1) Comprennent les contrats de location simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(2) Inclut les engagements minimaux de dépenses au titre des acquisitions d'appareils résidentiels et des licences de logiciels.

(3) Comprennent des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

Regroupement d'entreprise prévu en 2018

Le 10 juillet 2017, Cogeco Communications a annoncé que sa filiale, Atlantic Broadband, a conclu un accord avec Harron Communications, L.P., dans le but d'acquérir la quasi-totalité des actifs de ses systèmes de câblodistribution exerçant ses activités sous le nom de MetroCast (« MetroCast »), qui dessert environ 120 000 clients d'Internet, 76 000 clients de vidéo et 37 000 clients de téléphonie. La transaction évaluée à 1,4 milliard $ US est assujettie aux ajustements de clôture habituels. Cette acquisition devrait être financée au moyen d'un financement par titres d'emprunt sans recours d'Atlantic Broadband et d'une participation en actions à hauteur de 315 millions $ US de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans la société de portefeuille détenant Atlantic Broadband, ce qui représente une participation de 21 % dans Atlantic Broadband. La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, aux approbations réglementaires, de même qu'à d'autres conditions habituelles, lesquelles progressent telles qu'attendues. La Société prévoit conclure la transaction au début de janvier 2018.

Dans le cadre du regroupement d'entreprises prévu de MetroCast, une filiale américaine de Cogeco Communications a conclu une entente avec un groupe de banques qui s'est engagée à fournir un nouvel emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard $ US, dont une tranche de 585 millions $ US devrait servir à refinancer les facilités de crédit de premier rang existantes, ainsi que d'un montant de 150 millions $ US provenant d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang.

B) ÉVENTUALITÉS

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges ou à des réclamations potentielles des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il nous est impossible de déterminer leur incidence sur la liquidité, les ressources en capital et le risque de crédit futurs. Aux 31 août 2017 et 2016, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la Note 17 des états financiers consolidés.

Regroupements d'entreprises et vente d'éléments d'actifs

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'éléments d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang et des billets non garantis de premier rang de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de service.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

26. OPÉRATIONS DE TROC

Au cours de l'exercice 2017, la filiale de la Société, Cogeco Média, a conclu des opérations de troc. Un montant de 4,5 millions $ (5,1 millions $ en 2016) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 4,6 millions $ (5,4 millions $ en 2016) à titre de charges d'exploitation.

27. AIDE GOUVERNEMENTALE

En 2017, la filiale de la Société, Cogeco Communications, n'a reçu aucune aide gouvernementale, alors qu'en 2016, elle a reçu 2,1 millions $ sous diverses formes d'aide gouvernementale et de crédits d'impôts reliés à la recherche et au développement. L'aide gouvernementale reçue au cours de l'exercice 2016 a été comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles pour un montant de 1,3 million $ et en réduction des charges d'exploitation pour un montant de 0,8 million $.

28. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

En octobre 2017, une filiale américaine de Cogeco Communications a conclu quatre conventions de swaps de taux d'intérêt différés sur un montant notionnel total de 500 millions $ US. Ces conventions auront pour effet de convertir le taux de base LIBOR variable en dollars américains en un taux moyen fixe de 2,07 % à compter du 31 janvier 2018 en vertu de l'emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard $ US devant être émis pour financer l'acquisition de MetroCast et pour refinancer les facilités de crédit de premier rang existantes. L'acquisition de MetroCast devrait se conclure au début de janvier 2018.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

NOTATIONS

COGECO COMMUNICATIONS

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband.

Au 31 août 2017	S&P	DBRS	Fitch	Moody's
Cogeco Communications				
Billets et débentures garantis de premier rang	BBB	BBB (faible)	BBB-	SN
Billets non garantis de premier rang	BB-	BB	BB+	SN
Atlantic Broadband				
Facilités de crédit de premier rang	BB	SN	SN	Ba3

SN : sans notation

Par suite de l'annonce de l'acquisition de MetroCast, l'ensemble des notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband ont été confirmées. Toutefois, la notation des facilités de crédit de premier rang d'Atlantic Broadband qui seront émises à la clôture de l'acquisition de MetroCast sera réduite à B1 et à BB- par Moody's et S&P, respectivement, en raison de la dette additionnelle contractée par Atlantic Broadband en raison de l'acquisition.

Notre capacité à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire ainsi que le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties de la notation BBB sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation BB/B. De plus, les obligations assorties de la notation BBB ont un meilleur accès au financement que celles assorties de la notation BB/B.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Au 31 août 2017		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	1 842 860	Société de fiducie Computershare du Canada 100, avenue University 9e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Tél. : 514-982-7555 Tél. : 1-800-564-6253 Téléc. : 416-263-9394
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	14 750 245	
Inscription boursière	Bourse de Toronto	
Symbole	CGO	

DIVIDENDES

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 2 novembre 2017, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,39 $ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 30 novembre 2017 aux actionnaires inscrits en date du 16 novembre 2017. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés, et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

					2017
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)	$	$	$	$	
Bourse de Toronto					
Haut	55,63	63,56	70,00	82,75	
Bas	47,55	53,45	58,30	65,31	
Clôture	54,95	62,00	67,08	82,51	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	1 212 782	689 219	558 904	797 634	3 258 539

					2016
Trimestre clos le	30 novembre	29 février	31 mai	31 août	Total
(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)	$	$	$	$	
Bourse de Toronto					
Haut	57,99	55,45	57,82	56,75	
Bas	51,00	48,18	50,20	49,20	
Clôture	54,82	53,04	56,26	50,62	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	687 954	624 019	508 118	835 190	2 655 281

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

	31 août 2017	31 mai 2017	28 février 2017	30 novembre 2016	31 août 2016	31 août 2015
DONNÉES CONSOLIDÉES						
Unités de service primaire	2 527 882	2 534 925	2 536 876	2 527 602	2 507 750	2 497 702
Clients du service Internet	1 042 996	1 034 686	1 023 519	1 007 610	987 365	934 470
Clients du service de vidéo	956 775	967 020	976 997	981 682	982 955	1 014 661
Clients du service de téléphonie	528 111	533 219	536 360	538 310	537 430	548 571
CANADA						
Unités de service primaire	1 916 861	1 926 537	1 934 496	1 930 909	1 914 017	1 926 542
Clients du service Internet	769 869	764 350	759 152	749 275	733 701	704 555
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	44,5 %	44,3 %	44,2 %	43,8 %	43,0 %	41,8 %
Clients du service de vidéo	720 636	729 701	737 975	740 855	739 323	765 358
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	41,6 %	42,3 %	42,9 %	43,3 %	43,4 %	45,4 %
Clients du service de téléphonie	426 356	432 486	437 369	440 779	440 993	456 629
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	24,6 %	25,1 %	25,5 %	25,8 %	25,9 %	27,1 %
ÉTATS-UNIS						
Unités de service primaire	611 021	608 388	602 380	596 693	593 733	571 160
Clients du service Internet	273 127	270 336	264 367	258 335	253 664	229 915
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	45,9 %	45,7 %	44,7 %	43,7 %	42,9 %	38,9 %
Clients du service de vidéo	236 139	237 319	239 022	240 827	243 632	249 303
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	39,7 %	40,1 %	40,4 %	40,7 %	41,2 %	42,2 %
Clients du service de téléphonie	101 755	100 733	98 991	97 531	96 437	91 942
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	17,1 %	17,0 %	16,7 %	16,5 %	16,3 %	15,5 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

✪ **JAN PEETERS, président du conseil**
Montréal (Québec)
Président et chef de la direction et président du conseil d'administration
Olameter Inc. (société de télémétrie)

●♦ **PIERRE L. COMTOIS**, B. Sc., Comm., Adm. A.
Montréal (Québec)
Vice-président du conseil d'administration et administrateur
Optimum Gestion de Placements inc. (groupe financier privé canadien d'envergure internationale)

★ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M.
Westmount (Québec)
Président et chef de la direction
Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

●■★ **CLAUDE A. GARCIA**, B. A., B. Comm.
Montréal (Québec)
Administrateur de sociétés

♦■ **MARY-ANN BELL**, Ing., M. Sc., ASC
Montréal (Québec)
Administratrice de société

●★ **NORMAND LEGAULT**, B.B.A
Montréal (Québec)
Président
Solotech (fournisseur de services de technologie de divertissement)

● **JAMES C. CHERRY**, B. Comm., FCPA, FCA
Montréal (Québec)
Administrateur de société

■♦★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL. B.
Baie-D'Urfé (Québec)
Associé
McCarthy Tétrault (important cabinet d'avocats au Canada)

Légende :

✪ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
● Membre du comité d'audit
■ Membre du comité des ressources humaines
♦ Membre du comité de gouvernance
★ Membre du comité des perspectives stratégiques

SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

5, Place Ville-Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
corpo.cogeco.com

DIRECTION

LOUIS AUDET

Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES

Vice-présidente, Audit interne et gestion des risques

PHILIPPE BONIN

Vice-président, Développement d'entreprise

NATHALIE DORVAL

Vice-présidente, Affaires réglementaires et droits d'auteur

RENÉ GUIMOND

Premier vice-président, Affaires publiques et communications

CHRISTIAN JOLIVET

Premier vice-président, Affaires d'entreprises,
chef des affaires juridiques et secrétaire

PIERRE MAHEUX

Vice-président, contrôleur corporatif

LUC NOISEUX

Premier vice-président et chef de la direction technologique et de la stratégie

DIANE NYISZTOR

Première vice-présidente, Ressources humaines d'entreprise

PATRICE OUIMET

Premier vice-président et chef de la direction financière

ANDRÉE PINARD

Vice-présidente et trésorière

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

COGECO COMMUNICATIONS INC.

LOUIS AUDET
Président et chef de la direction

5, Place Ville-Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
corpo.cogeco.com

COGECO CONNEXION

KEN SMITHARD
Président

5, Place-Ville-Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

ATLANTIC BROADBAND

RICHARD SHEA
Président et chef de la direction

2 Batterymarch Park
Suite 205
Quincy, MA 02169
www.atlanticbb.com

COGECO PEER 1

PHILIPPE JETTÉ
Président

413 Horner Avenue
Toronto (Ontario) M8W 4W3
www.cogecopeer1.com

COGECO MÉDIA

RICHARD LACHANCE
Président et chef de la direction

800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1K6
www.cogecomedia.com

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE ANNUELLE
L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à 11 h 45 le jeudi 11 janvier 2018, au 4e étage du Centre Mont-Royal, salon Mont-Royal 1, Montréal (Québec).

AUDITEURS
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7

CONSEILLERS JURIDIQUES
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

AGENT DE TRANSFERT DES ACTIONS SUBALTERNES À DROIT DE VOTE ET DES ACTIONS À DROITS DE VOTE MULTIPLES ET FIDUCIAIRE DES DÉBENTURES ET BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG
Société de fiducie Computershare du Canada

FIDUCIAIRE DES BILLETS NON GARANTIS DE PREMIER RANG
Computershare Trust Company, N.A

FIN DES TRIMESTRES
Novembre, février, mai

FIN DE L'EXERCICE
31 août

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Web de la Société (corpo.cogeco.com) ou sur demande au 514-764-4700.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, the Quarterly Reports and the Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com) or upon request by calling 514-764-4700.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, veuillez vous adresser au Service des finances de la Société.

ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada. Pour toute autre demande, veuillez vous adresser au Service des affaires d'entreprises et des affaires juridiques de la Société.

DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire de publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

LIGNE D'ÉTHIQUE

Cogeco inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'affaires et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe Cogeco (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de Cogeco inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Web sécurisé indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, Audit interne et gestion des risques ou le premier vice-président, Affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Téléphone :

Canada ou États-Unis :	**1-877-706-2640**
Royaume-Uni :	**0 800 016 3854**
France :	**0 800 914 343**

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com


cogeco
corpo.cogeco.com